# LE MYSTÈRE DE LA PASSION DE JEANNE D'ARC

Paul DONCOEUR

# LE MYSTÈRE DE LA PASSION DE JEANNE D'ARC

## II

# LE MARTYRE

## 1431

ALMA COLLEGE
270.05
LIBRARY
J572D
Alma, California

A L'ORANTE

34296

# NOTE

Ce *Carnet* de l'année 1431 a été écrit comme les premiers.

Il a été établi au moyen des chroniques et des Pièces juridiques, des PROCÈS, notamment, dont les éditions de J. Quicherat et de P. Champion sont si riches de renseignements. Le *Procès de Condamnation* ne dit que ce que les ennemis de Jeanne ont voulu dire. D'où des obscurités, des lacunes, et des faussetés. Le *Procès de Réhabilitation* redresse bien des choses; il établit la culpabilité, tout au moins la lâcheté ou la vénalité des Juges.

Quelques incertitudes de date demeurent en plusieurs cas, mais elles sont d'importance secondaire.

Les textes en italique reproduisent les paroles mêmes de Jeanne et des juges telles que les documents en témoignent.

Les bois de ce volume sont tirés des incunables français de la collection Masson.

# M. CCCC. XXXI

# LE MARTYRE

# I

# PRÉPARATIFS DU PROCÈS

## 1er JANVIER — 20 FÉVRIER

# JANVIER

¶ *Le lundi* 1er *janvier, Circoncision.* Les cloches de la cathédrale annoncent la grand'-messe célébrée solennellement par l'évêque de Lincoln. Jeanne écoute en pleurant ces cloches qui disent son excommunication. Elle est comme une damnée hors de la chrétienté dont elle voudrait tant n'être qu'une petite fille ! Elle a supplié en vain qu'au moins dans la chapelle Castrale on lui permît de communier. Cette faim la torture. Ses gardiens ricanent et lui offrent de dérisoires « estraines ».

Oh ! les messes de Domremy ! *Aguillanné*... Quels souhaits forme là-bas la Romée qui n'a plus de nouvelles de sa Jeannette ?

¶ *Le mercredi* 3. Le Grand Conseil d'Angleterre, dont Cauchon, s'est réuni. Tout

est prêt pour le procès. Il n'y a plus qu'à remettre officiellement aux juges d'Église l'abominable prisonnière.

Les Lettres Patentes du Roi rappellent les scandales de cette femme et sa capture :

« Requis très instamment par notre aimé et féal conseiller l'évêque de Beauvais; ... exhorté par notre très chère et très aimée fille l'Université de Paris, ... pour le respect et l'honneur du nom de Dieu, la défense et l'exaltation de la Sainte Église et de la foi catholique, (voulant) dévotement obéir, comme de vrais et humbles fils de Sainte Église... ordonnons... que cette Jeanne lui soit baillée... et mandons à tous nos gens de justice... tant aux Français comme aux Anglais... qu'ils ne donnent empêchement ni trouble audit Révérend Père en Dieu... mais, s'ils en sont requis par ledit Révérend Père en Dieu, (lui) donnent garde, aide, défense, protection et confort, sous peine de grave punition. »

Voilà qui assure la justice.

Mais si par hasard l'accusée n'était pas convaincue, le roi avertit qu'il veut « ravoir et reprendre » sa prisonnière. On n'est jamais assez prudent.

Le Chapitre de ROUEN fait désormais célébrer une messe chaque matin pour le succès des entreprises du pieux duc de Bedford. Il saura aider Dieu à cet effet.

¶ *Le samedi* 6, *Épiphanie, fête des Rois.* Pas de communion. Ignobles scènes : le Roi choisit sa reine et la courtise. Jeanne doit se battre pour tenir en respect ces bêtes qui, avinées, ne comprennent plus rien et rient à grandes bouches.

Et boivent encore.

Jeanne se souvient que sa marraine lui fêtait ses Pâques annotines en souvenir de son baptême. Elle doit compter 19 ans aujourd'hui.

¶ *Le dimanche* 7, pas de messe.

Mandaté par le Chapitre et par le Roi, Cauchon a employé toute la semaine à prendre ses dispositions. Dans la maison du chanoine Jean Rubé, près de Saint-Nicolas le Painteur, où il habite, ce ne sont que délibérations et conseils de « personnes lettrées et expérimentées en droit canon et civil, dont le nombre, par la grâce de Dieu, est considérable en cette ville de Rouen »,

Toutes ses dispositions sont prises. Il peut maintenant procéder.

¶ *Le mardi 9 janvier*, il convoque en la maison du Conseil Royal, proche le château, des conseillers de grande prudence : Gilles de Duremort, abbé de Fécamp; depuis longtemps à la solde anglaise, il a fait ses preuves de loyalisme, on compte sur lui pour faire prévaloir les idées justes; Nicolas le Roux, moine de Jumièges, un esprit docile; Pierre Miguet, prieur de Longueville, n'a pas de caractère; Raoul Roussel, chanoine de Rouen, chanoine de Paris en succession de Jean Gerson, a montré dans des missions de confiance qu'il était un bon serviteur; plus tard archevêque de Rouen, il prêtera serment à Charles VII, il comprend le devoir de l'heure; Nicolas de Venderès, chanoine de Rouen, a toute la confiance de ses confrères; Robert le Barbier, chanoine, du dernier avis émis, ce qui est une qualité si l'on veut; Nicolas Couppecouanne, orateur bien en cour; enfin Nicolas Loiseleur, chanoine lui aussi par nomination régale, prêt à tous les services.

Mis officiellement au courant des opérations juridiques poursuivies depuis la

capture de Jeanne, ces sages conseillers estiment qu'il faut tout d'abord ouvrir une enquête « sur les faits imputés à cette femme ».

Cauchon partage cet avis. Il a d'ailleurs déjà fait prendre des informations. Il en attend de nouvelles. Il les communiquera sous peu à ce vénérable conseil.

Mais pour poursuivre dans les formes, il faut constituer des « officiers ».

Après délibération sont nommés :

« Vénérable et discrète personne Me Jean d'Estivet, prêtre, chanoine des églises de Bayeux et de Beauvais, » *promoteur ou procureur* en tout ce qui concerne le procès. Choix excellent : d'Estivet est un bon anglais, riche, incorruptible à la pitié. On le trouvera, un beau matin, noyé dans un égout de Rouen.

Sont constitués *notaires* pour le procès prudentes et honnêtes personnes : maître Guillaume Colles et maître Guillaume Manchon, prêtres du diocèse de Rouen, notaires apostoliques et impériaux et notaires de la curie archiépiscopale. Ils ne sont pas très sûrs, on les surveillera.

Est nommé *conseiller des témoins* scientifique personne Me Jean de la Fontaine.

On espère qu'il accomplira avec subtilité sa délicate mission.

Est nommé *huissier*, exécuteur des mandements et convocations, Me Jean Massieu, curé doyen de la chrétienté de Rouen; un peu jeune, quelque 25 ans, mais sa tâche est simple. Il suffira de le maintenir dans la voie droite.

Cauchon a bien soin de les y engager : il les avertit de servir diligemment le roi et de l'aider à faire « un beau procès contre Jeanne ».

Lettres patentes sont rédigées de ces nominations.

Ce matin, à la réunion du Chapitre, Me Jean Pinchon a présenté à ses confrères l'acte par lequel le duc de Bedford se constitue second fondateur du Couvent des Carmes. Le prieur frère Pierre de Houdenc saura témoigner à propos sa religieuse gratitude.

Le pieux duc pense à tout. Il a grand'pitié du pauvre peuple de Paris qui crie misère. A renfort de bateaux, il prépare au port de Rouen un important convoi de ravitaillement.

Sur ce revient de Champagne l'enquêteur envoyé par Cauchon. Il est aussitôt reçu par l'évêque avide d'en connaître les résultats.

Ils sont excellents, dit le bonhomme, rayonnant. Il raconte son affaire.

Il a été droit à Chaumont, septante lieues, au milieu de plusieurs dangers dont il est sauf, la mercy Dieu ! Le bailly, Jean de Torcenay, a aussitôt désigné pour l'accompagner et l'aider deux notables d'Andelot : Nicolas Bailly, notaire royal, avec son sergent Guiot, et Gérard Petit, prévôt. Tous quatre se sont au plus vite rendus à Domremy et à Vaucouleurs. Or, malgré la commission royale dont ils étaient pourvus, ils ont eu bien du mal à instrumenter. Ces paysans sont obstinés comme des mules. Beaucoup ont refusé de parler ou de paraître. Ils n'ont pu les contraindre à déposer. Ils ont enquêté en cinq ou six paroisses, à Greux notamment. Mais ils ont dû faire vite, parce que les gens de Vaucouleurs commençaient à les menacer. Ils ont alors rapporté les résultats de cette inquisition au bailly de Chaumont, qui leur a reproché d'avoir mal fait leur travail. Ils sont donc retournés sur place et, par devant Simon de Charmes, lieutenant

du capitaine de Montéclaire, ont réussi à amener douze ou quinze des témoins précédemment interrogés. Ceux-ci ont confirmé juridiquement la vérité de leurs témoignages. Sur quoi Simon de Charmes a écrit au Bailly que ce qui était contenu dans l'enquête était vrai.

Nantis de ces documents bien en forme, ils sont revenus à Chaumont. Mais il ne faut jamais avoir trop raison avec les baillis. Le sire de Torcenay, réduit *a quia*, les a appelés : « traîtres Armagnacs ». Sans demander son reste l'enquêteur a repris la route de Rouen. Au débotté il apporte à son seigneur les témoignages recueillis. Excellents ! On ne lui a rien dit sur Jeanne qu'il n'eût aimé trouver en sa sœur !...

Cauchon a bondi dans son fauteuil.

— Oui, continue le bonhomme, tout le monde là-bas la dit une fille très dévote. Elle portait des bouquets à une statue de la Vierge. Elle gardait parfois les troupeaux de son père. Au reste, l'évêque pourra voir son dossier. Il est très explicite et soigneusement établi par le notaire d'Andelot.

Le bonhomme tend ses papiers et s'attend à des félicitations. Mais voilà que Cauchon

éclate de colère : « C'est tout ce que vous rapportez ! Il n'y a rien à tirer de là ! » Et puis ce sont des injures : « *Traître, mauvais homme ! Il n'a pas fait son devoir !* »

Et d'un geste menaçant l'évêque l'a jeté dehors...

Encore tout éberlué, le Lorrain va confier son histoire à un bon ami, un pays, Jean Moreau, champenois de Ville-en-Bassigny, qui fait négoce à Rouen : il n'a même pas touché un denier pour ce long et difficile voyage !... pleure le Lorrain. Et cependant il rapporte du travail bien fait !

Le champenois Jean Moreau essaye en vain de faire comprendre au Lorrain que, quand on a une mission, la première règle est de l'accomplir selon les intentions de celui qui vous envoie.

— *Mais, je vous jure*, répète le Lorrain, *que je n'ai rien rapporté sur elle que je n'eusse aimé trouver en ma sœur !...*

On n'a jamais su depuis ce qu'il était devenu.

Cauchon a beau feuilleter les dossiers; il n'y trouve que des racontars de paysans stupides, ou trop fiers pour livrer devant notaire leur pensée véritable.

Cauchon enrage !

Il a bien reçu de l'Officialité de Paris un dossier qui n'est pas sans intérêt, mais qui ne saisit pas encore le vif. Les racontars de cette Catherine de la Rochelle, écrouée à Paris, sont bien vagues. Qu'il faille surveiller la prisonnière de près crainte que, le diable aidant, elle ne s'évade, c'est l'évidence, mais on ne peut établir là-dessus un procès.

Il faut bien cependant faire la lumière.

Cauchon et Warwick imaginent un ingénieux moyen de tromper le diable.

Ils appellent Nicolas Loiseleur, lequel a un don exceptionnel de mime, et qui parle si drôlement les patois : il se déguisera en cordonnier champenois et, jouant le bon Français, sera introduit près de Jeanne. Il inventera une histoire, un complot, lui apportera des nouvelles et sans exciter ses soupçons, la fera parler. Un dispositif permet d'une chambre voisine de tout entendre sans être vu. On y placera des notaires.

En effet, tandis que Cauchon et Warwick y introduisent Manchon et Boisguillaume, le bon cordonnier se glisse sournoisement dans le cachot. Il fait mine de soudoyer les

gardes qui sortent. Le voilà seul avec Jeanne. La comédie réussit à merveille. Jeanne, très émue, se confie à cette bonne amitié. Derrière les cloisons les notaires prennent rapidement des notes. Le bon cordonnier est plein de pitié. Il est aussi plein d'ardeur. Il incite

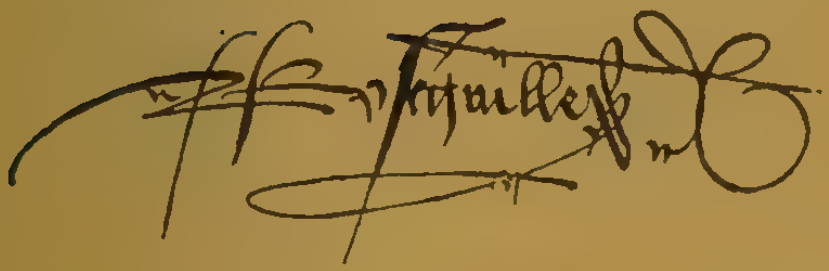

Jeanne à se défier des juges ecclésiastiques, à leur tenir tête, peut-être que lui-même pourra l'aider. Enfin il espère trouver un moyen de la revoir.

Quand ils sont sortis, Cauchon et Warwick ordonnent aux notaires de transcrire les réponses de Jeanne dans les Actes du Procès. Manchon s'y refuse. Il n'est pas honnête d'engager le procès de façon si

irrégulière. Qu'on procède par audiences juridiques, alors ils en tiendront acte.

Cauchon et Warwick sont encore une fois déçus. Tout est à reprendre par la base pour mener au plus tôt dans les formes l'enquête juridique et doctrinale.

Doctrinale, pense Cauchon, plus encore que juridique. Car il faudra de bien scientifiques personnes pour discerner en cette diablesse l'esprit du mal qui l'inspire. Mais les maîtres de Paris sont très documentés là-dessus. On a l'an dernier beaucoup parlé de certain traité *De bono et malo Spiritu*. Il faudra bien que sous l'ange de lumière s'avoue le suppôt de Satan ! On va bien voir.

Et qu'est-ce tout d'abord que ce titre prestigieux de Pucelle dont elle fait état ?

Il faut faire éclater d'un coup l'hypocrisie de cette fille. Abusant la croyance populaire, elle a impudemment joué d'une virginité orgueilleuse. Qui sait jusqu'où a pu aller le vice d'une fille vivant en garçon au milieu des soldats ?

Bedford et Cauchon ont le devoir de révéler l'imposture. Ils ont trop le souci

du bien de la religion pour esquiver ce devoir, si pénible soit-il.

L'épreuve juridique aura lieu dans toutes les formes de droit.

Pour la première fois la porte du cachot s'ouvre et sur l'ordre de Jean Massieu Jeanne est emmenée par les gardes. Elle descend en trébuchant dans les fers, éblouie par la lumière, traversant des cours, des salles inconnues. Enfin elle est introduite dans une vaste pièce qui lui rappelle son entrée à Chinon. Toute une cour de nobles dames, sur un siège la duchesse de Bedford; Jeanne salue et se redresse, soutenant tous les regards de pitié, de mépris et, pire, de curiosité !

Caché, l'œil à un guichet, Bedford a poussé le sentiment du devoir jusqu'à vouloir surveiller en personne la scène. Quand les matrones jurées (1) attestent sous serment l'honneur de la Pucelle, Bedford a blémi. Il faut aviser au plus tôt.

L'astuce diabolique de cette fille est capable d'égarer les juges eux-mêmes. Cauchon et Bedford font appeler les conseillers dont ils sont sûrs. Il est décidé que la visite

(1) Anne Bavon anglaise, et sa compagne.

ne sera pas mentionnée au procès, puisque, bien que tenue dans les formes judiciaires, elle n'est qu'accessoire. Tous les docteurs présents jurent solennellement de n'en jamais souffler mot et surtout de ne jamais dire quel fut le résultat de l'épreuve, la moindre indiscrétion pouvant apporter un trouble irréparable dans les consciences.

¶ *Le vendredi* 12 *janvier*, les paroisses de Paris processionnent pour obtenir que le convoi de vivres envoyé par Bedford arrive sauf. Que Madame Sainte Geneviève ait piété !

¶ *Le samedi* 13 *janvier*, après avoir assisté aux processions faites en la cathédrale de Rouen pour la prospérité du duc et de la duchesse de Bedford qui ont un tel souci de leurs pauvres peuples, Cauchon convoque chez lui quatre de ses plus sûrs conseillers auxquels s'adjoint un Anglais, William Heton, du Conseil royal, secrétaire des Commandements du roi.

La lecture des informations prises en Lorraine cause une grande déception. « Cer-

tains mémoires » sont plus explicites. Mais cet ensemble est confus. Il faudrait de ces rapports mal digérés extraire « certains articles en due forme », afin qu'il apparût s'il y avait lieu à procès en matière de foi.

¶ *Le dimanche* 14, Bedford a la délicatesse d'envoyer le trésorier royal payer à Mgr Cauchon sa solde. Pour 153 jours consacrés au service du Roi d'Angleterre, du 1er mai 1430 au dernier de septembre, à raison de C sols tournois par jour, soit 765 livres t. pour les voyages à Calais, et surtout pour ceux accomplis vers le duc de Bourgogne, Jean de Luxembourg, au siège devant Compiègne, à Beaurevoir, pour le fait de la Pucelle, et à Rouen. L'évêque signe sa quittance.

Jeanne dans son cachot pleure sans messe.

Dans leur logis les maîtres en droit canon et civil, avec les notaires, attaquent la grosse besogne de la rédaction des articles.

¶ *Le* 14 *janvier*, Henri VI nomme chanoine de Rouen un jeune théologien, Pierre Maurice. Il sera, comme il convient, plein de zèle.

¶ *Le lundi* 15, la besogne des canonistes continue, ingrate; il faut beaucoup de science et d'habileté pour mettre au clair ces mémoires.

¶ *Le mardi* 16, la besogne est complètement déblayée. On a extrait enfin douze articles bien nets, douze chefs d'accusation grave et incontestable. La commission épuisée de l'effort se donne huit jours de détente.

¶ *Le mercredi* 17, *fête de saint Antoine.* A BRUXELLES, la duchesse de Bourgogne accouche d'un fils qui est christianné sous le nom d'Antoine. Bombances et liesses flamandes. Mais l'enfant est chétif, chargé de tares. Vivra-t-il?

¶ *Le dimanche* 21, *fête de sainte Agnès*, encore le refus de la messe; pas de communion. Les cloches des églises sonnent pour les fidèles.

¶ *Le mardi* 23, Cauchon appelle chez lui les conseillers intimes réunis dix jours plus tôt. Il leur soumet les douze articles extraits des mémoires d'enquête. Les gens savants et prudents les déclarent « bons, bien faits, rédigés en bonne et due forme ». Ils font une base excellente pour un bon procès. Ils estiment qu'on peut procéder à l'enquête préparatoire destinée à établir si oui ou non il y a matière à procès en la foi. Cauchon, « occupé ailleurs », en confie le soin au conseiller et examinateur des témoins Jean de la Fontaine.

¶ *Le jeudi* 25, *conversion de saint Paul*, pas de communion.

¶ *Le dimanche* 28, *Septuagésime*, dans les églises cesse l'Alleluia; pas de messe! Semaines de solitude infinie.

¶ *Le mardi* 30, Paris est en liesse. A 4 heures Bedford fait à la tête d'une forte escorte son entrée. La flottille de 56 bateaux de ravitaillement est arrivée indemne à

Saint-Denis où elle est amarrée ! On va manger ! En Normandie le moral anglais est tellement bas que les désertions se multiplient.

¶ *Le mercredi* 31, le vieux duc de Lorraine meurt dans le dégoût de son peuple. Le jeune René, duc d'Anjou, mari de sa fille Isabelle, beau-frère de Charles VII, celui qu'il y a tout juste deux ans Jeanne a si vite conquis, devient duc de Lorraine. Songe-t-il encore à elle ?

# FÉVRIER

¶ *Le jeudi* 1er *février*, Henri VI signe à Rouen un décret menaçant de sanctions sévères les commissaires qui, par peur de Jeanne, refuseraient de réunir leurs troupes en Normandie contre les Français.

De quoi ont-ils peur, grand Dieu ! Jeanne est depuis un mois incarcérée avec chaînes et entraves de fer ! Elle ne quitte pas son cachot et elle n'est plus qu'une enfant qui pleure dans l'ombre ! Cauchon lui a fait enlever le dernier anneau qu'elle portait au doigt, crainte, a dit le soldat, des sortilèges.

¶ *Le 2 février, Chandeleur*. Oh ! la lumière des cierges bénits... Brilleront-ils à son chevet de mort ? Refus plus brutal que jamais à

l'excommuniée. Les saintes sont très douces. Mais leurs paroles ne sont pas si douces que le *Corpus Domini*... de n'importe quel prêtre. Larmes, où Jeanne se consume. Pourquoi, en plus des autres, Seigneur, cette torture?

Appuyé par Bedford, Jean de Rinel, envoyé par son oncle Cauchon à Paris, demande à l'Université de ne pas refuser au tribunal de Rouen le secours de ses lumières. Six maîtres célèbres sont donc désignés pour s'y rendre aux frais de l'évêque : Thomas de Courcelles, professeur de théologie, Nicolas Midi, Jacques de Touraine, Jean de Rouel, Pierre Maurice et Gérard Feuillet.

Ils se mettent en route pour Rouen.

¶ *Le samedi* 10, *sainte Scholastique.* La blanche colombe. Jeanne ne s'envolera-t-elle pas par les barreaux?

¶ *Le dimanche* 11, *Quinquagésime.* Voici le Carême, le jeûne des chrétiens, Pâques au bout! Jeanne jeûnerait bien à l'eau pour obtenir enfin son Pain!

¶ *Le lundi* 12, ses gardes sont ivres. Jeanne se meurt d'angoisse et de dégoût, livrée à ces bêtes ! Et puis que se passe-t-il? Mourra-t-elle en cette prison?

Rien ni personne.

¶ *Le mardi gras*, le matin, grande assemblée chez Cauchon. Les conseillers ordinaires auxquels sont adjoints les théologiens de renom appelés en renfort : Jean Beaupère, chanoine de Rouen depuis le 6 septembre, comblé de bénéfices, politicien à l'abri des surprises du cœur; le franciscain Jacques de Touraine, maître-régent; Nicolas Midi, licencié en théologie, qui dans trois ans sera lépreux; Pierre Maurice, jeune maître en théologie très apprécié de la cour; le fransciscain Gérard Feuillet, maître en théologie; enfin le brillant recteur de l'Université de Paris, Thomas de Courcelles, qui apporte la fougue de ses 37 ans et de sa reconnaissance. Il sera chargé de traduire en latin le procès. Son intégrité s'affirmera le jour où, malgré sa pitié, il opinera que pour le bien de son âme il faudrait appliquer à Jeanne la torture.

En présence de ces docteurs, les officiers du tribunal sont invités à prêter « le serment

d'exercer fidèlement leur office ». Sur les Évangiles, face au Crucifix, face à Cauchon, ils jurent !

¶ *Le* 14, *mercredi des Cendres*, refus de la messe toujours. Pourquoi les saintes ont-elles ce regard voilé? Jeanne n'a-t-elle pas tous les courages? N'est-elle pas prête à mourir? Bien vite, au plus tôt ! Elle supplie que ce soit tôt.

Mais on ne meurt pas si vite aux mains de juges si consciencieux. Il y faut les formes. Toute la journée, Me Jean de la Fontaine avec les notaires procèdent à l'information préalable.

¶ *Les* 15, 16 *et* 17 *jusqu'au samedi*, poursuite du même travail. C'est du travail de conscience.

Enfin au soir il est prêt et remis à Cauchon. Il n'y a, hélas, plus de doute sur le caractère doctrinal des erreurs de l'accusée.

¶ *Le* 18, *dimanche des Brandons*. Pas de messe, pas de communion... Les souvenirs du Bois Chenu, les fêtes joyeuses, le feu, les chants avec Mengette... Pourquoi ce

souvenir du feu ce soir persistant? Et que se passe-t-il en Champagne maintenant?

¶ *Le* 19, Charles VII écrit de Chinon aux Rémois toujours inquiets. Il remonte les courages par de bonnes nouvelles : de toutes parts, d'Autriche, d'Allemagne, de Bretagne, d'Écosse, des renforts sont promis. Dès leur arrivée, il se mettra en campagne pour délivrer les pays occupés et faire cesser les « griefs et oppressions » qui pèsent si lourdement sur ses sujets. Comme on a réussi à détourner ses regards de Rouen!

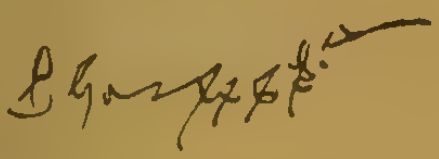

Ce jour même, dès l'aube, Cauchon, ne souffrant pas un retard, a convoqué chez lui pour 8 heures ses conseillers ordinaires. Il leur fait part des conclusions de l'enquête préparatoire. Après mûre délibération, il est reconnu qu'il y a lieu de poursuivre l'accusée en matière de foi. On va donc commencer son interrogatoire.

Mais ces consciences délicates sont arrêtées par un scrupule. Par égard pour le Saint Siège (qu'à Bâle ils vont bientôt traiter de haut), les docteurs estiment qu'il faut appeler le Seigneur Inquisiteur de la Perversité Hérétique à siéger à côté de l'Évêque.

En l'absence de Jean Graverent, prieur des Dominicains de Paris, actuellement occupé à Coutances, son vicaire à Rouen sera cité au plus tôt.

L'évêque envoie cet ordre; et à 4 heures de l'après-midi comparaît maître Jean Le Maistre, prieur des Dominicains de Rouen. Cauchon le requiert de collaborer. Il le fera volontiers, dit-il, mais un scrupule l'arrête : il a commission pour Rouen et non pour Beauvais.

Cauchon a l'âme trop délicate pour ne pas respecter ce scrupule. Il en interrogera ses conseillers et prie Le Maistre de revenir le lendemain.

En son conseil, Cauchon fait reconnaître la compétence du vicaire de l'Inquisiteur. On l'invitera donc à se joindre au procès, mais poussant le souci de la légalité à l'extrême, on requerra l'Inquisiteur ou de venir à Rouen ou de déléguer formellement son vicaire.

¶ *Le mardi* 20 est une journée de travail épuisant : Fr. Le Maistre, rappelé chez Cauchon, s'y rend en compagnie de Fr. Martin Ladvenu, en présence des conseillers. Notification lui est faite des décisions de la veille.

Fr. Le Maistre, qui est sage et vertueux, tant pour la sûreté de sa conscience que pour celle du procès, préfère attendre les instructions de l'Inquisiteur. Il approuve cependant que le procès soit poursuivi.

Cauchon donne donc à l'huissier ordre de citer Jeanne à comparaître le lendemain, dans la chapelle royale du château, à 8 heures du matin, et de la menacer d'excommunication si elle se refusait à cette citation.

Jean Massieu se rend aussitôt au cachot et « cite péremptoirement » la prisonnière.

— *Volontiers*, répond Jeanne, *je comparaîtrai et répondrai la vérité aux interrogations qui me seront faites. Toutefois je demande que dans cette cause Mgr l'évêque de Beauvais veuille bien convoquer des ecclésiastiques tenant le parti de France tout autant qu'il y en a d'Angleterre. En outre je supplie humblement sa Paternité de me permettre*

*d'entendre demain la messe avant de comparaître. Veuillez bien,* insiste-t-elle, *le signifier à Mgr de Beauvais.*

Jean Massieu prend note et rédige l'exploit. Il le remet le soir même à Cauchon qui, délibérant avec « des maîtres et notables personnes », statue que : « vu les crimes « dont ladite femme est diffamée, notamment l'inconvenance de son habillement « dans laquelle elle persévère, leur avis est « qu'il convient de surseoir à lui accorder « licence d'ouïr la messe et d'assister aux « offices divins. »

Jeanne, très calme, passe la nuit dans ce grand espoir de la communion attendue depuis deux mois; dans l'espoir aussi que demain la vérité convaincra ces hommes savants. Elle demande à sainte Catherine, comme elle-même devant ses juges, de dire la vérité avec force. Des âmes de prêtres peuvent-elles se refuser à l'évidence?

Depuis plusieurs jours, ce soir spécialement, les courriers de Cauchon ont parcouru la ville, portant des convocations

aux personnages appelés à siéger. On ne parle que de l'événement si longtemps attendu à Rouen. Demain, tous les préparatifs achevés, s'ouvre le procès.

Dans le château, la chapelle castrale, qui se trouve au milieu de la cour, est aménagée en tribunal : trône épiscopal, fauteuils des prélats, des docteurs, des juristes. Le tabouret de bois de l'accusée face à l'autel.

# II

# PROCÈS PRÉPARATOIRE

## SÉANCES PUBLIQUES

### 21 FÉVRIER — 4 MARS

A vous entier
A vous entier

¶ *Le mercredi* 21 *février*, dès 8 heures, l'évêque de Beauvais a pris séance sur son trône, assisté de quarante-deux abbés, chanoines et religieux, les docteurs en théologie aux places d'honneur, suivis des docteurs en l'un et l'autre droit, puis des bacheliers en théologie, suivis des bacheliers en l'un et l'autre droit; enfin des bacheliers en droit canon, suivis des licenciés en droit civil. Le tribunal en sa belle ordonnance représente éminemment l'autorité et la science. Outre les figures déjà connues, voici l'archidiacre d'Évreux : Jean de Chatillon, les fransciscains Jean de Nibat, Jacques Guesdon, celui-ci gardien du couvent de Rouen, Jean Le Fèvre, ermite de Saint-Augustin, Maurice du Quesnoy, maître régent de théologie à Paris, les carmes si chers à Bedford, Pierre de Houdenc, prieur de Rouen, et Guillaume Le Boucher; Richard

Praty, Anglais; Guillaume de Conti, abbé bénédictin de Sainte-Catherine à Rouen, juriste éminent, qui sait d'où vient le vent, dans cinq ans c'est lui qui sera délégué par l'Université pour féliciter Charles VII de la prise de Paris; Guillaume Bounel, abbé de Cormeilles; Jean Garin, chanoine trésorier de l'archevêché; après lesquels des juristes de moindre intérêt. Les notaires désignés sont à leurs tables et, sur l'ordre de Bedford, des secrétaires du roi sont à côté d'eux.

Quand tous ont pris place, l'évêque de Beauvais procède à la lecture des lettres du Roi lui remettant la prisonnière, et de celles du chapitre de Rouen lui donnant juridiction.

Le Promoteur annonce qu'il vient de faire appeler Jeanne et, tandis que Cauchon explique qu'il a dû par respect pour l'Eucharistie lui refuser les sacrements, la porte de la salle s'ouvre et sous les yeux scandalisés des docteurs avance cette étrange fille habillée comme un homme, en chausses et gippon, une « robe » d'homme venant aux genoux.

C'est dans l'assemblée un : Ho ! d'horreur suivi de murmures et de hochements de

tête pleins de gravité; des yeux levés au ciel, des mains qui retombent désolées sur les genoux. Des protestations contre l'impudent spectacle !

Cauchon, ayant calmé enfin ce vertueux émoi, fait asseoir l'accusée et plein de la conscience de son devoir, attendri à l'invocation du « bénin secours de Jésus-Christ », l'exhorte charitablement pour ne pas prolonger le procès ni charger sa conscience, de répondre sans subterfuges ni cautèles.

Il fait solennellement apporter les Évangiles et requiert judiciairement Jeanne, les mains sur le missel, de dire la vérité sur les questions qui lui seraient posées.

Jeanne, qui s'est d'abord agenouillée dans une prière vers l'autel, se relève avec effort sous le poids des fers et fixe sur Cauchon ses grands yeux noirs. Les larmes, le jeûne, le cachot ont fait très pâle son visage sous les cheveux coupés. Mais elle s'est redressée et sa voix de femme fortement articulée affirme une résolution réfléchie :

— *Je ne sais*, répond-elle à l'évêque, *sur quoi vous voulez m'interroger. Par aventure vous pourriez me demander telles choses que je ne vous dirais pas.*

C'est un tumulte de protestations, de

colères, au milieu desquelles le notaire Manchon ne perçoit que par bribes les réponses de Jeanne, tandis que Cauchon crie :

— *Jurez-vous de dire la vérité sur ce qui vous sera demandé concernant la matière de foi et sur ce que vous saurez ?*

— *Sur mes père et mère*, répond Jeanne fermement, *sur ce que j'ai fait depuis que j ai pris le chemin de France, volontiers en jurerai. Mais les révélations à moi faites de par Dieu, jamais ne les ai dites ni révélées à personne, fors à mon seul roi Charles. Ces choses-là je ne les révélerai, dut-on me couper la tête ; car je les ai eues par vision ou par mon conseil secret. Avant huit jours je saurai si je les dois révéler.*

La salle tout entière est debout, criant, menaçant ! On hue la visionnaire ! on presse Cauchon : cette audace annonce une résistance qu'il faut dès l'abord briser. Dans le tapage on entend l'évêque qui revient à la charge; il exhorte, il menace; Jeanne ne bouge pas.

Enfin le silence se fait quand on a vu Jeanne poser les deux mains sur le missel, genoux fléchis :

— *Je jure*, fait-elle avec force, *de dire la vérité sur toutes choses qui me seraient demandées et que je saurais concernant la matière de foi.*

Elle se relève.

Cauchon et les docteurs font semblant de triompher et au milieu d'une salle fiévreuse commence l'interrogatoire.

— *Votre nom et votre surnom ?*

— *En mon pays Jeannette. Après que je vins en France, Jeanne. De mon surnom je ne sais rien.*

— *Votre patrie ?*

— *Domremy qui fait un avec Greux où est l'église principale.*

— *Le nom de vos père et mère ?*

— *Jacques d'Arc et Isabelle.*

— *Où fûtes-vous baptisée ?*

— *A l'église de Domremy.*

— *Vos parrains et marraines ?*

— *Agnès, Jeanne, Sibille ; Jean Lingué, Jean Barrey et plusieurs autres.*

— *Quel prêtre vous a baptisée ?*

— *Maître Jean Minet, je crois.*

— *Vit-il encore ?*

— *Oui, je crois.*

— *Quel âge avez-vous ?*

— *Dix-neuf ans, à ce qu'il me semble.*

— *Qui vous a enseigné votre croyance?*

— *Ma mère m'apprit :* PATER NOSTER, AVE MARIA, CREDO. *Nulle autre personne ne m'a appris ma croyance.*

— *Récitez le* PATER NOSTER.

— *Si vous m'entendez en confession, volontiers.*

— *Non, ici même.*

— *Jamais.*

Le tribunal, de nouveau debout crie :

— *Hérétique! Récitez! Récitez!*

Cauchon se fait insinuant :

— *Voulez-vous un ou deux notables personnages du pays de France à qui vous diriez le* PATER?

— *En confession, oui. Pas autrement.*

Les hurlements de colère recommencent. On se précipite vers Cauchon, sur Jeanne qui demeure inébranlable. Très ennuyé, Cauchon préfère lever la séance.

On va reconduire Jeanne à son cachot, mais auparavant, debout, dominant Jeanne, d'une voix de menace, Cauchon, furieux, lui intime la défense de sortir de sa prison dans le château de Rouen, sans son autorisation, sous peine d'être convaincue du crime d'hérésie.

Jeanne, portant ses chaînes, s'est redressée

et, très calme, répond, ses paroles hachées d'interruptions et de cris :

— *C'est une défense que je n'accepte pas. Si je m'évade, nul ne pourra me reprendre d'avoir enfreint ou violé mon serment. Je n'ai donné ma foi à personne.*

A ces gens furieux elle montre ses chaînes aux poignets, ses entraves aux pieds. Ce n'est pas ainsi qu'on garde un prisonnier d'Église ou un prisonnier de guerre.

Mais Cauchon, dominant le bruit, lui crie :

— *Par plusieurs fois vous vous êtes efforcée de vous évader. C'est pourquoi j'ai ordonné de vous entraver de ces chaînes.*

— *C'est vrai*, réplique Jeanne, *je l'ai voulu, je le veux encore, ainsi qu'il est licite à tout détenu ou prisonnier de s'évader.*

Puis, mesurant Cauchon du regard :

— *Je sais bien que vous êtes mon ennemi !*

Sur quoi Cauchon, très pâle, répond les dents serrées :

— *Le Roi m'a donné ordre de faire votre procès, et je le ferai.*

Puis au milieu du tumulte il fait appeler trois officiers anglais : John Grey, écuyer du roi, John Berwoit et William Talbot,

et leur donne Jeanne en garde, avec interdiction de laisser quiconque conférer avec elle. Les officiers approchent et, la main sur les Évangiles, prêtent ce serment solennel. Trois serrures ont été assujetties à la porte du cachot dont les clés seront gardées la première par le cardinal de Winchester, la seconde par le vice-inquisiteur et la troisième par le promoteur Jean d'Estivet.

Sous cette feinte, l'accusée est en prison d'Église, tout en étant en prison royale. Les règles sont sauves.

Sur quoi la séance est levée et Jeanne, assignée pour le lendemain, est reconduite en sa prison.

Mais avant que le tribunal se disperse, le notaire Guillaume Manchon vient protester contre le tapage et le désordre scandaleux de cette séance. Le public admis dans la chapelle, les docteurs eux-mêmes n'ont cessé de couvrir de leur voix les réponses de l'accusée. Il est impossible de continuer ainsi. Si on n'y met ordre, il refuse de tenir copie des séances. Quant à la façon dont procèdent les secrétaires royaux, il aurait beaucoup à dire, mais il se tait.

Cauchon se retire fort énervé de cette

séance si bien préparée et qui, si mal conduite, n'a donné comme résultat que le spectacle d'un scandale. Au fond, c'est l'accusée qui a eu le dessus. Il va falloir demain reprendre l'avantage.

Rentré chez lui, Cauchon fait appeler « l'insigne professeur de Théologie » Jean Beaupère, qui prendra demain le rôle d'interrogateur. Cauchon réservera ainsi son autorité. Que Beaupère prépare soigneusement ses questions pour forcer l'accusée aux aveux ! Par ailleurs il demande le renfort de plusieurs docteurs, notamment de Jean Pinchon et de l'abbé bénédictin de Préaux, Jean Moret, très liés aux Anglais; à tout hasard on convoque un docteur en médecine, Guillaume Desjardins, prêtre et exerçant la médecine à Rouen. Toutes les lumières ne sont pas de trop pour forcer un esprit diaboliquement retors et buté.

¶ *Le jeudi 22 février, fête de saint Pierre à Antioche*, arrive à Rouen le bruit de la mort du Pape. Martin V aurait succombé à une attaque d'apoplexie. Voilà bien des intrigues qui vont se renouer !

Cauchon, qui sent la partie s'engager difficilement, veut avoir en mains les armes

décisives. Il écrit donc au Grand Inquisiteur de France, Jean Graverent, pour le sommer et requérir de se transporter sans délai à Rouen pour vaquer au procès. En cas de retard, il est prié de confier ses pouvoirs à son vicaire Jean Le Maistre ou à tout autre. Ceci fait, il se rend en séance. Mais pour éviter les tumultes de la veille, on a choisi une salle plus retirée : la grande chambre du Parement située à l'extrémité sud-est de la grande Cour du château, près de la chambre du roi. Deux sentinelles anglaises sont apostées pour en garder la porte.

Le tribunal est renforcé des nouveaux assesseurs convoqués la veille. Cauchon leur a exposé les démarches qu'il a faites auprès de l'Inquisition et donne l'ordre d'amener Jeanne.

Quand s'ouvre la porte du cachot, Jeanne a encore supplié que dans son grand besoin on lui accorde le secours de la Communion. Mais Jean Massieu, l'huissier, lui renouvelle le refus de l'évêque. A jeun toujours, mais l'âme encore plus affamée, Jeanne descend entravée dans la cour, conduite par les soldats. Comme on passe devant la chapelle Castrale sans s'arrêter, Jeanne apprend que les

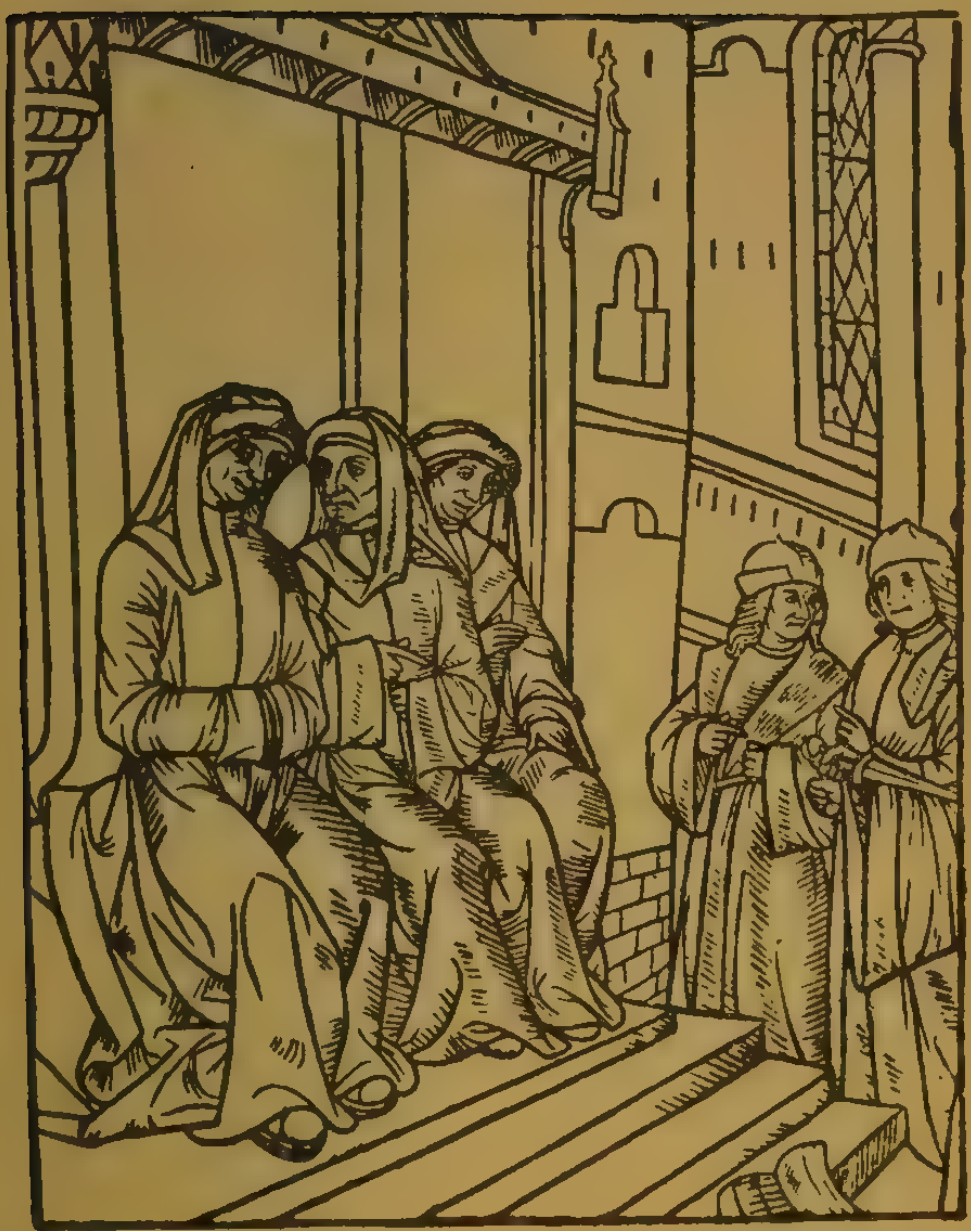

séances auront lieu ailleurs. Nouveau déchirement, elle n'aura pas même le secours du Lieu Saint, de l'autel et du Tabernacle !

Elle retient Jean Massieu et, montrant la chapelle :

— *Cy est le corps de Jésus-Christ ?* demande-t-elle.

— *Oui*, lui répond Massieu.

— *Souffrez, Messire*, suplie Jeanne, *qu'en passant je fasse oraison.*

Mais, là-bas, le tribunal attend et s'étonne du retard. Le promoteur d'Estivet sort à la recherche de l'accusée qu'il voit, c'est un scandale ! agenouillée devant la chapelle. Et l'huissier tolère cette abomination !

— *Truand*, lui crie d'Estivet rouge de colère, *qui te fait si hardi de laisser approcher cette putain excommuniée de l'église sans licence ? Je te ferai mettre en telle tour que tu ne verras lune ni soleil d'ici à un mois, si tu le fais encore !*

Et sur son ordre les soldats entraînent Jeanne vers la salle de Parement.

Au souvenir de leur échec d'hier les docteurs essaient l'intimidation. Cauchon, veut briser d'un coup la résistance. Il exige « le serment de dire la vérité *absolument* et simplement sur *tout* ce qui lui serait demandé ».

Jeanne, tranquillement, au milieu des murmures, jure la vérité en matière de foi.

Furieux, Cauchon passe l'interrogatoire à Jean Beaupère qui essaie la finesse. Il félicite Jeanne de sa docilité, il l'exhorte avec bienveillance à répondre la vérité, comme elle l'a jurée, sur tout ce qu'on lui demandera.

— *Pas du tout*, réplique Jeanne. *Sur telle chose je vous répondrai la vérité ; sur telle autre je ne vous la répondrai pas. D'ailleurs, si vous étiez bien informés de moi, vous devriez vouloir que je fusse hors de vos mains. Je n'ai rien fait que par révélation.*

— *Bien, nous verrons*, dit maître Beaupère, piquant le nez dans ses dossiers.

— *Votre âge quand vous quittâtes la maison paternelle ?*

— *Je ne sais.*

— *Avez-vous dans votre enfance appris quelque métier ?*

— *Oui, coudre toiles de lin et filer : et je ne crains point femme de Rouen pour filer et coudre.*

Beaupère souligne d'un geste grave l'impertinence.

— *Dans la maison de mon père je vaquais*

*aux travaux familiers. Je n'allais pas aux champs avec les brebis et les autres bêtes.*

— *Confessiez-vous vos péchés une fois l'an?* demande Beaupère avec componction.

— *Oui, à mon propre curé. Et quand il était empêché, à un autre prêtre, sur le congé de mon curé. Quelquefois aussi, deux ou trois fois, à des religieux mendiants, à Neufchâteau.*

— *Receviez-vous le sacrement d'Eucharistie à Pâques?*

— *Oui.*

— *Et aux autres fêtes?* ajoute Beaupère.

— *Passez outre!*

Beaupère, piqué, passe aux Révélations. Cauchon, les docteurs fronçant les yeux, redoublent d'attention.

— *A 13 ans*, explique Jeanne, *j'ai eu une voix de Dieu pour m'aider à me gouverner. La première fois j'eus grand'peur. C'était vers midi, en temps d'été, au jardin de mon père.*

— *Vous aviez jeûné?* fait Beaupère.

— *Non.*

— *D'où venait la voix?*

— *Du côté droit, vers l'église; et ordinairement je voyais une clarté, venant du même*

*côté ; d'ordinaire une grande clarté. Quand je vins en France, j'entendis souvent cette voix.*

*— Et maintenant, l'entendez-vous encore ?*

*— Si j'étais en forêt, j'entendrais bien mes voix venir à moi ! Je suis sûre que cette voix était envoyée de la part de Dieu. Quand je l'eus ouïe trois fois, je connus que c'était la voix d'un ange. Cette voix m'a toujours bien gardée.*

*— Et que vous enseignait-elle pour le salut de votre âme ?*

*— Elle m'apprit à me bien gouverner, à fréquenter l'église, et qu'il était nécessaire que je vinsse en France ; que mon père ne sût rien de mon départ ; que je lèverai le siège d'Orléans.*

Jeanne raconte l'histoire de Vaucouleurs, l'entrevue avec le duc de Lorraine, le départ de Vaucouleurs, le voyage vers Chinon.

*— En habit d'homme ?*

*— Oui, sur l'ordre de mon Conseil.*

*— Et cette lettre que vous écrivîtes aux Anglais*, fait Beaupère en brandissant un parchemin ! *Écoutez.*

Au milieu des murmures, puis des *Oh !* de scandale, des gestes de mépris, le notaire lit le texte. Jeanne est très pâle.

— *Avouez-vous ce texte conservé par le duc de Bedford aux archives du château ?*

— *Oui*, fait fortement Jeanne, *sauf deux ou trois mots : au lieu de* RENDEZ A LA PUCELLE, *il doit y avoir* : RENDEZ AU ROI. *De plus* CORPS POUR CORPS *et* CHEF DE GUERRE *n'étaient pas dans l'original.*

Elle raconte l'entrevue avec le Dauphin.

— *Quand la voix vous montra le roi, n'y avait-il point de lumière ?*

— *Passez outre !*

— *Vîtes-vous pas un ange au-dessus du roi ?*

— *Épargnez-moi. Passez outre !*

— *Quelles révélations eût le roi ?*

— *Je ne vous le dirai point. Envoyez vers lui. Il vous les dira !*

Puis, quand le silence s'est fait :

— *Il n'est jour que je n'entende cette voix. J'en ai bien besoin.*

— *Que lui demandiez-vous ?*

— *Nulle autre récompense finale, sinon le salut de mon âme.*

Le débat dévie maintenant sur l'attaque de Paris.

— *N'était-ce point jour de fête ?*

— *Je le crois bien.*

— *Était-ce bien ?*

— *Passez outre !*

Ces *Passez outre* exaspèrent Cauchon. D'ailleurs il est onze heures, en voilà assez pour cette journée. Il renvoie l'affaire au samedi.

¶ *Le vendredi 23 février*, Jeanne dort, épuisée des longs interrogatoires de la veille, quand à l'aube elle s'entend appeler. Jeanne se soulève et s'assied sur son lit, cherchant dans l'obscurité qui l'appelle. Il n'y a personne mais Jeanne a compris : ce sont les saintes invisibles qui parlent. Dans son demi-sommeil Jeanne ne perçoit pas bien tout ce qu'elles disent. Mais elle se dresse. Et maintenant elle ne doute plus de la douce visite. Mains jointes elle les remercie, puis les supplie de lui donner conseil en sa grande détresse. Que doit-elle répondre à ses juges ? Que ses voix en demandent conseil au Seigneur !

Et c'est le mot cent fois entendu depuis Domremy :

— *De l'audace, Jeanne, réponds avec audace, Dieu t'aidera.*

*Audacter !* Ah ! comme c'est bien la nourriture de son cœur ! Jeanne jeûne.

Jeanne à midi prendra la mauvaise soupe maigre des prisonniers. Mais Jeanne a le grand réconfort.

A vêpres encore la voix qui sonne fort, comme emplissant le château.

Et puis dans l'ombre hâtive, tandis que de la ville montent les sonneries de l'*Ave Maria*, encore la forte parole de hardiesse. Quels combats faudra-t-il donc livrer demain !

Elle se couche sans manger, selon l'usage du grand jeûne. Mais dans la nuit la voix parle encore et cette fois entretient Jeanne du Roi. Ah ! si le Roi pouvait savoir tout cela ! Quel réconfort à ces bonnes nouvelles ! De l'audace ! encore de l'audace, Jeanne ! Ce langage rude, comme il est bien celui qu'il lui faut ! La Voix ajoute des paroles mystérieuses, qu'elle a peine à comprendre. Mais ce mot qui sonne si clair, pour sûr qu'elle le retiendra !

Dans la journée Cauchon a fait convoquer de nouveaux assesseurs. On ne pourra pas l'accuser d'avoir ménagé sa peine et craint la lumière.

Précisément passe à Rouen un juriste fort écouté en Normandie, Me Jean Lohier.

Cauchon est très désireux de cet appui. Il le fait prier de venir le voir.

¶ *Le samedi* 24, *fête de saint Mathias, apôtre.* Jean Lohier reçoit de l'évêque les pièces du procès sur quoi il est prié de dire son avis. Le juriste demande deux ou trois jours de délai. Mais Cauchon est pressé. Il n'aime pas les complaisances qui calculent. Il veut une réponse le soir même. Lohier emporte donc son dossier et l'évêque se rend au château.

Dès 8 heures, la salle du Parement est en grand brouhaha. Elle est bondée. On compte soixante-trois assesseurs parmi lesquels, nouveaux venus, les maîtres en sacrée théologie : Erard Emengart, l'anglais John Carpentier, Denis de Sabrevoir, Guillaume de Baudribosc, Nicolas Lemire, Guillaume Lemaître, puis de plus modestes régents : Richard le Gagneux, Jean Duval, etc., et l'abbé de Saint-Ouen, le bénédictin Guillaume Le Mesle, l'abbé de Boscherville, Jean Labbe, le prieur des chanoines réguliers de Saint-Lô, Guillaume Lebourg, le prieur bénédictin de Sigy. Tout ce monde

très affairé. Salutations, agenouillement devant l'évêque qui entre, les conversations sont très animées. Jean Beaupère silencieusement relit ses papiers. Les notaires compulsent les pièces. Sur les mines, la cérémoniosité, la servilité, le scandale, l'importance, pas une sincérité; mal voilées, la haine, et chez le plus grand nombre, la peur.

L'entrée de Jeanne d'Arc, toute pâle, tirant ses entraves, très droite, au regard encore lumineux des visions, fait un instant

de silence, et puis l'agitation tumultueuse renaît, tandis que les gros personnages prennent leurs places.

Même comédie du serment pur et simple exigé par Cauchon qui menace, requiert, somme, tandis que Jeanne lui réplique vertement :

— *Eh bien, c'est moi qui vous le dis. Prenez bien garde à ce que vous dites que vous êtes mon juge, car vous prenez une grande charge et vous m'accablez trop.*

Elle tient tête au milieu des protestations du tribunal. Enfin jure comme toujours de répondre la vérité sur les matières de foi du procès.

On ne peut prolonger indéfiniment ce préambule. Faisant le victorieux, Cauchon passe la parole à Beaupère.

A quelle heure elle a bu et mangé? A-t-elle ouï la voix? A quelle heure? Où? L'a-t-elle touchée au bras? Ce que lui a dit la voix?

— *De vous répondre avec audace*, fait Jeanne excédée. Et, debout, montrant de la main Cauchon :

— *Et vous*, fait-elle d'une voix bien posée, *qui dites que vous êtes mon juge, prenez garde à ce que vous faites ; car, en vérité, je suis*

*envoyée de Dieu et vous vous mettez en grand danger.*

Cauchon, tout pâle, remue rageusement les lèvres sans une parole; les assesseurs, atterrés de l'âudace, se taisent eux aussi.

Beaupère s'en prend aux Révélations. Il essaie d'obtenir des aveux :

— *Je ne vous réponds pas là-dessus*, coupe Jeanne. *Ce qu'elles m'ont dit, c'est pour le Roi et non pour vous. Ha! si je pouvais lui dire ce que cette nuit j'ai entendu, je voudrais ne pas boire de vin jusqu'à Pâques; il en aurait lui meilleur appétit!*

Beaupère essaie la surprise :

— *Et vous a-t-elle point révélé que vous échapperiez de prison?*

— *Cela vous regarde?* fait Jeanne moqueuse.

Tempête de protestations, tandis que Beaupère, froidement incliné vers Manchon, du doigt montrant la marge, dicte :

— *Réponse orgueilleuse!*

Il revient sur les voix, leurs conseils, leur apparence. Ont-elles des yeux?

— *Vous ne le saurez pas. Les gamins de chez nous disent qu'on est pendu parfois pour avoir dit la vérité!*

Alors, Beaupère, toujours par surprise :

— *Savez-vous si vous êtes en la grâce de Dieu ?*

Dans la salle, c'est une stupeur gênée. Jeanne ferme les yeux et, soudain, dans le grand silence, une voix indignée s'écrie :

— *C'est une question abominable ! Ne répondez pas !*

Toute la salle s'est tournée vers l'augustin frère Jean Lefèvre à qui Cauchon, sèchement, réplique :

— *Vous auriez gagné, vous, à vous taire !*

C'est Jeanne qui rétablit le silence. Fermement, doucement, elle prononce :

— *Si je n'y suis, Dieu m'y mette. Et si j'y suis, Dieu m'y garde ! Je serais la plus malheureuse du monde, si je savais ne pas être en la grâce de Dieu ! Si j'étais en péché, je sais que la Voix ne viendrait pas à moi.*

Puis elle suit du regard d'un bout de la salle à l'autre les Maîtres enfoncés dans leurs fourrures, et avec plus de pitié encore que de colère, ajoute :

— *Et je souhaite, Révérends Pères, que tout le monde puisse dire aussi bien que moi.*

Suffit ! On passe à Domremy. Son enfance. Ses jeux avec ses amies. On mêle tout à dessein.

— *Étaient-ils bourguignons, les gens de Domremy ?*

— *Je n'en connaissais qu'un, et j'aurais bien voulu qu'on lui coupât la tête, voire, s'il eût plu à Dieu.*

Ces cœurs pacifiques s'indignent : la voilà bien, la sanguinaire !

— *Est-ce la Voix qui vous a dit de haïr ainsi les Bourguignons ?*

— *Quand j'ai su que les Voix étaient pour le Roi de France, je n'ai plus aimé les Bourguignons !*

On mêle le grotesque au subtil; les bêtes, les fées, les fontaines, les hêtres, et soudainement :

— *Vous auriez bien voulu être un homme quand vous êtes venue en France !*

Jeanne hausse les épaules.

On revient à l'arbre des Fées. Les malades, les danses, les guirlandes de fleurs à la Vierge de Domremy.

Les danses intriguent fort ces vénérables docteurs. Quel scandale !

— *Et j'y ai encore plus chanté que dansé,* fait Jeanne pour accroître leur désarroi.

Décidément cette fille n'a aucune pudeur !

Cauchon observe qu'il est bientôt onze

heures. En voilà assez. Beaupère n'ajoute qu'un mot :

— *Voulez-vous un vêtement de femme?*

— *Donnez-m'en un,* dit Jeanne, *je le prendrai et je m'en irai. Autrement merci. Je suis contente de celui que je porte, puisqu'il plaît ainsi à Dieu.*

Cauchon s'est levé. La séance est remise à mardi.

Mais Jeanne n'écoute plus. Depuis un moment la Voix lui parle et dans le tapage, elle ne perçoit pas clairement ses paroles. Revenue dans sa prison, la Voix cette fois est très nette et ce qu'elle dit d'abord c'est encore de répondre avec audace. Puis Jeanne s'épanche. Elle demande conseil aux Saintes sur ce qu'elle doit répondre à ses juges. Long entretien avec sainte Catherine et sainte Marguerite dans l'ombre où elle s'est tapie.

A midi, on apporte à Jeanne en dîner une alose qui lui est envoyée par Cauchon. Que signifie cette amabilité?

Dans la soirée Jeanne est prise de vomissements. Elle souffre d'une fièvre violente qui inquiète ses gardes, pour sûr elle est empoisonnée. Peut-être elle va mourir.

Ils font — pour dégager leur responsabilité, — avertir Warwick.

Cauchon est de son côté très nerveux. Le soir J. Lohier est venu rapportant les Actes, ainsi que les conclusions de son examen. Elles sont très sévères :

Le Procès, dit-il, ne vaut rien : 1° il n'observe pas les formes de Procès Ordinaire; 2° il est traité en lieu clos et fermé où les assistants ne sont pas en pleine et pure liberté de dire leur volonté; 3° on y traite de l'honneur du roi de France sans l'appeler ni aucun de son parti; 4° on n'a rédigé ni libellé d'accusation ni articles; 5° on n'a donné aucun Conseil à cette femme qui est simple fille pour répondre à tant de maîtres et de docteurs et en grandes matières, spécialement celles qui touchent des révélations.

Quand il entend cela Cauchon entre en fureur. Puisque Me Lohier est si compétent, qu'il reste à Rouen pour suivre le procès. Mais Lohier s'incline.

— *Je ne demeurerai point !* dit-il, et il se retire.

Seul Cauchon s'abandonne à son dépit,

et sans prendre le temps de les appeler, se rend en la maison où sont réunis Beaupère, Jacques de Touraine, Midi, Morice, Thomas de Courcelles et Loiseleur.

Il leur passe les conclusions et continue, en frappant du poing :

— Voilà Lohier, leur crie-t-il tout rouge, qui nous veut bailler de belles interlocutoires en notre procès. Il veut tout calomnier. Il dit qu'il ne vaut rien. A l'en croire, il faudrait tout recommencer. Tout ce que nous avons fait ne vaudrait rien ! On voit bien de quel pied il cloche. Par saint Jehan ! Nous n'en ferons rien. Nous continuerons notre procès comme il est commencé.

Bien sûr ! Les Seigneurs et Maîtres n'ont pas à recevoir de leçon ! Que ce Lohier s'en aille à Rome ou au diable, s'il ne veut boire en la Seine !

¶ *Le dimanche* 25, Guillaume Manchon rencontrant à l'église Notre-Dame Lohier qui est venu y célébrer la messe, lui demande son avis sur le procès et sur Jeanne.

— *Vous voyez, lui répond à voix basse Lohier, la manière dont ils procèdent. Ils*

*la prendront s'ils peuvent par ses paroles. A savoir dans les assertions où elle dit :* Je sais de certain, *ce qui touche les apparitions. Si elle disait* il me semble, *m'est avis qu'il n'est homme qui la put condamner. On ne peut d'ailleurs la poursuivre en matière de foi, avant d'avoir pris des informations sur le fait public d'hérésie. De droit, cette enquête préalable est nécessaire. Il semble* (c'est une façon de parler chère à cet homme prudent), *il semble qu'ils procèdent par plus haine que par autrement. Et pour cette raison je ne resterai pas ici. Je n'y veux plus être !*

Et le jour même le brave Lohier enfourche sa mule en route vers Rome ! où il restera prudemment jusqu'à la fin de ses jours, gros personnage, président de la Rote.

Guillaume Manchon est de plus en plus perplexe sur ce qui se passe. L'affaire de Nicolas de Houppeville a semé la terreur parmi les chanoines.

Il a eu la candeur de dire en l'une des Commissions préparatoires que ni l'évêque ni ceux qui voulaient entreprendre le procès n'en pourraient être les juges; il n'a pas caché que le procès était mal engagé puis-

qu'on n'avait convoqué personne du parti français et que l'évêque de Beauvais ne pouvait juger une femme déjà examinée par le clergé de Poitiers et l'archevêque de Reims, son métropolitain. Cet avis, rapporté à Cauchon, l'a fort irrité évidemment. Appelé comme assesseur à l'une des séances, Houppeville a prétexté un empêchement; quand il s'est présenté à la suivante, Cauchon l'a mis à la porte. Cité, Houppeville a comparu devant l'évêque. Mais il l'a récusé. Clerc rouennais, il n'a

pas à être jugé par l'évêque de Beauvais; il ne relève que de l'Official de Rouen. Or, un beau jour, il est cueilli, mis en prison royale et il apprend que c'est par ordre de Cauchon ! Son ami Jean de la Fontaine l'en avertit par un billet qui lui recommande la prudence. Par bonheur l'abbé de Fécamp obtient son élargissement juste au moment où les conseillers de Cauchon décidaient son exil soit en Angleterre, soit hors de Rouen. L'abbé de Fécamp et ses amis l'ont sauvé fort à propos.

Quand il passe la Seine, Guillaume Manchon marche un peu plus vite qu'à son ordinaire.

Au château, la nervosité est grande ce matin. Les nouvelles sont mauvaises. Jeanne est très malade. Le visage en feu. Les yeux brillants de fièvre. Warwick, au rapport du geôlier, est très fâché. Que cette fille s'en aille mourir ainsi et tout l'avantage est perdu. Il faut provoquer au plus vite une consultation.

Chez le cardinal d'Angleterre, Warwick a fait venir les sommités médicales. Me Guillaume de la Chambre, jeune licencié, Me Guillaume Desjardins, Me Jean Tiphaine,

prêtre et docteur, et plusieurs autres. Il leur expose que Jeanne est malade, à ce qu'on lui a dit, et leur demande de la soigner. Pour rien au monde le roi ne veut qu'elle meure de mort naturelle. Elle est trop chère au roi, qui l'a chèrement achetée, il ne veut pas qu'elle meure, sinon en justice et brûlée. Qu'ils fassent en sorte de l'examiner avec soin et de la guérir.

Les médecins, conduits par J. d'Estivet, se rendent donc au cachot. Ils lui prennent le pouls, la palpent au côté droit. La fièvre est très forte.

Ils décident la saignée.

J. d'Estivet va en référer à Warwick qui les met en garde :

— *Faites bien attention C'est une rusée. Elle pourrait bien se faire mourir.*

Mais la saignée est faite. Jeanne en est aussitôt soulagée.

Ceci fait, ils lui demandent où elle souffre et pourquoi.

— *On m'a envoyé une carpe de la part de Mgr de Beauvais hier, j'en ai mangé et je crois que c'est cela qui m'a rendue malade.*

Jean d'Estivet s'emporte :

— *Comment ! Putain ! Paillarde ! Tu as*

*mangé des harengs et autres saletés qui te font mal et tu accuses l'Évêque !*

C'est une tempête d'injures, qui bouleversent la pauvre Jeanne. Elle se dresse sur son lit. Elle tient tête. Avec feu elle répond. D'Estivet n'est plus maître de soi. Il s'oublie si gravement que les médecins sont obligés de le faire sortir. Il va la tuer ! La fièvre est remontée. Jeanne, épuisée, perd connaissance. Très inquiets, et voulant se dégager eux-mêmes, les médecins envoient informer Warwick qui, furieux, interdit à d'Estivet de l'injurier à nouveau. Il faut qu'elle soit brûlée ! Comprenez-vous ! Le bel avantage quand vous l'aurez fait mourir !

Les bons médecins sont pleins de compassion. Ils restent auprès de la malade, qui peu à peu se reprend et doucement s'endort. L'un d'eux demeure pour surveiller le pansement du bras.

Les Saintes ont été très douces à la bercer.

¶ *Le lundi* 26, les médecins, revenus, constatent que la nuit a été bonne. La fièvre a disparu. La malade a bien dormi. Elle est seulement un peu faible. Elle devra se reposer tout le jour.

Warwick fait envoyer un bouillon.

Dans l'après-midi, Jeanne va vraiment mieux. Une grande joie lui a rendu forces et courage.

Le bon cordonnier champenois est revenu. Il a parlé à mots couverts, à cause des gardes, de choses très mystérieuses. Jeanne n'a pas bien compris. Elle a cru deviner que c'est un envoyé du roi, et à certaines façons de parler, elle a soupçonné un prêtre ! Si ce pouvait être vrai ! Se confesser, à un prêtre de France, et peut-être communier ! Présence des Saintes.

¶ *Le mardi 27*, la nuit a été très bonne. Jeanne est un peu pâle mais très calme. On pourra reprendre les séances.

A 8 heures, cinquante-quatre assesseurs sont dans la salle, dont trois ou quatre nouveaux venus. Nicolas Loiseleur, le bon cordonnier, fait des signes dissimulés à Jeanne qui entre, fort étonnée de le voir parmi les juges. Elle comprend de moins en moins.

Comme toujours, comédie du serment. Obstination de Jeanne.

Beaupère débute par une question où il veut mettre beaucoup de délicatesse; il demande à Jeanne comme elle se porte depuis samedi?

— *Vous voyez!* fait Jeanne, très pâle, en le couvrant du regard, *du mieux que j'ai pu.*

Beaupère rougit et attaque la question des voix. Tour à tour questions bouffonnes : si les saintes sont vêtues du même drap, si elles sont de même âge, si elles parlent ensemble; puis insidieuses : ce qu'elles ont dit, si elles ont défendu de le dire, quels conseils elles donnent?

Jeanne écarte avec dédain les pièges, et pour les choses graves renvoie à quatre reprises au procès de Poitiers, dont elle voudrait bien que Beaupère se procurât une copie.

Celui-ci revient à saint Michel, puis à l'habit d'homme, puis à l'ange du Roi à Chinon, puis au procès de Poitiers, puis à l'épée de Fierbois, si elle fut bénite, posée par manière de sortilège sur les autels, ce qu'elle est devenue? A propos de quoi Jeanne dit que ses frères ont tous ses biens,

chevaux, épées, etc., d'une valeur de plus de douze mille écus.

On passe à l'étendard, au siège d'Orléans, au siège de Jargeau. On avance ainsi, mais sans rien recueillir que de confus ou de médiocre. Jeanne est très fatiguée. Il ne s'agit pas de faire des imprudences.

Le tribunal est renvoyé au jeudi.

Tandis que l'on ramène Jeanne en prison, Eustache Turquetil, un prêtre, demande à son ami Jean Massieu :

— *Que te semble de ses réponses? Sera-t-elle arse? Que sera-ce?*

— *Jusqu'ici*, répond le bon Massieu à voix basse, *je n'ai vu que bien et honneur à elle. Mais je ne sais quelle sera la fin. Dieu le sait!*

Il a répondu en Normand, et cependant le propos est dangereux; il est, le jour même, répété au chantre Anquetil de la chapelle royale, qui le redit aux Anglais. *Jean Massieu n'est pas sûr pour le roi!* C'est un beau tapage. Fureur de Warwick. Scène d'intimidation. Excuses de Massieu.

Cauchon est encore plus furieux. Il fait appeler Massieu et le semonce : *Qu'il se garde de se méprendre, ou on lui fera boire plus que de raison!*

La crainte de la Seine est le commencement de la sagesse. Massieu mettra un bœuf sur sa langue. N'empêche que si le bon notaire Manchon n'était intervenu pour le défendre, « il n'en fut oncques échappé ».

Manchon lui aussi fera bien de se surveiller.

¶ *Le mercredi* 28, on laisse Jeanne se reposer. Visite du bon cordonnier.

## MARS

¶ *Le jeudi* 1er *mars*, cinquante-huit assesseurs attendent Jeanne que Massieu, à la fureur de Jean d'Estivet, laisse en passant s'agenouiller devant la chapelle castrale.

Même serment sur les Évangiles, à quoi Jeanne ajoute :

— *De ce que je saurai qui touche le procès, volontiers je dirai la vérité et vous en dirai tout autant que si j'étais devant le pape de Rome.*

On en profite pour l'embarrasser sur la question des antipapes, on rapporte sa lettre au comte d'Armagnac. Jeanne, tout simplement, croit au Pape qui est à Rome.

On passe à ses lettres et l'on sort avec une gravité tragique la fameuse lettre au Roi et

à Bedford. Et que signifient ces *Ihs Maria*, cette croix? Les mettait-elle à toutes ses lettres?

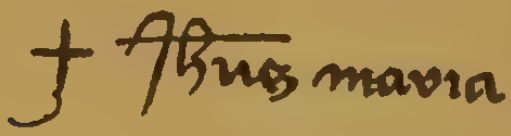

— *Pas toujours*, répond Jeanne, *je mettais la croix afin que ceux de mon parti ne fissent pas ce que je leur écrivais.*

Et revenant aux menaces contenues dans sa lettre à Bedford :

— *Avant sept ans*, déclare-t-elle, *les Anglais perdront plus grand gage qu'ils ne firent devant Orléans; ils perdront tout en France. Ils auront plus grande défaite qu'ils n'ont jamais eue, et ce sera par grande victoire que Dieu enverra aux Français.*

Les pauvres régents, qui ont joué sur la carte anglaise, pâlissent.

— *Je le sais par révélation*, affirme Jeanne.

— *Et quand sera-ce?* demande une voix.

— *Je ne sais le jour ni l'heure.*

— *Quelle année?* demande un maître prudent.

— *Vous ne le saurez pas. Mais je voudrais bien que ce fût avant la Saint-Jean.*

— *N'avez-vous pas dit à John Grey que ce serait avant la Saint-Martin d'hiver ?*

— *J'ai dit qu'avant la Saint-Martin d'hiver on verrait bien des choses, et ce pourrait bien être que les Anglais mordent la poussière.*

— *Par qui le savez-vous ?*

— *Par sainte Catherine et sainte Marguerite.*

Bonne affaire. On va y voir clair enfin. De tous côtés les questions jaillissent.

— *Quand les avez-vous vues ?*

— *Hier et aujourd'hui, il n'est jour que je ne les entende.*

— *Ont-elles toujours le même habit ?* demande un théologien.

— *Oui, leurs têtes sont richement couronnées.*

— *Et comment savez-vous si ce sont hommes ou femmes,* insiste une grosse voix doctorale.

— *A leur voix,* réplique Jeanne, *je le reconnais bien.*

— *Mais quelle figure en voyez-vous ?* riposte un subtil.

— *Leur visage !*

— *Et ont-elles des cheveux ?* interroge un théologien.

— *Pourquoi pas ?*

— Mais subsume le théologien en clignant des yeux, *n'y a-t-il rien entre leur couronne et leurs cheveux ?*

— *Non*, dit Jeanne sans comprendre.

— *Et les cheveux, sont-ils longs et pendants ?*

— *Je n'en sais rien*, dit Jeanne en haussant les épaules.

— *Ont-elles des membres, des bras ?* fait un grand sec juriste, agitant les siens.

— *Je n'en sais rien.*

— *Mais si elles n'ont pas de membres*, insiste un maître ès arts, *comment parlent-elles ?*

— *Je m'en rapporte à Dieu. En tous cas leur voix est belle, douce et humble et elles parlent français.*

— *Ainsi sainte Marguerite ne parle-t-elle pas anglais ?* dit fort étonnée une voix étrangère.

— *Pourquoi parlerait-elle anglais*, réplique Jeanne en riant, *puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais.*

Des rires ont fusé un peu partout, étouffés dans les manches. Cauchon regarde, furieux, les insolents qui, tout rouges, toussent et reprennent contenance.

On revient à des questions sérieuses.

— *Vos anneaux ?*

— *Vous*, dit Jeanne en se levant vers Cauchon, *vous en avez un de moi. Rendez-le-moi ? Et rendez-moi celui que les Bourguignons m'ont pris, si vous l'avez ?*

Cauchon roule gravement la tête en signe de refus.

On revient aux voix, aux promesses des Saintes.

— *Elles m'ont promis*, dit Jeanne, en regardant l'un après l'autre ses juges, *que le roi serait restitué dans son royaume...*

— *Ha ! Ha !*

— *... le veuillent ou non ses adversaires*, continue Jeanne debout. *Et moi qu'elles me conduiraient au Paradis, comme je leur ai demandé.*

Les Maîtres en théologie font bien noter cette affirmation hérétique.

On mêle tout : sa délivrance, sa mort.

— *Il y a longtemps que je serais morte n'était la révélation qui me réconforte chaque jour.*

Le roi, la mandragore, saint Michel.

— *Était-il nu ?* demande une voix blanche.

— *Pensez-vous que notre Sire n'ait pas de quoi le vêtir !*

— *Avait-il des cheveux ?* insiste le théologien au crâne chauve.

— *Pourquoi les lui aurait-on coupés, révérend Sire ?* dit Jeanne curieuse.

Les rires cette fois éclatent et Cauchon malgré lui sourit.

— *Avait-il sa balance ?* interroge un juriste.

— *Je n'en sais rien.*

Sur le mot de péché mortel prononcé par Jeanne, on récidive l'odieuse inquisition : y est-elle ? y fût-elle ?

— *Jà ne plaise à Dieu que j'y fusse oncques,* répond Jeanne gravement, *et jà ne lui plaise que j'en fasse les œuvres, ou les aie faites par quoi une âme en soit chargée !*

Le roi ? son message au roi ? le signe au roi ?

— *De ce que j'ai promis de tenir bien secret, vous ne le saurez !*

Pourquoi la vouloir se parjurer ?

On n'avance plus. Les Juges ont faim. Il est près de midi. Séance ridicule, sans aucun résultat.

Remise au samedi.

¶ *Le vendredi 2 mars*, les douces Voix qui l'assurent de la grâce de Dieu.

¶ *Le samedi* 3, à 8 heures, séance : sont arrivés de Bâle deux docteurs de l'Université de Paris : Nicolas Lami, recteur de la Faculté de théologie en 1428 et 1429, Guillaume Évrard, recteur de l'Université en 1430, qui vont repartir demain pour Bâle. Le groupe des médecins est renforcé par Gilles Canivet, Roland Lécrivain, doyen de la Faculté de 1427 à 1430, et Guillaume de la Chambre.

Beaupère reprend l'interrogatoire, doctrinal cette fois, sur saint Michel, plein d'embûches et sot. Comme Jeanne parle de s'échapper, on la presse, on veut savoir si elle a appris par révélation qu'elle échapperait.

Mais Jeanne se redresse :

— *Cela n'est pas de votre procès. Voulez-vous que je parle par hasard contre moi? D'ailleurs je n'en sais ni le jour ni l'heure;*

*mais les voix m'ont dit que je serai délivrée et que hardiment je vous tienne tête.*

Beaupère mêle à dessein Poitiers; son habit d'homme; les panonceaux que faisaient faire ses soldats à la ressemblance du sien.

— *N'avez-vous pas dit qu'ils portaient bonheur?*

— *Je leur ai dit :* ENTREZ HARDIMENT DANS LES ANGLAIS. *Et j'y entrais.*

Sur quoi le bon franciscain, Jacques de Touraine, d'une voix confite, et en levant les mains au ciel :

— *Ne vous est-il pas arrivé, Jeanne, de vous trouver en des endroits où des Anglais aient été tués?*

— *En nom Dieu, si fait*, répond Jeanne, riant. *Comme vous parlez doucement! Que ne partaient-ils de France et n'allaient-ils en leur pays!*

Le pauvre frère Jacques se signe d'horreur, tandis qu'un grand seigneur anglais, frappant sur l'épaule de son voisin, le médecin Guillaume Desjardins, s'écrie :

— *Pardieu! c'est une noble femme!... Que n'est-elle anglaise!*

Mais les théologiens n'aiment pas ce langage de soldat.

On épie le sortilège, on évoque frère Richard.

*— N'a-t-on pas fait circuler de vos portraits ?*

*— J'en ai vu un à Arras dans les mains d'un Écossais, j'étais armée et à genou je présentais une lettre au Roi. C'est tout.*

*— N'a-t-on pas fait dire services, messes et oraisons pour vous ?*

*— Je n'en sais rien. En tous cas, ce n'a pas été par mon ordre. Et s'ils ont prié pour moi, m'est avis qu'ils m'ont pas mal fait.*

— *Et pourquoi ceux de votre parti vous baisaient-ils les pieds, les mains, les vêtements ?*

— *Ils aimaient à me voir. S'ils baisaient mes mains, je n'en pouvais mais. Quant aux pauvres gens ils venaient à moi volontiers parce que je ne leur faisais pas de méchancetés, mais je les aidais de mon mieux.*

— *N'avez-vous point été marraine ?*

— *Oui, à Troyes, mais ni à Reims ni à Château-Thierry. Deux fois à Saint-Denis. Aux garçons je donnais volontiers le nom de Charles pour l'honneur du roi, et aux filles celui de Jeanne. D'autres fois comme leurs mères le voulaient.*

Beaupère passe à ses anneaux, à son étendard.

— *Vous confessiez-vous souvent en campagne et communiez-vous souvent ?*

— *Quand je m'arrêtais aux bonnes villes, oui, l'un et l'autre.*

— *En habit d'hommes ?* précise Beaupère.

— *Oui, mais pas en armes.*

La haquenée de l'évêque de Senlis, l'enfant de Lagny, l'affaire de Catherine de

la Rochelle surtout intéresse vivement le tribunal. Puis le saut de Beaurevoir,

— *Vous auriez mieux aimé mourir*, fait une voix scandalisée, *que d'être en la main des Anglais?*

— *J'aimerais mieux rendre mon âme à Dieu*, réplique Jeanne fièrement, *que d'être entre leurs mains.*

— *N'avez-vous point alors blasphémé?*

— *Jamais je n'ai blasphémé saint ni sainte et je n'ai pas l'habitude de jurer.*

On finit sur les menaces qu'elle prononça de faire écarteler Bournel, le traître de Soissons. Voilà quatre heures que dure cette séance. On renvoie Jeanne en prison.

Cauchon expose alors que l'on a fini les interrogatoires relatifs aux charges recueillies par les enquêteurs. Des réponses de l'accusée, il faut maintenant tirer ce qui doit être retenu. On en chargera quelques docteurs expérimentés en droit canon. Ceci fait, si des points restent obscurs, sans réunir désormais le tribunal on se contentera de déléguer à cet effet quelques docteurs. Il sera tenu écrit de ses réponses. Sur quoi, de même que sur ce qui a précédé, chacun

pourra réfléchir. Il sera loisible à chacun de communiquer à l'évêque ses sentiments. Tous devraient en tous cas se tenir prêts à émettre leur opinion sur l'accusée. Défense est faite à tous de s'éloigner de la ville de Rouen avant la fin du procès et sans le congé de l'évêque.

C'est la fin des séances publiques.

# III

# PROCÈS PRÉPARATOIRE

## LES SÉANCES EN PRISON

### 4 MARS — 25 MARS

Pacteur.

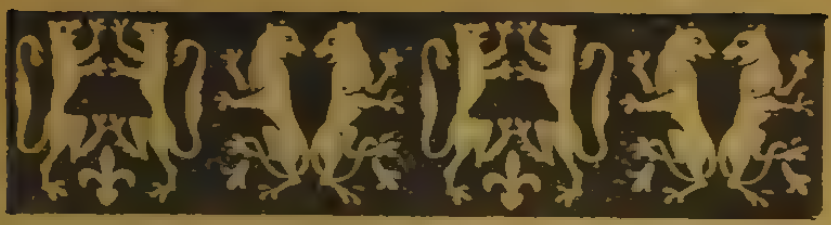

¶ *Le dimanche 4 mars*, chanoines et moines se reposent de leurs fatigues. Plusieurs maîtres de Paris cependant doivent représenter l'Université au Concile de Bâle. Ils demandent à Cauchon leur *exeat* et prennent la route de Paris.

Ce jour, l'Inquisiteur Jean Graverent, en réponse à la sommation de Cauchon, datée du 22 février, écrit à Jean Le Maistre, sous le couvert de Cauchon, que retenu à Coutances, il ne peut se rendre commodément à Rouen. Il le commet donc à sa place pour conduire le procès jusqu'à sentence définitive inclusivement. Il a mis dix jours à répondre. C'est peu de zèle ! Décidément l'Inquisition sommeille !

Heureusement Cauchon ne laisse pas traîner les affaires. Il fait appeler chez lui

les docteurs et les juristes qui vont colliger et mettre au clair les réponses de Jeanne. Ils vont aussi noter les points sur lesquels un supplément d'information sera nécessaire.

Les minutes des notaires normands, compulsées avec celles des greffiers anglais, sont si touffues et si confuses qu'il va falloir un gros travail de dépouillement aussitôt commencé.

Les juristes s'y emploient sous la présidence de Cauchon les *lundi*, *mardi*, *mercredi et jeudi* 5, 6, 7, 8.

¶ Enfin *le vendredi* 9, le travail est achevé dans la journée. Aussitôt Cauchon convoque chez lui ses meilleurs conseillers : Beaupère, frère Jacques de Touraine, Midi, Maurice, Thomas de Courcelles et Nicolas Loiseleur, avec le notaire Manchon. Il leur communique les conclusions de la Commission. Mais comme le nombre de points sur lesquels on demande de nouveaux interrogatoires est considérable, l'évêque, qui en a assez, délègue à cet office Jean de La Fontaine.

Sur les entrefaites on apprend la nomination du nouveau pape, Eugène IV, dont

le premier acte a été, le 3 mars, de nommer le cardinal Albergati nonce en France (il mettra près d'un an à arriver à Paris).

¶ *Le samedi* 10, sans perdre un jour, Cauchon fait commencer l'interrogatoire complémentaire. Lui-même, l'évêque, se rend dans la prison de Jeanne, assisté de Jean de la Fontaine, de Nicolas Midi et du franciscain Gérard Feuillet. En présence de Jean Fecard, avocat (un curé très anglais) et de Jean Massieu, Cauchon requiert de Jeanne le serment de dire la vérité.

Jeanne, inflexible, pose toujours la même condition, et ajoute :

— *Plus vous voudrez me forcer, plus tard je vous répondrai.*

Jean de la Fontaine entreprend donc l'interrogatoire. Les enquêtes ne parlaient pas des événements de Compiègne. C'est donc sur les circonstances de sa capture qu'elle est interrogée.

Ceci fait, on revient sur son étendard, sur son écu.

— *Jamais je n'en eus*, déclare Jeanne. *Mon roi a donné des armes à mes frères, sans ma requête et sans révélation.*

On passe aux chevaux, et le cœur de Jeanne de battre.

— *J'étais sur un demi-coursier quand je fus prise.*

— *Qui vous l'avait donné ?*

— *Le roi ou mes gens de l'argent du roi. J'avais ainsi cinq coursiers, sans les trottiers qui étaient plus de sept.*

Les pommettes de Jeanne ont rougi de plaisir.

— *N'avez-vous pas eu autres richesses de votre roi que vos chevaux ?*

— *Je ne demandais rien à mon roi, que bonnes armes, bons chevaux et de l'argent pour payer les gens de mon hôtel.*

— *N'aviez-vous pas de trésor ?*

— *Dix à douze mille francs vaillants. Maigre trésor pour mener la guerre. Tout cela, mes frères l'ont, je pense.*

Il n'y a pas grand'chose à tirer de là. La Fontaine passe à un sujet plus délicat : le signe donné à Charles VII.

Sur ce point Jeanne se refuse. Elle répond en paraboles, en symboles d'où il est difficile de recueillir de la lumière. C'est ce qu'à voulu Jeanne pour défendre son secret.

On n'avance plus.

Séance remise au lundi.

¶ *Le dimanche* 11, *dimanche de Laetare.* Pas de messe ! Les soldats fêtent bruyamment en buvant la mi-carême. Ils sentent le vin et invitent la prisonnière à danser. Jeanne se bat contre ces brutes, qui chancellent et roulent sans pouvoir se relever.

A deux ou trois reprises, ils se ruent sur elle, lorsqu'aux cris poussés par Jeanne appelant au secours, entre Warwick qui cravache ces bêtes et leur fait lâcher prise ! Ils se tiendront cois pour aujourd'hui. Soirée plus calme où reviennent les chers, les douloureux souvenirs du dimanche des Fontaines ! Avec Mengette, Simon Musnier, Gérard, Mauviette, on montait vers l'Arbre des Fées et sous les Loges des Dames on déployait les paniers, la nappe, les provisions, les bonnes galettes. On dansait des rondes, on chantait *la Pernette, le Roi Renaud, Saint Nicolas.* Tous les garçons, toutes les filles du pays étaient là. Les amoureux de la veille, qui s'étaient connus aux bouquets déposés en grand secret à la fenêtre de la bien-aimée, allaient à la fontaine des Rains, et se penchaient sur les eaux pour y voir l'image de leurs têtes réunies. C'était toute innocence. Et cependant Jeannette qui avait voué à

l'archange plus haut amour, cueillait ses fleurs pour d'autres yeux.

Ce soir, elle ne voit pas les coteaux reverdis. Elle ne sent pas le parfum un peu sûr du printemps, à peine entend-elle en ce château les moineaux. Longues caresses des Saintes qui s'attardent et toujours laissent en partant le conseil d'audace.

Dans la soirée Cauchon a reçu la Commission de l'Inquisiteur destinée à frère Le Maistre. Huit jours pour venir de Coutances, c'est un peu long ! Le Maistre est convoqué pour le lendemain à la première heure.

¶ *Le lundi* 12, en effet, très tôt, comparaît frère Jean Le Maistre, devant l'évêque de Beauvais, assisté des maîtres Thomas Fiévet (official de Notre-Dame de Paris en 1429, et qui malheureusement devra demain partir représenter l'Université de Paris au Concile de Bâle), Pasquier Devaux, un intransigeant Anglais que Bedford prise spécialement, Nicolas de Hubent, chanoine de Paris, secrétaire apostolique, et frère Ysambard de la Pierre, dominicain, compagnon de Le Maistre.

Cauchon remet à Le Maistre les lettres

de l'Inquisiteur et le somme et requiert de s'adjoindre comme juge dans ce procès.

Le Maistre s'incline; il verra volontiers la lettre de commission et les actes notariés du procès, ainsi que tout ce qu'on voudra lui communiquer. Ces documents vus et considérés, il donnera réponse et fera son devoir. Il salue. C'est encore quelques jours de gagnés.

Cauchon s'impatiente. N'a-t-il pas assisté à presque toutes les séances? N'a-t-il pas ouï Jeanne? Eh bien, on lui communiquera tout ce qu'il voudra! Et Cauchon le congédie.

En fait Le Maistre est acculé. Il a eu beau traîner, refuser de paraître, il ne peut plus se dérober. De bons amis lui ont dit que s'il s'obstinait, il courait grand danger de mort. Lui-même s'est bien rendu compte — il l'a dit plusieurs fois à Jean de Massieu — que si en cette affaire on ne marche pas aux ordres des Anglais, c'est la mort. Il ne tient pas à mourir.

Tandis qu'il retourne à la porte Cauchoise, avec les dossiers, Cauchon, sans perdre une minute, a emmené ses trois assesseurs à la prison, il y retrouve de plus ceux de la veille.

Jean de la Fontaine ouvre le rapport de la Commission et reprend son interrogatoire sur la question du signe.

Comme Jeanne affirme que « jamais l'ange ne lui a manqué ».

— *Ne vous a-t-il pas manqué terrestrement quand vous avez été prise ?*

— *Je crois, puisqu'il a plu au Seigneur, que c'est le mieux que je sois prise.*

— *Et dans les biens de la grâce ?*

— *Comment me manquerait-il quand il me réconforte tous les jours !*

— *Appelez-vous vos saintes ou viennent-elles sans que vous les appeliez ?*

— *Elles viennent souvent sans être appelées. Et si elles tardent, je requiers le Seigneur de me les envoyer.*

— *Elles ne sont pas toujours venues quand vous les appeliez ?*

— *Je n'en ai jamais eu besoin que je ne les eusse.*

On passe à son vœu de virginité, à son départ de Domremy.

— *J'aurais eu cent pères et cent mères, j'eusse été fille de roi, je serais partie !*

On passe aux anges.

— *Demeuraient-ils longtemps avec vous ?*

— *Ils viennent souvent parmi les chrétiens qu'on ne les voit pas. Je les ai bien des fois vus parmi les chrétiens.*

— *Vos voix ne vous appelaient-elles pas : fille de Dieu, — fille de l'Église, — fille au grand cœur ?*

— *Elles m'ont tous les jours appelée bien souvent : Jeanne la Pucelle, fille de Dieu.*

— *Si vous vous dites fille de Dieu, pourquoi ne voulez-vous pas réciter le* PATER ?

— *Je le dirai volontiers. Quand j'ai refusé, c'était pour que Mgr de Beauvais m'entendît en confession.*

— *Assez*, dit Cauchon, en levant la séance. *C'est l'heure de dîner.*

Levée de séance.

Assez tard après dîner, les enquêteurs rentrent et La Fontaine reprend son enquête.

Les songes. Encore l'habit d'homme. La délivrance du duc d'Orléans.

— *Et comment entendiez-vous l'accomplir ?*

— *J'aurais assez pris d'Anglais en France pour le ravoir. Sans quoi, j'eusse passé la mer pour l'aller quérir, par puissance, en Angleterre.*

On revient au signe. Elle ne parlera que sur le conseil de sainte Catherine.

Cauchon, impatient, lève la séance.

Pourquoi en ce jour Charles VII mande-t-il de faire bailler à Dunois la somme de 2.000 livres par ses gens? Il a été envoyé à LOUVIERS, pour « *deux entreprises secrètes* ». Y a-t-il dans la conscience royale un réveil? Il est bien tardif et inefficace en tous cas.

¶ *Le mardi* 13, le Vice-Inquisiteur, accompagné de frère Ysambard, vient pour la première fois s'adjoindre comme tel au procès. Devant les mêmes docteurs réunis dans la prison, il se dit prêt à intervenir.

Cauchon explique à Jeanne la gravité du fait et l'exhorte pour le salut de son âme, à dire la vérité sur tout ce qui lui serait demandé.

Auparavant l'Inquisiteur nomme ses officiers pour le procès. Il se trouve que ce sont ceux même nommés par Cauchon. Cette déférence est louable.

Désormais le tribunal est parfaitement régulier : l'Ordinaire et l'Inquisition sont les deux juges nécessaires.

La Fontaine reprend l'interrogatoire.

Le signe encore ! Jeanne refuse. La Fontaine, par mille détours, y revient. Jeanne le dépiste tour à tour ou se tait.

— *Et pourquoi vous plutôt qu'une autre ?*

— *Il plut à Dieu*, répond Jeanne gravement, *ainsi faire par une simple pucelle pour bouter hors les adversaires du roi.*

Encore le signe, la couronne, l'ange. Jeanne ne livre rien.

On passe au siège de Paris, à celui de La Charité, à l'affaire de Pont-l'Évêque. A-t-elle eu de tout cela révélation?

— *Depuis la révélation de Melun que je serai prise, je m'en rapportai le plus souvent à la volonté des capitaines au fait de la guerre. Toutefois je ne leur dis point que je serais prise.*

— *Avez-vous bien fait d'assaillir Paris en la Nativité de Notre Dame?*

— *Il est bien de garder les fêtes de Notre Dame.*

— *N'avez-vous pas crié devant Paris : Rendez la ville de par Jésus?*

— *Non, j'ai dit : Rendez-la au roi de France.*

Cauchon remet la suite au lendemain matin. Mais il est fatigué. Demain il ne paraîtra plus.

¶ *Le mercredi* 14, le Vice-Inquisiteur fait choix comme notaire de Me Nicolas Taquel, prêtre du diocèse de Rouen, notaire impérial, et notaire juré de la cour archiépiscopale. Puis il rejoint dans la prison Jean

de la Fontaine qui remplace Cauchon. Les assesseurs sont les mêmes.

La Fontaine continue l'interrogatoire, où il en était resté, et d'abord interroge sur le saut de Beaurevoir. Puis revient aux voix.

— *Je leur ai demandé trois choses*, déclare Jeanne, *l'une mon expédition ; l'autre que Dieu aidât aux Français et gardât bien les villes de leur obéissance, et la troisième, le salut de mon âme.*

Mais Jeanne est excédée de ces questions chaque jour renouvelées sur des objets déjà traités.

— *Je vous requiers*, ajoute-t-elle, *s'il arrive que je sois menée à Paris, de me fournir le double de ces interrogatoires et réponses, afin que je les baille à ceux de Paris et puisse leur dire : Voici comment j'ai été interrogée à Rouen et mes réponses. Et que je ne sois plus travaillée de tant de demandes.*

— *Qu'avez-vous voulu dire, en menaçant Mgr de Beauvais de grands dangers ?*

— *Je lui ai dit : « Vous dites que vous êtes mon juge. Je ne sais si vous l'êtes. Mais prenez garde à me juger mal. Car vous vous mettriez en grand danger. » Et je l'en ai averti afin que, si le Seigneur l'en châtie, moi j'aie fait mon devoir de le lui dire.*

Quant à elle, Jeanne sait par sainte Catherine qu'elle sera secourue. Sera-t-elle libérée de prison ou surviendra-t-il quelque trouble qui l'en délivrera ? Elle ne sait. Cette lumière de la délivrance s'entoure d'une nuit si mystérieuse ! Le plus souvent ses voix lui disent que ce sera par grande victoire. Mais elles lui disent toujours : *Prends tout en gré. Ne te chaille de ton martyre. Tu t'en viendras enfin au royaume de Paradis.*

— *Vous croyez donc être sauvée ?*

— *Je le crois aussi fermement que si je l'étais déjà.*

— *C'est une réponse grave que vous faites !*

— *Aussi je la tiens pour un grand trésor.*

— *Ne croyez-vous donc plus pouvoir faire péché mortel ?*

— *Je n'en sais rien. Je m'en remets à Dieu du tout.*

Interruption de séance pour le dîner de carême.

Le soir, les mêmes, plus Jean Manchon.

Jeanne tient à préciser que sa certitude d'être sauvée est conditionnée à sa fidélité à garder sa virginité de corps et d'âme.

On la tourmente encore sur le péché mortel.

— *N'avez-vous pas en prison renié ni maudit Dieu ?*

— *Non. Quand je dis : Bon gré Dieu ! ou : Saint Jehan ! ou : Notre Dame ! on s'est trompé si on a cru que je jurais.*

Arrive l'affaire de Franquet d'Arras.

— *N'avez-vous pas donné de l'argent à celui qui le prit ?*

— *Suis-je monnayeur ou trésorier de France ?*

— *Ne fut-ce pas un péché mortel que d'assaillir Paris un jour de fête ?*

— *Je ne crois pas être en péché mortel. Et si je l'ai fait, c'est à Dieu d'en connaître, ou à mon confesseur.*

— *Et le cheval que vous avez volé à l'évêque de Senlis ?*

— *Je l'ai payé. Et même je l'ai rendu. Il ne valait rien pour se battre.*

— *Et le saut de Beaurevoir ?*

— *Je le faisais non pas en espérance de me désespérer. Mais de sauver mon corps et d'aller secourir tant de bonnes gens qui étaient en péril. Et après je m'en suis confessée et en ai demandé pardon au Seigneur. Et j'en ai porté grand pénitence du mal que je me fis en tombant.*

— *Fut-ce péché mortel?*

— *Je n'en sais rien. Je m'en remets au Seigneur.*

— *Et votre habit d'homme?*

— *Puisque je le fais par le commandement du Seigneur et en son service, je ne crois pas mal faire. Et quand il lui plaira de le commander, il sera aussitôt mis bas.*

*Vous savez bien,* continue Jeanne en regardant Warwick, *pourquoi je garde ces chausses jointes et fortement lacées. Si je les quittais, si je les desserrais seulement, vous savez les violences que me feraient les gardiens. Rappelez-vous que si vous n'étiez pas venu à mes appels au secours, j'eusse été la proie de ces misérables.*

Warwick baisse la tête.

¶ *Le jeudi* 15 *mars,* le nouveau notaire Nicolas Taquel, ayant prêté serment dans la prison, et en l'absence de Cauchon toujours fatigué, reprise de l'interrogatoire.

Auparavant Jeanne est admonestée et requise par charitables exhortations de s'en rapporter à la détermination de l'Église au cas où elle a fait quelque chose contre la foi.

— *Que mes réponses,* déclare Jeanne, *soient examinées par les clercs. Et qu'on me*

*dise après, s'il y a quelque chose contre la foi. Je demanderai mon conseil. Toutefois, s'il y a mal contre la foi, je ne voudrais le soutenir, et serais bien courroucée d'aller à l'encontre.*

On veut l'embarrasser en lui faisant distinguer Église militante et Église triomphante. Elle refuse de répondre.

On passe à son évasion de Beaulieu.

— *Vous échapperiez-vous encore si vous en voyiez l'occasion ?*

— *Bien sûr que si je voyais la porte ouverte je m'en irais. Ce serait signe du congé de Dieu. Mais sans congé, je ne m'en irais pas, sinon en faisant un essai pour voir si Dieu en serait content. Aide-toi, le Ciel t'aidera !*

On revient à l'habit d'homme.

— *Préféreriez-vous prendre habit de femme et ouïr la messe, ou demeurer en habit d'homme et ne pas l'ouïr ?*

— *Certifiez-moi que j'ouïrai messe si je suis en habit de femme et je vous répondrai.*

— *Je vous le certifie.*

— *Faites-moi donc robe de femme, sans queue, et baillez-la-moi pour aller à la messe. Au retour, je prendrai l'habit que j'ai.*

— *Non, une fois pour toutes.*

— *Je prendrai conseil. Je vous supplie en l'honneur de Dieu et Notre Dame de me laisser entendre la messe en cette bonne ville. Donnez-moi habit comme à fille de bourgeois, houppelande longue, et chaperon de femme, je les prendrai pour aller à la messe.*

— *Vous soumettez-vous à l'Église ?*

— *Tous mes dits et tous mes faits sont en la main de Dieu. Je m'en remets à Lui. Et je vous certifie que si j'avais dit ou fait ou qu'il fût sur mon corps quelque chose que les clercs sussent dire être contre la foi chrétienne, je ne le voudrais soutenir. Mais je le bouterais hors.*

— *Vous en remettez-vous à l'ordonnance de l'Église ?*

— *Je ne vous en dirai pas plus long aujourd'hui. Mais samedi envoyez-moi le clerc, si vous ne voulez venir, et je lui répondrai sur ce, avec l'aide de Dieu, et sera mis par écrit.*

Il n'y a pas à insister.

On revient aux apparitions : leur fait-elle des révérences ? leur offre-t-elle des chandelles ? et mille sottises.

— *Comment reconnaissez-vous saint Michel ?*

— *Par le parler et langage des anges.*

— *Et si le diable se mettait en figure d'ange, le reconnaîtriez-vous ?*

— *Bien sûr !*

On la tracasse encore et un coup direct de surprise pour finir :

— *Vous avez dit que parfois on était pendu pour dire la vérité. Y aurait-il en vous crime ou faute par où vous dussiez mourir si vous les avouiez ?*

— *Non.*

¶ *Le vendredi* 16, pas de séance. Hélas, pas de messe. Long conseil avec les Saintes.

¶ *Le samedi* 17, *saint Patrice.*

Les États de Languedoc réunis à POITIERS votent une aide de 200.000 livres. Est-ce la promesse d'un effort ?

Dans la prison, même jury.

— *En quelle forme vint saint Michel ?*

— *En la forme d'un très vrai prud'homme.*

On revient à la soumission à l'Église.

— *L'Église, je l'aime, et la voudrais de tout mon pouvoir. Ce n'est pas moi qu'on doive empêcher d'aller à l'église ni d'ouïr la messe. Quant à mes œuvres, je m'en remets au Roi du Ciel et vous verrez que les Français gagneront*

*bientôt une grande besogne que Dieu enverra aux Français et tant qu'Il ébranlera presque tout le royaume de France.*

On l'embrouiile encore avec la distinction entre l'Église triomphante et l'Église militante. Elle n'y voit plus et s'en remet à l'Église victorieuse du Paradis. Quant à l'Église militante, elle n'en dit rien aujourd'hui.

On revient à l'habit de femme. Elle ne le prendra que quand il plaira à Dieu.

— *Cependant*, ajoute-t-elle, *si fallait me mener au supplice et me dévêtir au supplice, je requiers aux seigneurs d'Église de me donner la grâce d'avoir une chemise de femme et un couvre-chef.*

Mais elle croit fermement que Dieu la sauvera bientôt par miracle.

— *Si c'est par ordre de Dieu que vous portez habit d'homme, pourquoi voulez-vous chemise de femme ?*

— *Il me suffit qu'elle soit longue.*

On passe aux fées, aux saintes.

— *Haïssent-elles les Anglais ?*

— *Elles aiment ce que Dieu aime et haïssent ce que Dieu hait.*

— *Dieu hait-il les Anglais ?*

*— De l'amour ou de la haine que Dieu a pour les Anglais ou de ce que Dieu fera à leurs âmes, je ne sais rien. Mais je sais bien qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront. Et que Dieu enverra victoire aux Français, contre les Anglais.*

*— Dieu était donc pour les Anglais quand ils étaient en prospérité en France ?*

*— Je ne sais pas si Dieu haïssait les Français ; je crois qu'il voulait permettre de les laisser battre pour leurs péchés, s'ils y étaient.*

On revient à l'habit d'homme, aux armes qu'elle offrit à saint Denis, à son épée, à son étendard.

*— Je vous ai répondu de tout cela,* fait Jeanne lassée.

Interruption pour dîner. L'après-midi, comme on arrive au bout, Cauchon se dérange, assisté de Thomas de Courcelles.

On reprend à l'étendard, ses figures, ses vertus.

*— Votre espérance de victoire était-elle fondée en l'étendard ou en vous-même ?*

*— Elle était fondée en Notre Seigneur, non ailleurs.*

Avec un tact tout juridique, on lui

demande si perdant sa virginité, elle perdrait son bonheur? les Voix ne viendraient-elles plus?

— *Cela ne m'a pas été révélé.*

— *Et si vous étiez mariée?*

— *Je ne sais, je me remets à Notre Seigneur.*

On passe à l'assassinat de Montereau, et brusquement on revient à l'Église. C'est Cauchon qui prend en main l'interrogatoire.

— *Vous avez dit que vous nous répondriez comme au Pape, pourquoi avez-vous refusé certaines réponses?*

— *J'ai toujours répondu le plus véridiquement que j'ai su. S'il me revenait quelque chose en mémoire, je le dirais volontiers.*

— *Ne vous semble-t-il pas que vous soyez tenue de répondre pleinement la vérité à notre Saint Père le Pape, vicaire de Dieu, sur tout ce qu'on vous demanderait touchant la foi et votre conscience?*

— *Je requiers que vous me meniez à lui. Je répondrai devant lui tout ce que je devrai répondre.*

Cauchon est déjoué. Il se rabat sur les

anneaux, sur les saintes, sur les guirlandes de fleurs, les fées, son étendard.

— *Pourquoi fut-il porté en l'église de Reims, au sacre, avant ceux des autres capitaines?*

— *Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur.*

Décidément il est inutile de prolonger des séances aussi parfaitement stériles. Il suffit.

¶ *Le dimanche* 18 *mars, la Passion!* Pas de communion!

Cauchon réunit chez lui une quinzaine de docteurs. Il leur expose ce qui a été fait, leur demande avis pour procéder.

« Ces dits seigneurs et maîtres, ouï cet exposé, solennellement et mûrement délibérèrent ».

Il est décidé enfin qu'ils examineraient à loisir les réponses de l'accusée, consulteraient là-dessus les opinions des docteurs et que le jeudi suivant on en délibérerait à nouveau. D'ici là, des interrogatoires et des réponses de l'accusée, on rédigerait des articles qui feraient la matière du jugement.

Jours de longue prière solitaire, les yeux sur la croix de Jésus-Christ.

¶ *Le jeudi 22 mars*, assemblée plus nombreuse chez Cauchon.

Lecture de « rapports compilés et motivés par plusieurs doctes seigneurs et maîtres ». Longue discussion. Après quoi il est décidé que ce qui avait été extrait des réponses de l'accusée serait rédigé en un petit nombre d'articles et communiqué à chacun des docteurs. Ils en donneraient plus facilement leur opinion.

¶ Enfin le *samedi 24 mars*, le registre officiel des interrogations et des réponses est lu devant Jeanne par Guillaume Manchon. Elle déclare que ce qui serait lu sans contradictions de sa part elle le tenait pour vrai et confessé.

Jeanne corrige deux points : son surnom est *d'Arc*, ou *Rommée* (car dans son pays les filles portent le surnom de leur mère); quant à reprendre l'habit de femme pour aller à la maison de sa mère, c'est en réalité pour être hors des prisons; après quoi elle prendra conseil sur ce qu'elle devra faire.

En somme, Jeanne reconnaît ses réponses. Mais avant de les laisser s'éloigner elle supplie les juges de lui *permettre*, à cause de la solennité de ces jours, d'ouïr la messe le lendemain.

¶ *Le dimanche 25, fête des Rameaux*, Pâques fleuries.

Cauchon se rend dans sa prison.

— *Si on vous accorde la messe, quitterez-vous l'habit d'homme et prendrez-vous l'habit de femme ?*

— *Je vous supplie de me laisser ouïr la messe en l'habit d'homme où je suis et recevoir le sacrement d'Eucharistie à la fête de Pâques.*

— *Répondez à ma question !* insiste Cauchon.

— *Je n'ai pas conseil sur cela. Je ne puis encore reprendre habit de femme.*

— *Voulez-vous conseil de vos Voix pour cela ?*

— *Vous pouvez bien m'accorder d'ouïr la messe en cet état, ce que je désire souverainement. Mais changer d'habit, je ne le puis !*

Touchés peut-être, les maîtres présents l'exhortent, au nom de la dévotion qu'elle semble avoir, de prendre habit de femme.

— *Si c'était en mon pouvoir, ce serait bientôt fait*, dit-elle.

— *Demandez à vos Voix !*

— *Autant qu'il est en moi, je ne recevrai pas le viatique en changeant mon habit contre habit de femme. Cet habit ne charge pas*

*mon âme et le porter n'est point contre l'Église.*

Cauchon, dépité, renonce à rien obtenir.

Le promoteur d'Estivet demande relation authentique de la séance en présence de Adam Milet, secrétaire du Roi, William Brobster et Pierre Orient, des diocèses de Rouen, de Londres et de Châlons. L'acquiescement de Jeanne aux Actes lui fournit la base juridique nécessaire à son action.

Le procès d'office, c'est-à-dire l'instruction, l'établissement des griefs, est terminé.

Le procès ordinaire commence, c'est-à-dire que sur les faits établis par l'instruction, le Procureur va requérir condamnation.

# IV

# PROCÈS ORDINAIRE

## SEMAINE SAINTE

### 26 MARS-31 MARS

¶ *Le lundi saint*, 26 *mars*. Voici la grande semaine des Douleurs du Christ. Temps sacré, qui, en toute chrétienté, incline les cœurs de chacun aux larmes sur ses propres péchés et en compassion sur ceux de ses frères. Semaine de pardon dans le sang du Christ répandu.

Sans perdre une minute, Cauchon, assisté de l'Inquisiteur, a convoqué chez lui son conseil ordinaire.

Il fait lire les *Articles* au nombre de soixante-dix, que le promoteur Jean d'Estivet a rédigés d'après les interrogatoires et qui feront la matière du jugement. C'est une longue lecture, écoutée attentivement par les seigneurs et maîtres.

Sur quoi il est décidé : 1° qu'on peut engager le Procès Ordinaire; 2° que les susdits articles sont bien composés; 3° que Jeanne serait interrogée et entendue sur eux, quelque avocat solennel ou le promoteur lui lisant chaque article; si Jeanne refuse d'y répondre, monition canonique lui ayant été adressée, on les tiendra pour confessés.

On décide de commencer le lendemain même et que Jean d'Estivet se chargerait de la lecture.

¶ *Le mardi saint, 27 mars.* La séance se tient dans la chambre proche la grande salle du château.

Autour de Cauchon et de l'Inquisiteur, siègent une trentaine de docteurs et maîtres, auxquels sont adjoints les trois médecins déjà connus; deux dominicains : frère Jean Duval et frère Ysambard, qui, faute de place, ont été s'asseoir près de Jeanne à la table des accusés, et trois prêtres anglais : W. Heton, W. Brobster et John de Hampton. Warwick est là tenant les juges à l'œil.

Jeanne est introduite. Le jeûne prolongé sévèrement, la maladie, l'émotion, la fatigue

de quinze interrogatoires : elle est pâle et un peu accablée.

Jean d'Estivet tient en mains le cahier des Articles; mais avant de le remettre au tribunal il lit solennellement le réquisitoire.

Il requiert que Jeanne soit sommée de répondre aux Articles, faute de quoi, elle doit être déclarée contumace et excommuniée. Il demande que jour soit assigné avant lequel elle aura dû répondre.

Il dépose alors l'acte d'accusation.

Le tribunal délibère. Chacun des maîtres émet son avis sur la procédure à suivre. Il est conclu que les *Articles* seraient tout d'abord lus à Jeanne et exposés en français, qu'elle répondrait ce qu'elle saurait à chacun des articles; que s'il y avait quelques points sur lesquels elle demanderait délai pour répondre, un délai raisonnable lui serait accordé.

Sur l'invitation de Cauchon, le promoteur fait serment de n'agir ni par haine ni par crainte, mais dans le pur zèle de la foi.

Alors l'évêque se lève et joignant les mains autour de sa croix pastorale, s'adresse à Jeanne avec bonté : tous les assesseurs,

lui dit-il, sont personnes ecclésiastiques et doctes, savantes en droit divin et civil. Ils entendent procéder avec elle en toute piété et mansuétude, comme toujours. Ils cherchent non vengeance ou punition corporelle, mais son instruction et son retour à la voie de vérité et de salut. Comme elle n'est pas assez docte et instruite en lettres, en matières si ardues, pour la conseiller sur ce qu'elle a à répondre et à faire, il lui offre de choisir un ou plusieurs parmi les assistants; si elle ne veut choisir, on lui en baillera quelques-uns, pourvu qu'elle ait volonté de répondre la vérité. Sur quoi il requiert Jeanne de jurer qu'elle dira la vérité sur ce qui toucherait l'affaire.

Jeanne a écouté avec respect.

Elle se lève, se recueille un instant; puis, après s'être inclinée, répond :

— *Premièrement, de ce que vous m'avertissez de mon bien et de notre foi, je vous remercie et* (saluant à la ronde) *toute la compagnie aussi.*

Les seigneurs et maîtres ont incliné leur tête lourde de science.

— *Quant au conseil que vous m'offrez,* poursuit Jeanne, *je vous en remercie aussi.*

*Mais je n'ai pas l'intention de me départir du conseil de Notre Seigneur.*

Des murmures circulent dans la salle. Cauchon fait un geste de découragement.

— *Quant au serment, je suis prête à jurer de dire la vérité sur tout ce qui touchera votre procès.*

L'huissier Jean Massieu lui présente le missel. Jeanne étend la main et jure.

Quand elle s'est assise, un moment de silence, après quoi Cauchon passant à Thomas de Courcelles le *Cahier des Articles* lui ordonne d'en faire la lecture.

Thomas de Courcelles lit d'un trait l'acte d'accusation en latin. Jeanne demeure immobile, dans la prière, absorbée dans les présences. Les docteurs enfoncés dans leurs sièges, la tête dans les épaules, approuvent, soulignent de la main; plusieurs se demandent s'ils rêvent : les pires mensonges, les saletés ramassées dans les bas-fonds de la calomnie, les allégations stupides, les faits niés par l'accusée forment un tissu immonde, et dans leurs cœurs ils mesurent l'avilissement d'un des leurs, de ce Me Jean d'Estivet qui a osé rédiger cette pièce. Mais ils savent que Warwick et Cauchon ont braqué leurs yeux

sur leurs visages. Les masques des seigneurs et maîtres, clos, inertes, sont de valets sans âme. Quelques signes cependant d'étonnement chez l'un ou l'autre, La Fontaine, Manchon, les dominicains assis autour de Jeanne. Il y en a des pages, dans un latin de cuistre, qui à la fin s'incline à droite, à gauche : *Officium vestrum super his, prout decet, humiliter implorando.*

La lecture a duré une heure !

Après l'ébrouement (toussements, crachements, mouchements), qui convient, Cauchon se lève et prie Me Thomas de traduire et d'exposer à Jeanne article par article, sur quoi elle sera invitée à dire son acquiescement ou ses observations.

Le préambule est une phrase en baragouin de 48 lignes sans un souffle. L'accusée y est dénoncée :

Sorcière, sortilège, devineresse, pseudo-prophétesse, invocatrice et conspiratrice des malins esprits, superstitieuse, impliquée et adonnée aux arts magiques, mal pensante en et de notre foi catholique, schismatique en l'article *Unam Sanctam, etc.* et en plusieurs autres articles de cette confession, douteuse et dévoyée, sacrilège, idolâtre, apostate de la foi, maldisante et

maléfique, blasphématrice de Dieu et de ses Saints, scandaleuse, séditieuse, perturbatrice de la paix, et y faisant obstacle, excitatrice de guerres, assoiffée cruellement de sang humain, incitatrice à son effusion, délaissant complètement sans vergogne la décence et convenance de son sexe, prenant sans vergogne un habit honteux et la condition du soldat; pour cela et autres choses abominables à Dieu et aux hommes, prévaricatrice de la Loi divine et naturelle, ainsi que de la discipline ecclésiastique, séductrice des princes et des peuples, etc... hérétique ou du moins véhémentement suspecte d'hérésie. Et pour cela... réclamant punition, correction, jugement, etc..., etc...

Jeanne hésite entre la douleur et le mépris pour l'homme qui lit cela; pour l'évêque et le promoteur qui se gonflent; pour le Vice-Inquisiteur honteusement perdu en son capuchon.

Me Thomas aborde le 1er article qui, pompeusement, affirme la compétence du tribunal.

Jeanne fermement redit qu'elle se soumet au Saint Père, et requiert...

— *N'écrivez pas*, commande Cauchon au notaire.

— ... *et je requiers*, reprend Jeanne, *d'être*

*menée à lui. Et point ne me soumettrai au jugement de mes ennemis.*

— *Soumettez-vous au Concile général,* lui souffle à l'oreille frère Ysambard.

— *Qu'est-ce ?* demande Jeanne.

— *Congrégation de toute l'Église Universelle et la chrétienté et y a autant de votre parti que du parti des Anglais.*

— *Oh ! puisque en ce lieu sont certains de notre parti, je veux bien me rendre et soumettre au Concile de Bâle !*

Mais Cauchon, tout rouge, s'est dressé et crie à frère Ysambard :

— *Taisez-vous ! de par le diable !...*

Et se retournant sur Manchon :

— *N'écrivez pas ! n'écrivez pas la soumission au Concile de Bâle.*

— *Pourquoi écrivez-vous ce qui est contre moi,* demande Jeanne soutenue par frère Ysambard *et non ce qui est pour moi ?*

— *Passez ! Passez !* crie Cauchon.

Frère Ysambard la pousse du coude pour parfois l'avertir du danger.

*Le IIe article* accumule ridiculement sortilèges, idolâtries, pactes aux démons...

— *Je nie, je nie,* répète Jeanne.

*Le III*e affirme les hérésies « dites, vociférées, proférées, affirmées, publiées, gravées par elle dans le cœur des simples ».

— *Je nie*, répète Jeanne. *De mon pouvoir j'ai toujours soutenu l'Église.*

*L'article IV* raille ses père et mère, les vieilles sorcières, ses marraines, qui l'ont instruite en divination.

Jeanne s'est dressée toute blanche :

— *J'ai appris de mes père et mère ma créance et j'ai été bien et dûment enseignée à me conduire comme bon enfant doit le faire.*

— *Dites votre* CREDO.

— *Je l'ai dit à mon confesseur.*

*Les articles V et VI* affirment les sortilèges accomplis à l'Arbre des fées et à la source.

— *Je le nie.*

*L'article VII* rappelle la mandragore dont elle faisait sortilège.

— *Je le nie absolument.*

*L'article VIII* dit qu'elle s'est enfuie à

Neufchâteau chez la Rousse parmi des femmes perdues.

— *Voyez ce que j'en ai dit. C'est faux.*

*L'article IX* l'accuse d'avoir poursuivi à Toul à l'Officialité un jeune homme qui, dégoûté de son inconduite, refusait de l'épouser.

— *Je le nie*, fait Jeanne indignée...

*L'article X* fait un récit burlesque des visions.

— *J'y ai répondu.*

*L'article XI* rapporte une plaisanterie ignoble de Baudricourt et une réponse impudique de Jeanne.

Jeanne, accablée, renvoie aux interrogatoires.

*Les articles XII, XIII, XIV, XV, XVI* sont relatifs aux habits d'homme.

Les répliques de Jeanne sont lassées. Elle est écœurée. Parfois elle se fait cinglante ou moqueuse.

— *Et si vous refusez de me faire ouïr la messe, il est bien en Notre Seigneur de*

*me la faire ouïr quand il lui plaira, sans vous !...*

*Quant aux œuvres de femme, il y a assez d'autres femmes pour les faire.*

*Les articles XVII à XX* accusent sa cruauté ou sa perversité au combat; les sortilèges employés.

Jeanne nie ou renvoie aux interrogatoires.

*Les articles XXI et XXII* rappellent la lettre à Bedford.

Jeanne en corrige encore une fois le texte et ajoute :

— *Et si les Anglais avaient eu foi en mes lettres, ils eussent fait comme sages. Avant sept ans ils s'en apercevront bien.*

Warwick hausse les épaules. Cauchon, d'Estivet, haussent les épaules. Un gros rire passe de stalle en stalle.

*Les articles XXIII, XXIV, XXV*, ramassent les mêmes ragots de sortilèges, de cruauté.

Jeanne hausse les épaules et renvoie aux interrogatoires.

*Articles XXVI à XXX* : la lettre au comte d'Armagnac, l'affaire du vrai pape.

Jeanne renvoie aux réponses antérieures. Elle est excédée de l'odieux manège. Il y a de l'impatience dans l'assemblée.

Cauchon fait lever la séance. La suite à demain.

Jeanne rentre dans son cachot, épuisée. Jamais elle n'eût imaginé que des hommes fussent capables d'une telle impudence dans le mensonge. Elle pleure les plus douloureuses de ses larmes. Non sur elle, mais sur l'Église qu'elle aime plus que toutes choses au monde et dont l'honneur vient d'être si affreusement atteint.

Jeanne ne comprend plus.

Maigre pitance de Semaine sainte.

Et voici que le cachot s'ouvre. C'est le délégué Me Jean de la Fontaine qui vient suivi des frères Ysambard et Guillaume Duval. En sa qualité de conseiller des témoins La Fontaine a droit de voir l'accusée. Il est excédé de ce qui se passe. On ne fait que tendre des pièges à cette simple enfant. Il vient lui expliquer ce qu'elle ignore :

l'Église militante, ce n'est pas ce tribunal abominable, haineux et vendu, c'est notre Saint Père le Pape et le Saint Concile. Qu'elle s'y soumette sans peur, car il y a là tant de son parti que d'ailleurs grand nombre de notables clercs. Si elle ne le faisait, elle se mettrait en grand danger.

Jeanne écoute avec gratitude ces bonnes paroles et s'y soumettra pour sûr. Mais pourquoi son confesseur cordonnier lui a-t-il toujours dit le contraire?

Tout à coup, dans un bruit de serrure, apparaît Warwick. Il reconnaît frère Ysambard. Alors en grand dépit et indignation, l'assaillant de « mordantes injures et opprobres coutumélieux ».

— Pourquoi poussais-tu ce matin, cette méchante, en lui faisant tant de signes? Par la morbleu, vilain, si je m'aperçois encore que tu essaies de la délivrer et avertir à son profit, je te ferai jeter en Seine!

« Pourquoy les deux compagnons dudit Ysambard s'enfouirent de paour en leur couvent ».

Ils se garderont de reparaître à la séance du lendemain.

¶ *Le Mercredi saint* 28, à 8 heures, Cauchon ouvre la seconde séance d'accusation; il faut en finir avant les grands offices.

Hier, à propos de l'article XIV, elle a promis de répondre sur la question de l'habit d'homme.

— *Qu'avez-vous à dire?* demande Cauchon.

— *L'habit et les armes que j'ai portées, c'est avec la permission de Notre Seigneur.*

— *Le laisserez-vous?*

— *Pas sans le congé de Notre Seigneur, dût-on me trancher la tête. Mais s'il plaît à Notre Seigneur, il sera aussitôt quitté.*

L'obstination est flagrante, irréductible. Que Thomas de Courcelles achève vite la lecture des articles suivants.

*Les articles XXXI à XXXVII* incriminent ses révélations, dues aux mauvais esprits, ses fausses prédictions, son prétendu discernement des âmes, des anges, des saints.

Jeanne renvoie aux réponses déjà données.

*Les articles XXXVIII-XLI* rappellent ses péchés mortels, son arrogante affirmation

d'être en état de grâce, le saut de Beaurevoir.

Jeanne répète qu'elle a déjà répondu.

*Les articles XLII-XLIII* lui reprochent d'avoir dit que ses voix avaient des corps, parlaient français, haïssaient les Anglais. On lui traduit soigneusement mot à mot leur teneur.

— *J'ai déjà répondu*, fait Jeanne.

Aux *articles XLIV*, sa prétention d'aller au Paradis; *XLV*, de savoir qui est saint; *XLVI*, le reproche fait par elle à Dieu de traiter *mauvaisement* les Compiégnois; *XLVII* ses blasphèmes quand elle se précipita à Beaurevoir; même réponse.

*L'article XLVIII* est très grave : elle n'a jamais voulu consulter sur ses voix ni évêque, ni curé, ni supérieur religieux.

Jeanne renvoie aux interrogatoires et ajoute.

— *Quant aux miracles que vous demandez en preuve, si vous n'en êtes pas dignes, qu'y puis-je? J'ai souvent demandé à Dieu qu'il lui plût de faire comprendre cela à quelques-uns de votre parti.*

Aux *articles XLIX* et *L*, son culte idolâtrique des mauvais esprits.

— *J'ai déjà répondu. Et j'appellerai mes Voix à mon secours, tant que je vivrai.*

— *Comment les appelez-vous ?*

— *Je prie Dieu et Notre-Dame qu'ils m'envoient conseil et confort. Alors ils me l'envoient.*

— *Que dites-vous pour cela ?*

— *Je dis : « Très doux Dieu, en l'honneur de votre Sainte Passion, je vous requiers, si vous m'aimez, que vous me révéliez comment je dois répondre à ces gens d'Église. Je sais bien quant à l'habit, le commandement par quoi je l'ai pris. Mais je ne sais point par quelle manière je dois le laisser. Pour ce, plaise à vous me l'enseigner ! » Et aussitôt elles viennent. J'ai eu souvent ainsi de vos nouvelles, évêque de Beauvais !*

— *Ah,* fait Cauchon, *et que vous disent-elles de nous ?*

— *Je vous le dirai à part. Aujourd'hui elles sont venues trois fois.*

— *Dans votre chambre ?*

— *Je vous ai déjà répondu là-dessus. Je les ai bien entendues. Sainte Catherine et sainte Marguerite m'ont dit ce que je devais répondre pour l'habit.*

Les *articles LI, LII* incriminent l'indécence de ses rapports avec les anges, en réalité les démons.

— *J'ai répondu. Je m'en remets à Dieu.*

L'*article LIII* lui reproche de s'être fait chef de guerre.

— *Si je fus chef de guerre, ce fut pour battre les Anglais.*

*L'article LIV* d'avoir vécu au milieu des hommes, en refusant le service des femmes.

— *Les hommes gouvernaient mon hôtel ; mais pour le gîte j'avais presque toujours une femme avec moi. En campagne je couchais vêtue et armée quand je n'avais pas de femme.*

*Article LV.* Elle a fait profit et lucre de ses visions.

— *J'ai répondu. Quant aux dons faits à mes frères par le roi, c'est de sa grâce. Je n'y suis pour rien.*

L'*article LVI* redit les sottes calomnies de Catherine de la Rochelle. L'*article LVII* incrimine l'attaque de Paris un jour de

fête; l'*article LVIII* l'usage glorieux de son étendard; elle a répondu.

L'*article LIX* l'accuse d'avoir suspendu ses armes à Saint-Denis par manière de reliques et d'avoir fait couler de la cire des cierges sur la tête des petits enfants pour leur prédire l'avenir par sortilèges.

— *C'est faux*, proteste Jeanne.

L'*article LX* l'accuse d'avoir refusé de répondre à ses juges. Elle est donc suspecte en matière de foi.

— *Si j'ai demandé délai, c'est pour vous répondre plus sûrement. Je voulais savoir si je devais vous répondre. Quant à mon Roi, cela n'est pas de notre procès. Je ne vous répondrai pas.*

L'*article LXI* revient au refus de se soumettre à l'Église militante.

— *Non*, répond Jeanne, *je voudrais porter honneur et révérence à l'Église militante de tout mon pouvoir. J'en appelle à notre Saint Père le Pape et au sacré Concile.*

A ces paroles, Cauchon a blêmi.

— *N'écrivez pas cela! Qui est-ce qui a parlé hier à l'accusée? Appelez le garde.*

Dans le brouhaha, Jean de la Fontaine a sans bruit disparu. Entre le garde. Il dit qu'hier Me Jean de la Fontaine, son délégué, et deux religieux sont venus.

Cauchon cherche des yeux. Aucun n'est là. Alors sa fureur s'en prend à l'Inquisiteur qui leur a permis l'entrée. Qu'ils prennent garde, il leur en cuira.

— *Si on leur fait quelque chose*, réplique froidement Le Maistre, *je ne viendrai plus au procès.*

Cela, c'est le pire. Cauchon, pris de peur, se calme. Et Warwick fait proclamer que personne, l'Inquisiteur lui-même, ne pourra plus entrer auprès de l'accusée sans sa permission ou celle de l'évêque.

La séance reprend dans le trouble. Sur l'ordre de Cauchon, les notaires n'ont rien écrit de tout cela. Voyant le tumulte :

— *Je m'en rapporte à Notre Seigneur qui me commande. Envoyez-moi le clerc samedi, je lui répondrai.*

*Article LXII* : elle s'est érigée orgueilleusement au-dessus de l'Église, et a scandalisé le peuple chrétien.

— *Je vous donnerai réponse samedi.*

*Article LXIII : elle a menti et a répondu maintes trufferies aux seigneurs et maîtres ses juges.*

— *Je m'en rapporte au Seigneur Dieu.*

*Article LXIV* : elle s'est vantée que son péché de Beaurevoir lui fut pardonné, alors que l'Écriture affirme que nul ne sait s'il est digne d'amour ou de haine.

*Article LXV* : elle a renié Dieu.

— *J'en ai répondu.*

Un silence se fait. Me Thomas va lire les articles de conclusion.

L'*article LXVI* énonce les qualifications théologiques et juridiques des crimes ci-dessus mentionnés.

Les uns en divergence ou en opposition au droit divin, évangélique, canonique et civil, ainsi qu'aux statuts approuvés dans les conciles généraux. D'autres sont : sortilèges ou divinations ou superstitions; d'autres formellement, d'autres causativement ou autrement fleurent l'hérésie; beaucoup induisent en erreurs en la foi et en perversité hérétique; d'autres sont séditieux; d'autres

turbatifs et impéditifs de la paix; d'autres incitatifs à effusion de sang humain; d'autres même blasphématoires à Dieu, aux saints et aux saintes; d'autres enfin offensent les oreilles pies.

En tout cela ladite accusée a, dans une téméraire audace, à l'instigation du démon, offensé Dieu en Sa Sainte Église; elle a contre Elle commis excès et délits; a été scandaleuse, et de tout cela notoirement diffamée, elle a comparu devant nous pour être corrigée et amendée.

Me Thomas de Courcelles s'est tu. Jean d'Estivet, suffisant, goûte son avantage.

Jeanne le regarde, les yeux droits.

— *Qu'avez-vous à dire?* demande Cauchon.

Elle répond lentement :

— *Je suis une bonne chrétienne. De toutes ces charges je m'en remets à Dieu.*

Me Thomas se relève et lit l'*article LXVII* : « Toutes ces abominations, l'accusée les a commises, perpétrées, prononcées, proférées, dites, dogmatisées, promulguées, accomplies

en tous lieux, en tous temps, par récidive et sous mille formes ».

— *Je le nie*, dit fortement Jeanne.

*Article LXVIII* : « C'est pourquoi, reprend Me Thomas, vous avez... décrété... de faire enquête sur elle, qu'elle devait être citée et répondre... ».

— *Cela concerne les juges*, répond Jeanne.

*Article LXIX* : « Elle a refusé de s'amender malgré les requêtes, avertissements charitables, juridiques et autres ».

— *Je n'ai rien fait contre la foi chrétienne.*

— *Et si vous aviez fait quelque chose contre la foi, voulez-vous vous soumettre à l'Église et à ceux à qui en revient la chose ?*

— *Je vous répondrai samedi après-dîner.*

*Article LXX et dernier* : « Toutes ces choses, l'accusée les a avouées et reconnues comme vraies — en jugement et hors du jugement ».

— *Je le nie. Sauf pour les points que j'ai reconnus.*

Me Thomas lit la conclusion : elle demande qu'après les interrogations qui viennent d'être faites, sentence soit rendue.

Dans une grande confusion, dans le tumulte des conversations, Cauchon lève la séance.

Jeanne rentre en prison, où maintenant elle ne verra plus personne.

Les jours de la Passion très sainte.

Un grand silence, comme une angoisse. Les soldats eux-mêmes muets. Les Ténèbres.

Dans le chœur de la cathédrale le Drame du Péché du Monde, les grands psaumes de la Désolation et la Lamentation de Jérémie : *Jérusalem ! Jerusalem ! convertere ad Dominum Deum tuum !* Et les répons : *In monte Oliveti oravit ad Patrem : Pater, si fieri potest transeat a me calix.*

Jeanne est triste, elle aussi, à mourir. Et abandonnée de tous. Voici l'heure où le Fils de l'homme va être livré aux mains des pécheurs.

« Mon ami m'a trahi par un baiser... ».

Doucement Nicolas Loiseleur est entré et s'offre à la confesser.

« Et comme un agneau innocent, il ne refusa point le baiser de Judas... »

Jeanne donne son âme.

« Et mes ennemis ont tenu séance contre moi, disant : Venez, mettons du bois dans son pain et arrachons-le de la terre des vivants !... »

Jeanne supplie d'avoir demain Jeudi saint, messe des chrétiens et communion.

« Or, Jésus, dans la nuit où il était vendu, prit le pain et le bénissant, le brisa et dit : Prenez, mangez, c'est mon corps... ».

Me Loiseleur ne sait pas s'il obtiendra cette grâce.

Jeanne reste seule dans les ténèbres. Les anges sont autour d'elle, un calice en mains.

¶ *Le Jeudi saint*, 29, personne n'est venu. Toutes les cloches sonnent l'agonie du Christ qui se renouvelle. Puis le silence étrange sur la ville et sur la vallée.

Dans les bonnes paroisses de France, le défilé aux Reposoirs..,

Hauviette met des fleurs en pleurant.

Jeanne, seule, entre au Mystère de Jésus. L'agonie jusqu'à la fin du monde. Il ne faut pas dormir pendant ce temps-là.

¶ *Le Vendredi saint*, 30, la croix dressée et le crucifix d'argent baisé. La nuit de jugement. Les cordes. Les mauvais témoins. L'abandon des amis. La haine des yeux. Les faux appels à la sainteté de Dieu. L'affreux et sincère appel à l'amitié de César.

La douce Vierge au cœur frappé du glaive.

Le calvaire. Le Seigneur crucifié. La soif. La nudité sous les regards repus. « Père ! Pourquoi m'avez-vous abandonné?

« Père ! Pardonnez-leur, car ils ne savent pas... »

Ne savent-ils pas?

Jeanne prie longuement pour Cauchon, pour Warwick, pour ses gardes, pour d'Estivet qui a peut-être menti sans savoir.

*Populo meus, quid feci tibi? Aut in quo contristavi te?*

*Ego eduxi te de Aegypto... Et tu me tradidisti principibus Sacerdotum!...*

La profonde nuit sans astre, après le tremblement de la terre.

¶ *Le Samedi saint*, 31, la petite cloche de la flèche, puis les grosses des tours, puis l'immense chant des paroisses.

On entend les gamins qui font la quête aux œufs.

Une pitié est descendue jusque dans ces cœurs : les soldats offrent à Jeanne leur œuf. Et mangent en se taisant dans le rayon du soupirail.

Aux coups de midi des voix et, dans la la lumière de la porte, Cauchon entre, puis Beaupère, puis frère Jacques de Touraine. Nicolas Midi, Pierre Maurice, frère Gérard Feuillet, Heton, Thomas de Courcelles, Guillaume Mouton et l'officier anglais John Grey.

— *Vous avez remis vos réponses au samedi après-dîner. Ce n'est pas un clerc que nous vous envoyons. Nous voici. Et premièrement voulez-vous vous en rapporter au jugement de l'Église qui est sur la terre sur tout ce que vous avez dit et fait ?*

— *Oui, je m'en rapporte à l'Église militante pourvu qu'elle ne me commande pas chose impossible à faire.*

— *Qu'entendez-vous chose impossible ?*

— *Mes dits et faits, que je les révoque. Je ne les révoquerai pour rien au monde. Et ce que Notre Seigneur m'a commandé, je ne le laisserai à homme qui vive. Et si l'Église me commandait chose contraire au commandement de Dieu, je ne le ferai pour rien au monde.*

— *Vous en rapportez-vous à l'Église militante si elle dit que vos visions sont illusions ou choses diaboliques ?*

— *Je m'en rapporterai toujours à Notre*

*Seigneur dont je ferai toujours le commandement.*

— *Ne croyez-vous pas être sujette à l'Église qui est sur la terre, notre Saint Père le Pape, cardinaux, archevêques, évêques et autres prélats d'Église ?*

— *Oui, Notre Seigneur premier servi.*

Cauchon, impénétrable, dit : *Bien.*

Puis, se rappelant :

— *N'avez-vous pas eu des limes à Beaurevoir, à Arras ou ailleurs ?*

— *Si on en a trouvé sur moi, je n'ai rien à vous en répondre.*

Le notaire a fini d'écrire. Cauchon fait signe de sortir. Jeanne, à genoux, supplie que demain elle reçoive la Sainte Eucharistie.

Cauchon sort. Il y a chose plus urgente que cela. Tous ces délais, toutes ces séances fatiguent les Anglais. Voici trois mois et malgré ses fatigues le procès vient à peine d'achever ses deux premières phases. Au plus tôt il faut entreprendre le procès en matière de foi.

Les seigneurs et maîtres devront être chez l'évêque dès le lundi matin.

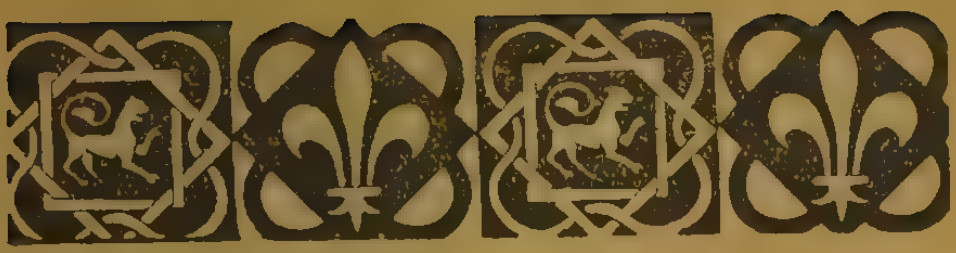

V

# LE PROCÈS EN MATIÈRE DE FOI

1er AVRIL-25 MAI

# AVRIL

¶ *Dimanche de Pâques*, 1er *avril*. Pâques communiants ! Pas de messe. Pas de communion. Depuis Noël qu'elle meurt de cette faim !

Dès l'aube, sans que le soleil apporte en sa prison la lumière nouvelle, Jeanne a entendu les innombrables sonneries des messes, des paroisses, des couvents. Toute la vallée chante la joie d'une chrétienté qui prend une année nouvelle. C'est une approche du Beau Paradis. *Alleluia !*

Et son cachot est plein de Paradis. Elle savait bien que quand Il lui plairait, le Seigneur pourrait lui faire ouïr sa messe.

Le Bien-Aimé est heureux, que lui manque-t-il ?

Dans la grande cathédrale, sous la mitre, Mgr de Beauvais processionne et promène

ses noirs soucis. La joie de Pâques n'est pas pour lui cette année.

Elle n'est pas non plus pour Jean d'Estivet qui, avec ses secrétaires, compulse d'un pouce irrité les gros dossiers. Depuis le mardi saint et sans répit, il est à cette table. A chacun des *LXX articles* il a dû accorder les réponses de Jeanne afférentes. Dans ce dédale incohérent des procès-verbaux, il se livre à une chasse inquiète, malsaine pour sa mémoire fatiguée. Et, derrière lui, les notaires font les transcriptions. A vrai dire le travail trop hâtif n'a pas cette ordonnance des beaux procès rédigés à loisir. Il sent le jeûne de ce long carême, il sent la fatigue de deux mois de séances; il sent le découragement devant une tâche qui se prolonge sans effet. Enfin le Dossier s'achève; tel quel c'est une somme considérable. Et Me Jean d'Estivet, à défaut du travail bien fait, espère la joie trompeuse du débarras.

Il apporte à son maître le copieux cahier. Et sur son passage, les bons chrétiens de Saint-Nicolas le Painteur se sont tus avec une déférence craintive. Jean d'Estivet envie cette placidité du populaire qui n'a souci que de bien manger ce soir et boire.

Cauchon l'a prié de revenir de bonne heure le lendemain.

¶ *Le lundi de Pâques, 2 avril,* Cauchon, avec les quelques seigneurs et maîtres appelés, entreprend la révision du Dossier constitué par Jean d'Estivet.

Il apparaît ce matin que ce cahier n'est encore qu'une accumulation mal ordonnée, souvent peu probante. Ce n'est pas avec cela qu'on peut emporter une conviction. Il faut donc reprendre le travail. Des articles, des réponses nouvelles, des réponses anciennes de l'accusée il faut extraire un document clair et compact.

Les docteurs se mettent sur-le-champ au travail. Ils sont vraiment infatigables.

En ce jour le trésorier d'Henri VI prie Me Jean Beaupère (et les juges les plus assidus) de vouloir bien accepter, en plus des 20 sols tournois qu'ils reçoivent par journée de vacation au procès, la modique gratification de 30 livres t., modestes œufs de Pâques.

¶ *Le mardi de Pâques, 3 avril,* travail acharné chez Cauchon.

Nicolas Midi a pris la tâche la plus lourde. C'est lui qui rédige le texte préparé par les docteurs.

¶ *Le mercredi de Pâques, 4 avril,* après une troisième journée de labeur, les docteurs ont la joie de relire un beau document qui fait honneur à leur savoir, c'est une cédule réquisitoire ramenée à douze articles, qui tiennent une dizaine de feuillets seulement. Les faits incriminés sont toujours les mêmes : l'habit d'homme surtout y tient une grande place, ainsi que le refus d'obéir à une détermination de l'Église, qui serait contraire au commandement de Dieu. Le ton est modéré. Aucun fait grave n'apparaît.

Cauchon et l'Inquisiteur décident que ces *XII articles* seront transmis aux docteurs et autres gens experts en droit divin et civil, requérant sur eux leurs conseils pour le bien de la foi.

Le bien de la foi est évidemment leur seul souci. En ce jour Me Nicolas Midi, le rédacteur des Articles, est nommé chanoine de Rouen par Henri VI.

¶ *Le jeudi de Pâques, 5 avril,* Cauchon et Jean Le Maistre envoient des copies des XII articles au chapitre de Rouen, au corps des avocats, à une quarantaine de personnages, parmi lesquels les évêques de Coutances et de Lisieux, les abbés de Fécamp, de Jumièges, de Cormeilles, de Mortemer et presque tous les assesseurs ordinaires du procès.

Ils sont priés de donner par écrit, sous leur scel, avant le mardi de Quasimodo, 10 avril, leur avis sur ces Articles, notamment s'ils sont contraires à la foi orthodoxe ou suspects au regard de la Sainte Écriture, opposés à la décision de la Sacro-Sainte Église Romaine, etc...

Cette consultation écrite est assez désagréable à des Normands et c'est à qui ne parlera pas le premier. En matière si ardue, il est si facile d'errer et si sûr de s'en remettre à jugement plus éclairé.

Les plus fins ont constitué une sorte de syndicat, où leur responsabilité individuelle sera couverte. Seize docteurs et six licenciés ou bacheliers en théologie auront plus de bravoure en tenant en commun leurs lumières. M^e^ Erard est choisi comme président

de la Commission où se groupent : Beaupère, frère Jacques de Touraine, Nicolas Midi, Pierre Miget, Du Quesnoy, le carme P. Houdenc, Lefèvre, Maurice, l'abbé de Mortemer, frère Gérard Feuillet, Heton, Couppecouane, frère Ysambard, Thomas

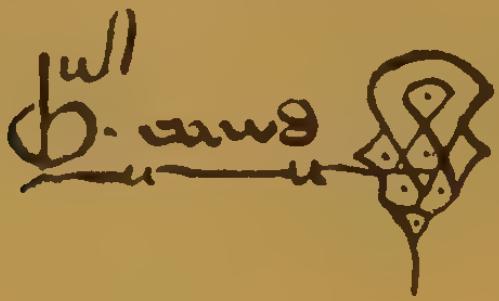

de Courcelles, et autres moins connus. Nicolas Loiseleur, quoique simple maître ès arts, toujours prêt à servir, est de la partie.

Ils se sont mis en délibération hâtive. Même ainsi ils tardent beaucoup. Il faut que Cauchon, par écrit et de vive voix, renouvelle ses instances.

Enfin, après mûres réflexions, ils arrivent à voir clair et formulent leur avis doctrinal.

¶ *Le jeudi* 12 *avril*, réunis en la chapelle du manoir épiscopal, ils peuvent convoquer

les notaires Manchon et Colles, chargés de dresser le procès-verbal de leur assemblée et de leur consultation en présence des témoins à ce requis.

Donc à leurs yeux : les apparitions et révélations sont des fictions d'invention humaine ou diabolique; dans les articles il y a des mensonges, superstitions, divinations, faits scandaleux, dires téméraires, présomptueux, blasphèmes, idolâtries, schismes envers l'unité, autorité et puissance de l'Église; choses mal sonnantes et véhémentement suspectes d'hérésie.

L'Instrument est porté par les notaires à Cauchon. On le fera connaître aux timides et ils en recevront certainement du courage; car depuis huit jours et malgré l'échéance fixée, ils sont muets comme des carpes. Cauchon s'irrite de leur scandaleuse inertie. Il envoie au chapitre une sévère monition.

¶ *Le vendredi* 13, les chanoines se réunissent, mais en nombre si insuffisant — ils sont à peine vingt — qu'il est impossible de délibérer. Ils requièrent leurs confrères de paraître le lendemain, sous peine de retenue des distributions canoniales pendant huit jours !

Dans la journée, le cordelier J. Guesdon comparaît devant Cauchon. Bien qu'il ait donné son avis avec ses collègues le jour précédent, comme son nom ne figure pas sur la pièce, il tient à se dire en plein accord avec eux. Appelé hors de Rouen, il demande son *Exeat*, mais dès son retour, sera prêt à toute besogne.

¶ *Le samedi* 14, l'appel à la conscience des chanoines a été efficace. Ils sont trente qui ont du courage comme quatre. Après mûre délibération, la majorité estime : 1° qu'avant toutes choses il faut expliquer en français ces XII articles à l'accusée; 2° qu'il faut l'exhorter charitablement à se soumettre à l'Église; 3° enfin qu'ils pourraient donner un avis plus sûr après que les dits articles auraient été examinés par l'Université de Paris, surtout par les théologiens et les juristes: On étudiera au Chapitre la consultation de l'Université, puis on donnera son avis.

C'est la sagesse même. Avant tout il faut être couvert.

Ce jour Henri VI fait payer à Me Jean Le Maistre, vice-inquisiteur, « ... pour ses

peines, travaux et diligences... au procès », la somme de vingt salus d'or.

Ce même jour la famine est si affreuse à Paris que douze cents personnes, plus les enfants, tant par eau que par terre, quittent la ville au hasard de la misère.

En sa prison, Jeanne que personne ne visite plus, est, paraît-il, souffrante. Cauchon, averti, n'a vraiment que des ennuis.

Il est consolé par quelques bons amis reçus ces jours-ci : Me Gastinel, par exemple, chanoine de Rouen, simple licencié en droit, donne l'exemple d'un beau courage : les articles sont erronés, schismatiques, hérétiques. Si l'accusée n'abjure pas, il faut la livrer au bras séculier. Il donne ainsi une leçon à ses pleutres collègues. Il fait partie du Conseil royal d'Henri VI (aux appointements de 100 l. par an). Il sait dire carrément sa pensée.

Me Jean Maugier, chanoine, est un sage. Il trouve que la réponse des théologiens est juste et sainte. Il s'y range avec piété. Il signe : « Toujours prêt à faire votre bon plaisir ». Voilà qui est bien !

Ainsi fait Me Jean Bruilliot, chantre et chanoine de la cathédrale, après avoir tourné « et retourné les feuillets du cahier et médité

« les actes de cette femme ». Ainsi son collègue Me Nicolas de Venderès : « Suivant « les facultés que Dieu (lui) a données, le « moins mal qu'il peut ». Ainsi Me Nicolas Caval, autre chanoine. Ainsi son collègue Robert Le Barbier qui ajoute qu'« à son petit sens, et à la réserve de meilleur jugement », les assertions sont à envoyer à notre sainte mère l'Université de Paris. Ainsi ses collègues Jean de Chatillon, et Me Jean Garin qui rachète son « petit intellect » et son « petit jugement » par « un cœur empressé » avec lequel il est prêt à obéir aux commandements de l'Église et à ceux (de Cauchon) « en toutes choses ».

L'Officialité, par contre, est d'une pleutrerie lamentable. L'official, Me Jean Basset, ne peut dire qu'il y ait des pommes, et ses deux avocats, Aubert Morel et Jean Duchemin, tout comme Pierre Minier, Jean Pigache et Richard de Grouchet, abrités derrière leur « insuffisance », sont de son avis : les révélations pourraient être de Dieu, mais pourraient bien ne pas être de Dieu. Il conclut, « en dépit de l'incapacité de son intellect, bien qu'indigne et ignare en droit », en s'offrant à travailler au procès de tout son pouvoir.

Et signe : « *Votre Jean Basset, indigne licencié en droit* ».

— Le bien nommé, fait Cauchon.

Une longue consultation de frère Maître Raoul Sauvage, le grand prédicateur dominicain, arrive assez mal à propos. Ses appréciations sont sévères mais justes. Mais ne voilà-t-il pas que, pour aboutir à une sentence « plus assurée et plus ferme, qu'on ne puisse de nul parti suspecter », pour l'honneur de Sa Royale Majesté, le vôtre, la quiétude et la paix de vos consciences, il conseille de soumettre les Articles au Saint Siège ! Voilà bien une idée de dominicain !

Cauchon n'entend pas ainsi. Si on entre en cette voie, tout est perdu ! Que personne ne parle plus de cette solution déplorable.

¶ *Le dimanche* 16, *de Misericordia Domini*, Jeanne est vraiment malade. Warwick est inquiet. Les médecins sont appelés en hâte.

Cauchon est très ennuyé de cet accident qui va retarder le cours du procès.

¶ *Les lundi et mardi*, toujours de mauvaises nouvelles.

Jean Alespée, chanoine, « fils d'obéissance, bien que la possibilité de (son) intelligence n'en sache pas tant », adhère à l'avis des théologiens et au recours à l'Université de Paris.

Cauchon est bien irrité de ne pouvoir procéder.

¶ Enfin le *mercredi* 18, Cauchon décide de recourir malgré tout à l'admonestation charitable, et se rend, assisté de sept docteurs, dont frère Jacques de Touraine et Nicolas Midi, à la prison.

Jeanne est couchée, très fiévreuse, si faible qu'elle croit à sa fin. Les Saintes ne lui ont parlé que de sa délivrance, que du royaume de Paradis, voici qu'elle les entrevoit ! Elle ne pense plus à la terre. Elle ne regarde plus que vers l'Ascension prochaine.

A pas feutrés, Cauchon s'est approché du lit. Son visage est grave, il a une belle expression de tristesse paternelle.

— *Nous sommes venus, Jeanne, avec les maîtres et docteurs, vers vous, en toute familiarité et charité pour vous visiter en votre maladie...*

Jeanne incline la tête en remerciant.

— ... *Vous consoler, vous réconforter*, fait la voix qui tremble d'une émotion qui se mesure.

Les docteurs se sont approchés, têtes inclinées, mains dans les manches, sauf à essuyer une larme. Les deux dominicains sont pleins de tendresse. Après un silence, un soupir, Cauchon, à voix douce, rappelle à Jeanne, qui a fermé les yeux, les longs et savants interrogatoires. Or ils ont montré en ses dits et faits plusieurs choses périlleuses pour la foi. Il lui offre, à elle illettrée et ignorant l'Écriture, des personnes doctes et bienveillantes qui l'en instruiraient.

Alors, se tournant vers les docteurs, il les exhorte à accomplir cet office de charité en donnant conseil à Jeanne « pour le salut de son âme et de son corps ». Si Jeanne en connaît d'autres qu'elle préfère, on les lui baillera. Gens d'Église, ils sont tous par vocation, par volonté, par inclination, prêts à la sauver par toutes voies possibles, comme ils feraient pour chacun de leurs proches et pour eux-mêmes.

Il avertit Jeanne de prendre son offre en bonne considération. Car si elle se fie à son sens particulier et à sa tête sans

expérience, il faudrait l'abandonner. Ce qui serait grand péril.

— *Ce que de toutes nos forces, de toute notre affection, nous cherchons à vous éviter.*

Après un silence, ouvrant les yeux, d'une voix faible, Jeanne remercie l'évêque de ce qu'il lui dit de son salut.

— *Il me semble*, continue-t-elle, *que je suis en grand péril de mort, vu la maladie que j'ai. Si Dieu veut faire son plaisir en moi, je vous requiers d'avoir confession, sacrement d'Eucharistie et d'être ensevelie en terre sainte.*

— *Pour avoir les sacrements de l'Église, il faut vous confesser, Jeanne, et vous soumettre à l'Église. Mais si vous persistez dans votre refus nous ne pourrons vous administrer les sacrements que vous demandez, sauf la pénitence, que nous sommes toujours prêts à vous accorder.*

Jeanne est très faible. Elle détourne la tête en pleurant.

— *Je ne puis pas vous parler davantage*, dit-elle.

Les docteurs lèvent les yeux au ciel, découragés.

— *Plus vous craignez de mourir, vu votre*

*maladie, plus il faut amender votre vie! Vous ne jouirez pas des droits de l'Église, comme une catholique, à moins de vous soumettre à l'Église.*

Jeanne, après un silence :

— *Si mon corps meurt en prison, j'espère que vous le ferez mettre en terre sainte.*

Elle s'arrête et regarde l'évêque, puis, fermant les yeux :

— *Si vous ne l'y mettez, je m'en remets à Dieu.*

— *Vous avez dit, Jeanne, au procès, que si vous avez fait ou dit chose contre la foi chrétienne, vous ne vouliez pas la soutenir.*

— *Je m'en rapporte à ce que j'ai dit alors, et m'en remets au Seigneur.*

On la tourmente avec les Saintes, la Sainte Écriture; enfin on la somme de recevoir le conseil des clercs et notables docteurs et d'y croire.

Jeanne, épuisée, ne répond plus.

Une dernière fois on lui demande si elle veut soumettre ses faits et ses dires à l'Église militante.

Jeanne se tait. Enfin elle ouvre les lèvres :

— *Quoi qu'il m'en doive advenir, je ne ferai et ne dirai que ce que j'ai dit au procès.*

Alors les docteurs avancent et c'est un assaut d'éloquence et d'érudition. On lui cite les textes des Écritures, les autorités des Pères, on les explique. Nicolas Midi est le plus impétueux, en latin évidemment, il cite saint Matthieu (XVIII) : *Si peccaverit in te frater tuus... Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus*, etc... Il traduit. Il commente. Il exhorte. Il menace.

— *Enfin, si vous ne voulez pas vous soumettre à l'Église et lui obéir, on devra vous abandonner comme une sarrazine !*

Alors Jeanne se redresse et, brusquement :

— *Je suis bonne chrétienne et bien baptisée. Et en bonne chrétienne veux-je mourir.*

— *Eh bien ! Puisque vous demandez que l'Église vous administre le sacrement d'Eucharistie, voulez-vous vous soumettre à l'Église militante, on vous promet ce sacrement ?*

— *De cette soumission, je n'ai rien de plus à dire.*

Puis, lentement, à mots pesés :

— *J'aime Dieu. Je le sers et suis bonne chrétienne. Et je voudrais aider et soutenir l'Église de tout mon pouvoir.*

— *Ne voudriez-vous pas, Jeanne, qu'on ordonnât pour vous belle et notable procession pour votre guérison ?*

— *Je veux très bien que l'Église et les catholiques prient pour moi.*

Et, n'en pouvant plus, elle retombe les yeux fermés.

En silence les docteurs sortent, Cauchon très dépité. Malgré ses tracasseries, il n'a pu obtenir le *non* catégorique et le refus formel qu'il escomptait. Cela prolonge fâcheusement le procès. Et si elle meurt, ainsi, sans condamnation, tant de peines depuis un an seront perdues. Il faut hâter cette affaire et la conclure à tout prix.

A force de recueillir les avis, on finira peut-être par établir le crime. Il faut relancer les retardataires et provoquer de nouvelles réponses.

¶ *Le vendredi* 20, Cauchon envoie un courrier réclamer de l'abbé de Fécamp, en son abbaye de la Sainte Trinité, son

avis. Le message lui est remis à 10 heures. Voilà un homme bien malheureux. Il est du Conseil royal. C'est tout dire. Mais il n'est pas théologien. On lui envoie l'avis de tels hommes qui sont sans doute « introuvables dans le monde entier. Que peut concevoir (son) ignorance, que peut enfanter (son) langage sans érudition? » Il se range donc à leur avis « en tout et pour tout » et signe avec ferveur, ajoutant de sa propre main : « Si quelque chose vous fait plaisir, ordonnez-le; car, pour exécuter vos volontés mon pouvoir pourra manquer, jamais mon bon vouloir. Le Très Haut, ajoute le pieux prélat, daigne conserver Votre Révérendissime Paternité, avec les heureux moments des succès prospères! »

Jean de Bouesgue, l'aumônier de l'abbaye, joint au message un billet plus nerveux : l'accusée est schismatique, hérétique. Il faut la « punir et faire justice à l'honneur de Dieu et pour l'exaltation de la Foi ».

Si tout le monde parlait ainsi, les choses iraient plus vite. Cauchon peste contre ces Normands, dont la feinte bêtise lasse sa promptitude champenoise.

Le dernier espoir est dans l'Université de Paris.

¶ *Le* 21, Nicolas Midi est fait Chanoine de Rouen par Henri VI.

¶ *Le lundi* 23, *saint Georges.* Sonneries de cloches et de trompettes. Prises d'armes. Processions. Affreuse saoûlerie des gardiens. Jeanne sait la courtoisie du saint chevalier; quoique Anglais, qu'il la délivre. Par la mort, cent fois! Que tarde-t-elle à être appelée par Dieu?

¶ *Le mardi* 24, de Châtellerault, Charles VII écrit aux Rémois pour leur dire que, touché de leurs misères, il est bien décidé à y porter remède. Il a donc beaucoup d'argent qu'il sème de tous côtés ses cadeaux? Que ne sème-t-il le courage?

¶ *Le mercredi* 25, *saint Marc.* Les grandes litanies. *A peste, fame et bello...* Les médecins trouvent que Jeanne est hors de danger. Warwick et Cauchon sont bien heureux!

¶ *Le jeudi* 26, Jeanne va vraiment mieux, il faut au plus vite agir à Paris. « Pour rendre « honneur et révérence à notre Mère l'Uni- « versité de Paris, pour avoir un exposé

« plus clair et plus ample de la matière, « pour la plus grande paix de nos consciences « et l'édification de tous », Cauchon décide de soumettre tout le procès à l'Université assemblée.

Héroïquement, malgré ces abominables Armagnacs, Jean Beaupère, frère Jacques de Touraine et Nicolas Midi s'offrent à aller à Paris en ambassadeurs. Chargés des Lettres du Roi et de Cauchon, des dossiers, des XII articles, ils enfourchent leurs mules, l'escarcelle bien remplie de livres anglaises.

¶ *Le samedi* 28, ils arrivent à Paris. Les régents sont convoqués pour le lendemain.

¶ *Le dimanche* 29, les abbés de Jumièges et de Cormeilles, ayant reçu l'ordre de répondre avant lundi à la requête de Cauchon, qui ne trouve pas suffisant leur première réponse réclamant le recours à l'Université, se décident, « humbles abbés », à parler plus clairement. A leur avis, il faut : 1° avertir charitablement Jeanne d'avoir à se soumettre; sinon elle sera suspecte en la foi; 2° quant aux révélations et à l'habit qu'elle porte, il ne faut pas s'y

arrêter, car il n'est pas prouvé que cela soit de Dieu; 3° quant au péché mortel, Dieu seul sait le fond des cœurs. Au surplus trop souvent absents du procès, ils s'en remettent aux théologiens.

Leur courage ne va ni jusqu'à secourir une innocence, ni jusqu'à soutenir la raison d'État.

A Paris, on a plus de décision.

L'Université a été convoquée à Saint-Bernard sous la présidence de Me Pierre de Gouda (un Hollandais, recteur depuis le 24 mars dernier).

Les ambassadeurs introduits lui présentent les Lettres du Roi et font connaître leur créance.

Les lettres lues, l'un d'eux donne lecture des *Articles* sur lesquels le Conseil royal et les juges de Rouen demandent avis.

Le Recteur prend alors la parole. Il déclare que la question est grave puisqu'elle concerne la foi, la religion et les saints canons. Son examen relève des Facultés de Théologie et de Droit. L'Université ne peut en délibérer qu'en donnant commission aux Facultés. Leurs conclusions seront alors soumises à l'Université.

Chaque Faculté ou nation se rend en sa salle de délibération. Après discussion, elles se réunissent de nouveau. Et le Recteur proclame la résolution commune de remettre l'affaire aux Facultés de théologie et de Décret.

Celles-ci se mettent aussitôt à l'ouvrage.

A Rome, le pape Eugène IV confirme les pouvoirs des légats pour venir traiter de la paix.

¶ *Le lundi* 30, le Pape écrit aux princes pour les prier de recevoir favorablement ses légats.

A Rouen, sommés de donner leur avis sur les Articles, onze avocats de la curie épiscopale, réunis en la chapelle du manoir de l'archevêché, par-devant notaire et témoins font dresser acte de leur délibération. Leur avis est entièrement conforme à celui des théologiens.

Ainsi fait Me Roussel, une seconde fois consulté.

# MAI

¶ *Le mardi, fête des saints Philippe et Jacques,* 1er *mai.* Sans messe, sans communion.

Un brin de muguet, par une main inconnue, déposé. Jeanne l'offre à Notre-Dame de Domremy, comme jadis ! Mais c'est si loin. Est-ce bien elle, cette petite qui priait en chantant et dansant avec de belles guirlandes de primevères ?... Mengette, Hauviette ! Le beau mai et la fontaine couverte de branches de hêtre feuillées, et le grand feu le soir... Le grand feu de mai !

Le grand feu de mai. Il danse autour

d'elle. Une colombe s'est envolée toute blanche dans le ciel noir.

Et l'on rentrait en chantant vers les maisons lumineuses des reflets qui mouraient.

Cauchon et son conseil s'en référant aux avis de plusieurs décident de tenir demain la grande séance d'admonition publique. A force de la tourmenter, de poser toujours les mêmes questions et de telle façon que son esprit de diabolique résistance s'y perde, on finira bien par obtenir ce que l'on veut.

¶ *Le mercredi, 2 mai,* Cauchon et Jean Le Maistre siègent dans la Salle de Parement entourés de soixante-sept assesseurs, dont une douzaine seulement de nouveaux venus : il y a trois abbés, douze docteurs en théologie, neuf bacheliers, des juristes en grande majorité.

Ce monde s'installe difficilement jusqu'autour de la place de l'accusée, restée vide.

Cauchon se lève. Le front lourd. Les épaules basses. Il soulève sa chape et parle. Il résume encore une fois la procédure suivie et l'inutilité des avertissements chari-

tables donnés à la rebelle. Il espère que la solennité de cette assemblée finira par l'émouvoir. Il a désigné « un maître en théologie, très docte et ancien, singulièrement entendu en pareilles matières, messire Jean de Chatillon, archidiacre d'Évreux ». Puisse-t-il obtenir de cette femme un désaveu et une soumission !

Il donne l'ordre d'introduire l'accusée.

Quand elle paraît en cotte courte noire, il y a un mouvement d'émotion : elle est très pâle, très affaiblie par sa nouvelle fièvre. Il y a chez plusieurs des regards de pitié, des confidences à voix basse sous l'œil attentif de l'évêque.

Jeanne salue longuement.

Cauchon l'avertit encore une fois d'acquiescer aux conseils qui vont lui être donnés. Sans quoi, elle s'exposerait au péril de son âme et de son corps. Cauchon tient en mains un cahier qu'il feuillette et commente longuement, mais par manière de libre discours. Puis il donne la parole à Jean de Chatillon.

Me Jean de Chatillon, de ce ton gonflé et précieux, commence une leçon, une belle leçon de théologie sur le devoir des

chrétiens en matière de foi. Il s'espace avantageusement. Il précise. Il exhorte. De l'index joint au pouce, il joue avec les concepts qu'il distingue. Des deux paumes il pose les principes. Puis il passe à sa seconde partie, d'un ton chaud et profond il adjure l'accusée de revenir à la vérité; pathétiquement il lui montre cette couronne de vénérables docteurs et maîtres; qu'elle entende leurs avertissements et les en croie. Il brandit le cahier où se trouve la cédule réquisitoire, la suprême essence distillée par eux de ses erreurs. Il baisse la voix et c'est pour avouer son insuffisance, sa chétivité. Puisse-t-il avoir amené l'accusée à salutaires réflexions.

Jeanne semble demander si c'est tout. Et, devant le geste affirmatif, se lève.

Les maîtres sont fort intrigués de ce qu'elle va dire. Quelles explications donner, quels aveux faire. Ils attendent un débat, un discours. Mais Jeanne montrant le cahier :

— *Lisez*, dit-elle à Chatillon, *votre livre. Et puis je vous répondrai. Je m'en remets à Dieu, mon créateur, de tout. Je l'aime de tout mon cœur.*

Et elle s'assied.

Chatillon est décontenancé. Il attend. Mais Jeanne se tait.

— *Ne voulez-vous pas répondre plus longuement à ma monition générale ?*

— *Je m'en attends à mon Juge*, répète Jeanne, le visage impassible, *c'est le Roi du Ciel et de la Terre.*

Au milieu des murmures, des étonnements, des commentaires, Jean de Chatillon ouvre la cédule et la lit en la traduisant en français. De XII les articles sont condensés en VI. Mêmes accusations, mais d'un style plus poussé, accompagnées de notes théologiques sévères.

Toujours l'affaire de l'*Église militante*. A force de la pousser ils espèrent des paroles malheureuses. Il leur faut cette fois arracher la bonne hérésie et la révolte catégorique.

Mais Jeanne s'obstine à s'en tenir à ce qu'elle a précédemment répondu.

— *Je crois bien en l'Église d'ici-bas*, dit-elle; *mais de mes faits et dits, je m'en rapporte à Dieu.*

C'est trop peu clair. Ils insistent.

— *Je crois bien que l'Église militante ne peut errer ou faiblir. Mais quant à mes dits*

*et faits, je les mets et rapporte du tout à Dieu qui m'a fait faire ce que j'ai fait.*

Tout cela ne suffit pas. Il faut lui offrir une bonne occasion de se trahir.

— *Voulez-vous dire que vous n'avez point de juge en terre, et que notre Saint Père le Pape n'est point votre Juge?*

Jeanne glisse entre leurs doigts :

— *Je ne vous dirai rien de plus. J'ai bon Maître, à savoir Dieu, à qui je me remets du tout et non à autre.*

Ils font semblant d'avoir entendu le refus hérétique de soumission à l'Église :

— *Si vous ne croyez à l'Église et à l'article* Ecclesiam Sanctam catholicam, *vous serez hérétique et punie d'être brûlée par la sentence des juges séculiers.*

Jeanne sait ce qu'elle a dit et froidement refuse de glisser dans le piège.

— *Je ne vous dirai rien de plus. Si je voyais le feu, je vous dirais tout ce que je vous dis et ne ferais autre chose.*

Jeanne est maintenant butée comme une vraie champenoise.

— *Vous n'en tirerez autre chose*, répète-t-elle.

Chatillon est imprudent, il croit la tenir :

— *Alors, voulez-vous vous soumettre à notre Saint Père le Pape?*

Il attend le *non* si espéré :

— *Menez-m'y*, fait Jeanne, *et je lui répondrai.*

Rien à faire. Il est battu.

Il passe à l'habit, aux révélations. Insidieusement il offre sur le signe donné au roi de recourir à l'archevêque de Reims, au sire de Boussac, à Charles de Bourbon, à La Trémoille et La Hire.

Jeanne n'espérait pas tant!

— *Baillez-leur un messager et je leur écrirai de tout ce procès.*

Chatillon passe aux prédictions *de futuris contingentibus*. C'est plus sûr. Et puis habilement propose qu'on convoque deux ou trois ou quatre chevaliers de son parti. Se soumettra-t-elle à leur jugement?

— *Qu'on les fasse venir*, dit Jeanne, *je répondrai.*

— *Et à l'Église de Poitiers?*

Jeanne voit trop clair dans ce jeu et, moqueuse :

— *Me pensez-vous prendre par cette manière et ainsi m'attirer en votre piège?*

Il n'y a plus que les menaces : le feu éternel pour l'âme et, quant au corps, le

feu temporel — par la sentence d'autres juges !

— *Vous ne ferez ce que vous dites contre moi*, répond Jeanne, menaçante, *qu'il ne vous en prenne mal au corps et à l'âme.*

Un dernier piège encore. Jeanne refuse de répondre.

Alors nouvel assaut d'éloquence. Les docteurs maintenant se relaient, l'un plus insidieux, l'autre plus dur; tel semble sincère, tel est vraiment ému à la pensée du feu. Qu'elle se soumette à l'Église ! qu'elle se soumette !

Jeanne n'oppose plus que le silence.

Cauchon enfin fait une suprême sommation.

— *Quel délai me donnez-vous pour aviser ?* demande Jeanne.

— *Répondez immédiatement ce que vous voudrez.*

Jeanne demeure debout. Lèvres closes. Regards inflexibles.

— *La séance est levée*, déclare Cauchon, qui se retire.

Jeanne est reconduite en prison.

Elle tombe épuisée sur son lit et sanglote. Elle appelle les voix : *Très doux Dieu, en l'honneur de votre sainte Passion...*

¶ *Le jeudi 3 mai, fête de sainte Croix* : les grands souvenirs d'Orléans ! Il n'y a aujourd'hui que de la prière. Et les saintes.

Et tout à coup au milieu d'elles une clarté jamais vue. Un archange jamais venu. Et dans son ravissement les Voix qui saluent saint Gabriel ! L'archange qui lui apporte réconfort de Dieu !

Et puis les saintes seules maintenant à qui Jeanne demande si elle doit se soumettre à l'Église, car les gens d'Église l'y pressaient fort. Mais l'Église, est-ce bien eux ? Elle a appelé au Concile, au pape ! Ils n'ont rien retenu de ses appels. A eux elle se confie, mais à ces gens haineux et mensongers ? Et ses voix lui disent :

— *Si tu veux que Dieu Notre Seigneur t'aide, remets-t-en à lui de tous tes faits.*

— *Mais serais-je donc brûlée ?*

— *Remets-t-en à Notre Seigneur. Il t'aidera.*

Jeanne est désormais résolue. Elle marche avec foi dans la nuit du Mystère.

Dans la soirée les chanoines de Rouen, éclairés par la séance d'hier, remettent enfin à Cauchon leur verdict officiel. Cette femme a refusé de se soumettre à l'Église,

au Pape, à ses juges. Elle doit être réputée hérétique.

Le chancelier du chapitre, Gilles Deschamps, fait du zèle, il rédige son verdict personnel : les articles sont suspects en la foi, contraires aux bonnes mœurs et aux saints canons.

— Pardieu ! fait Cauchon avec un haussement d'épaules.

¶ *Le vendredi* 4, Nicolas Loiseleur prend possession au nom de son bon ami Nicolas Midi (qui fait du bon travail à Paris), de sa stalle de chanoine.

¶ *Le dimanche* 6, *saint Jean bouillant* réserve à Mgr de Beauvais précieux réconfort. Mgr Philibert de Montjeu, évêque de Coutances, dont le loyalisme ne fait plus doute depuis longtemps, lui envoie une réponse bien consolante. Son retard vient d'une absence; mais il le répare par un zèle attentif.

Il a examiné les articles. Tout ce procès est admirablement mené, aussi ne voudrait-il pas « en remontrer à Minerve elle-même ! ... A coup sûr, j'estime que cette femme

a un esprit subtil, enclin au mal, agité d'un esprit diabolique, vide de la grâce du Saint Esprit. »

— Voilà qui est pensé, interrompt Cauchon.

— « Assertions hérétiques, continue Mgr de Coutances, ou du moins véhémentement suspectes d'hérésie... ».

— A la bonne heure !

— « ... Il faut y apporter le remède topique de la justice...

— « Topique de la justice », c'est bien cela !

— « Cette femme, même si elle révoque ses erreurs, il faut la tenir sous bonne garde. »

— On verra, dit Cauchon rembruni.

— « Si elle ne veut pas les révoquer... ».

— Bien !

— « ... Il y a lieu de faire d'elle ce qu'on a coutume de faire d'une opiniâtre contre la foi ».

— Admirablement dit, conclut Cauchon : « ce qu'on a coutume de faire... » c'est cela !

¶ *Le lundi* 7, à Poitiers, où se tient Charles VII depuis dix jours, La Trémoille serre dans ses archives une précieuse

lettre. Il est en ce moment au comble de la faveur. Il sait que ces instants sont brefs, il en profite pour se faire délivrer par le roi une de ces *Lettres de Rémission* qui faisaient blanches les âmes des pires coquins. Il a des vols nombreux et graves : vols du trésor public et voies de fait avec emprisonnement du receveur; emprisonnement et vol de l'évêque de Clermont; emprisonnement de bourgeois de Limoges. Toutes ces peccadilles et autres lui sont remises « pour les grands, profitables agréables services qu'il nous a faits soigneusement en nos affaires, à très grande diligence, peine et travail de sa personne ».

Et maintenant Georges de La Trémoille peut regarder tout le monde le front haut.

Il fera mieux.

¶ *Le mardi* 8, est prononcée et exécutée à Poitiers la sentence rendue contre Louis d'Amboise, André de Beaumont et Antoine de Vivonne. Ces bons amis ayant voulu le faire tomber dans une embuscade, y ont été pincés eux-mêmes. La Trémoille a réussi à impliquer le roi en cette affaire qui tourne à lèse-majesté. La tête de Beaumont et de Vivonne montreront à tous qu'il y a des

juges à Poitiers pour la défense des faibles et des innocents.

Il y a des juges à Rouen pour le service de la bonne cause anglaise. Mais ces juges ne sont pas à l'abri de la pitié devant une femme. Contre une enfant la rigueur du droit serait cruauté. Cauchon le calomnié ouvre donc son âme aux suprêmes indulgences.

En cette fête de *saint Michel*, Jeanne

revit les heures inoubliables, la fuite éperdue des Anglais abandonnant Orléans.

Orléans processionne dans les supplications.

¶ *Le mercredi* 9, Cauchon s'est rendu de bonne heure dans la grosse tour du château. Justement vient d'arriver à Rouen l'abbé fugitif de Saint-Corneille de Compiègne ! Cauchon l'a prié de le suivre. Sont réunis : M^es^ Jean de Châtillon, Guillaume Érart, André Marguerite, Nicolas de Venderès, G. Heton, A. Morel et Nicolas Loiseleur ! Les visages sont lourds. Des soupirs de désolation. Des bras qui se lèvent et retombent. Les regards évitent de se fixer sur les objets qu'une demi-nuit enveloppe de pudeur : roues, cordes, tréteaux et lit de bois, fers.

Dans un coin, deux ouvriers.

Le silence.

Bientôt entre l'huissier Jean Massieu, suivi des soldats qui amènent Jeanne. Le visage très pâle est impénétrable. Quand ses yeux se sont faits à l'ombre, elle a compris. Elle regarde Cauchon qui baisse les yeux.

Comme lisant à terre, la gorge un peu embarrassée, Cauchon lui dit qu'elle a

menti sur plusieurs points de ses interrogatoires. Si elle n'avoue pas spontanément la vérité, la justice humaine a des moyens de l'obtenir. Et la main où brille l'anneau montre à Jeanne la torture. Les instruments sont là. Le bourreau Le Parmentier et ses aides sont prêts à la « ramener à la voie et à l'aveu de la vérité », et ainsi « à procurer le salut de son âme et de son corps que par ses mensongères inventions, elle expose à de si graves périls ».

Les docteurs ont toussé et regardent Jeanne immobile.

— *Vraiment*, répond-elle à mots tranquillement prononcés, *si vous deviez me faire écarteler les membres et partir l'âme du corps, oui, je ne vous dirais autre chose.*

Un silence. Personne ne bouge.

... *Et si je vous en disais quelque chose, après je dirais toujours que vous me l'auriez fait dire de force.*

Les docteurs se consultent.

— *Hier, fête de la sainte Croix, l'archange saint Gabriel m'a apporté réconfort. Je ne crains ni torture ni mort.*

Cauchon tente une question :

— *Voulez-vous vous en rapporter à l'archevêque de Reims du signe que vous dites lui avoir donné ?*

— *Faites-le venir*, répond Jeanne, *je vous répondrai. Il n'oserait dire le contraire de ce que je vous en ai dit.*

Autour de Cauchon, les têtes réunies redélibèrent. On voit des haussements d'épaules, des dénégations. Des mâchoires prises dans la main comme pour une suprême délibération.

Enfin Cauchon revient à Jeanne.

— *L'endurcissement de votre âme, vos façons de répondre nous font craindre que les tourments de la torture soient pour vous de peu de profit. Nous décidons de surseoir à leur application.*

Et les docteurs se retirent pour consulter plus à loisir leurs collègues sur ce point.

Jeanne sort, tandis que le bourreau est venu un genou en terre baiser sa main enchaînée.

¶ *Le jeudi* 10, *fête de l'Ascension*. Jeanne, les Saintes, dans l'immense solitude du cachot que personne ne trouble plus.

Les soldats ne parlent plus.

Le Paradis. Le Royaume de Paradis.

¶ *Le vendredi* 11, le silence.

Cauchon a envoyé des convocations pour une délibération décisive.

A Paris, les deux facultés hâtent leurs travaux.

¶ *Le samedi* 12, chez Cauchon, douze seigneurs et maîtres. Faut-il mettre Jeanne à la torture? C'est-à-dire est-ce utile ou non?

Raoul Roussel, Nicolas de Venderès, André Marguerie, Guillaume Érart, Robert le Barbier, Denis Gastinel, Nicolas Couppecouane, Jean Le Doux, frère Ysambard et Guillaume Heton estiment que ce n'est pas expédient. Tout au plus peut-on encore une fois l'admonester charitablement.

Aubert Morel, Thomas de Courcelles, Nicolas Loiseleur ont plus de confiance ou plus de charité : il leur semble « bon » qu'on l'y mette, « pour la médecine de son âme », comme dit avec une onction grave Nicolas Loiseleur.

La conclusion est négative. On procédera plus avant et l'on verra ce qu'il y aura à faire.

D'ailleurs Paris va envoyer de précieuses lumières.

¶ *Le dimanche* 13, les Facultés de Théologie et de Décret achèvent à grand'peine leurs consultations. L'Université est réunie pour en prendre connaissance le lendemain.

¶ *Le lundi* 14, à Saint-Bernard, au clos de Saint-Nicolas du Chardonnet, assemblée générale de l'Université.

Le Recteur ayant requis les Facultés de faire connaître le résultat de leurs délibérations, au nom de la Faculté de Théologie, Me Jean de Troyes, vice-doyen de la Faculté, expose le travail qu'elles ont fourni depuis le 29 avril. Il tient en ses mains le Cahier de leurs consultations et le passe à un notaire pour en donner lecture.

Sur chacun des XII articles, les théologiens ont fait la lumière définitive :

Les dites révélations procèdent des esprits diaboliques. La Faculté les connaît par leurs noms : ce sont Bélial, Satan et Behemmoth.

Elles ne sont que mensonges, contenant erreurs en la foi.

Tout cela n'est que superstition, idolâtrie, mœurs des païens.

Tous les crimes, cette femme les a commis :

traîtresse, rusée, cruelle, assoiffée de sang humain, tyrannique, blasphématrice, etc...

On relève des assertions téméraires, notamment « un sentiment condamnable relativement au libre arbitre ».

Enfin cette femme est schismatique et apostate; et opiniâtrement hérétique.

La Faculté de Décret dit de même, mais de plus elle estime que cette femme est « apostate, car la chevelure que Dieu lui a donnée pour voile, elle la fit couper de mauvais propos ». Qu'après nouvelle exhortation, elle soit, si elle s'obstine, abandonnée au juge séculier.

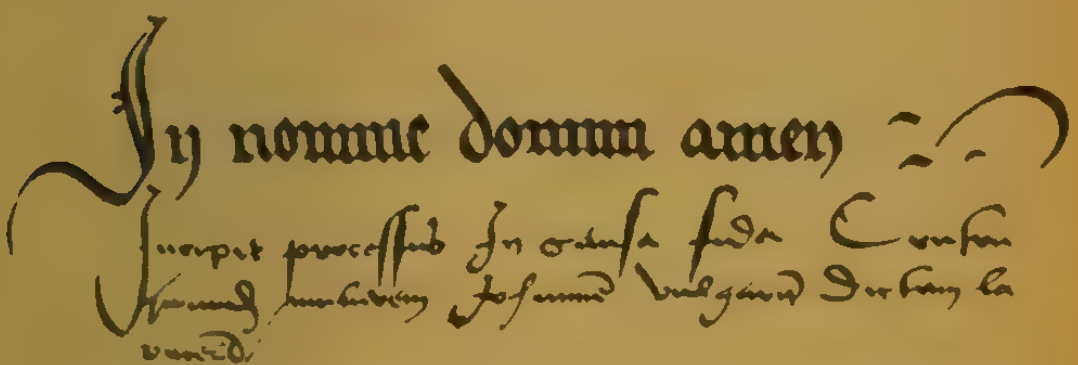

Après cette lecture, à l'appel du Recteur, Me Jean de Troyes pour la théologie, Me Guéroul Boissel pour le Décret, témoignent que telles sont bien les décisions des deux Facultés.

Le Recteur invite donc les Facultés et les nations à en délibérer aux lieux où habituellement elles délibèrent sur les causes les plus ardues.

De nouveau assemblées, leur accord est parfait.

Il reste aux envoyés de Rouen de demander instrument notarié de la séance et copie authentique des documents.

Comme de juste l'Université leur remet deux lettres, l'une pour le Roi, la seconde pour Cauchon.

L'une et l'autre louent le beau procès poursuivi à Rouen et annoncent l'envoi des consultations.

Mais au Roi on recommande : 1° les trois ambassadeurs qui ont fait « si grandes diligences, par saintes et pures intentions, sans épargner leurs peines, personnes et facultés et sans avoir égard aux grands et éminents périls qui sont aux chemins notoirement »; 2° l'achèvement rapide d'un procès où les retards sont si nuisibles au pauvre peuple.

A l'évêque on envoie d'abord de copieux éloges pour « la ferveur infinie de son extraordinaire charité », pour les « combats virils et fameux » qu'il a menés pour la foi. Grâce

à lui, et grâce au Christ — « cette femme est empêchée de nuire, hélas ! après avoir infecté copieusement de son venin le troupeau très chrétien de presque tout le monde occidental ».

On lui recommande de ne pas oublier les bons et dévoués serviteurs de la vérité, les trois ambassadeurs, et l'on souhaite que « le Prince des Pasteurs, quand il viendra, daigne accorder à Sa Révérende Sollicitude Pastorale l'immarcessible couronne de gloire ».

Sur quoi, bien escortés et prompts d'un saint zèle, Midi, Beaupère et frère Jacques, reprennent pieusement la route de Rouen.

¶ *Le mardi* 15, arrive à Rouen le messager de l'évêque de Lisieux, Zanon de Castiglione, qui a dicté hier sa réponse sur les articles. Pour ce grand lettré, la chose est claire : « attendu la vile condition de cette femme » et vu les modes et forme de ces révélations, il y a lieu de présumer qu'elles ne sont pas de Dieu. En tout cela apparaît d'ailleurs scandale, schisme, et hérésie.

Cauchon enregistre avec quelque dédain les avis de ce politicien sans doctrine. Il attend impatiemment les réponses autrement graves de Paris.

Longs jours de silence au cachot de Jeanne. Pas une visite. La seule et non troublée conversation des saintes. L'attente de la Pentecôte. Le Paradis !

¶ *Le vendredi* 18, après quatre dures étapes pleines de périls, arrivent enfin à Rouen les ambassadeurs attendus. Ils se précipitent chez Cauchon. Rayonnants.

C'est le triomphe sur toute la ligne !

Cauchon prend avidement connaissance des lettres, des dossiers; les Maîtres, oralement, ajoutent les instances de l'Université pour qu'on en finisse. Cauchon convoque aussitôt les seigneurs et maîtres pour le lendemain, dans la chapelle du Palais Archiépiscopal.

¶ *Le samedi* 19, *vigile de la Pentecôte*, rue Saint-Romain, c'est un brouhaha inaccoutumé. Sur le passage des abbés de Fécamp, de Mortemer, de Jumièges, de Cormeilles, de Préaux, des docteurs, des chanoines, on murmure des nouvelles très graves. Les fronts, soucieux, l'animation des gestes disent assez que de solennelles décisions vont être prises. Les commères, les croquants,

remplissent la rue de leurs groupes immobiles et haletants.

Dans la chapelle du Palais prennent place cinquante-et-un assesseurs. Manifestement, il y a des absents, que Cauchon note en sa mémoire.

Cauchon expose la série des démarches accomplies si heureusement grâce à Dieu. Enfin la réponse de Paris arrive. Il fait lire tous les documents.

Les seigneurs et maîtres, la tête dans les mains, ont écouté les nobles et profondes réponses. Ils vont maintenant dire leur pensée définitive.

Le premier, Me Raoul Roussel opine comme les Maîtres de Paris. Le second, Me Nicolas de Venderès, opine comme Me R. Roussel et le cinquante et unième, Me G. Érart, opine comme les cinquante précédents. Unanimité miraculeuse en vérité qui arrache à Cauchon de pieuses actions de grâces. Il y a bien eu quelques timidités, mais les moins résolus s'en sont loyalement remis à l'avis de leur voisin. C'est parfait !

Quelques opinions heureuses se sont fait jour : le bon chanoine Nicolas de Venderès estime qu'en une seule journée tout

peut être enlevé : conclusion, sentence et remise à la justice séculière. Le pieux chanoine André Marguerie pense de même. La majorité cependant propose une dernière exhortation charitable.

Cauchon se rallie avec une vraie consolation à cette vue miséricordieuse. Après quoi sera rendue la sentence.

Les Chanoines sortent bien vite. Ils doivent au chœur « installer » leur nouveau et héroïque confrère Me Nicolas Midi. Quelle gloire nouvelle pour leur célèbre et notable chapitre !

¶ *Le 20 mai, Pentecôte.* Pas de messe. Pas de communion.

Dans la cathédrale, Mgr de Beauvais pontifie. Il a des distractions qui affligent les maître des cérémonies.

Autour de Jeanne, le plus grand silence. Le cœur empli de courage, de conseil, de force, de joie, de paix. Le Saint Esprit.

— *Jeanne, prends tout en gré... Tu t'en viendras bientôt au Royaume de Paradis.*

¶ *Le lundi de Pentecôte, 21 mai,* le chanoine Me Pierre Maurice reçoit commission

de rédiger la cédule, forme suprême de l'accusation, ainsi que le sermon exhortatoire qu'il doit adresser à l'accusée.

Jeanne n'a plus que ses saintes.

¶ *Le mardi* 22, Pierre Maurice est prêt à instrumenter. L'évêque de Beauvais convoque les quatre ou cinq conseillers les plus clairvoyants, notamment ceux qui ont opiné qu'on pouvait tout terminer en un jour : Jean de Châtillon, Beaupère, Midi, Erart, Marguerie et Venderès.

Les évêques de Thérouanne, Louis de Luxembourg, chancelier de Henri VI, et de Noyon sont à Rouen. Leur présence accroîtra la solennité de la séance.

¶ *Le mercredi* 23, Jeanne est amenée dans une chambre proche de sa prison. Me Pierre Maurice, au nom du tribunal, procède à la dernière sommation : douze articles brefs, chacun suivi de la note théologique décernée par les clercs. Le style en est d'une précision qui n'admet plus les formes, même de politesse :

« *Premièrement, Jeanne, tu as dit...* ».

Quand sont lus les XII articles avec leurs

qualifications, Me Pierre Maurice laisse son papier et le binocle en main parle d'un cœur plein de tendresse :

— *Jeanne, amie très chère, il est temps pour la fin de notre procès de bien peser ce qui a été dit...*

Jeanne, d'un regard, a fait pâlir et hésiter le maître, qui ose l'appeler ainsi.

S'étant assurée, la voix reprend avec componction le rappel des faits, les vaines admonestations. Tour à tour il précise, il supplie :

— *Ne permettez pas que vous soyez séparée de Notre Seigneur Jésus-Christ qui vous a créée pour avoir une part de sa gloire !...*

Il cite les Écritures et les Pères. Il requiert le désaveu des visions. Il se fait catéchiste, tendrement conseiller :

« Désistez-vous, je vous prie, de parler ainsi, si vous aimez Dieu votre créateur, votre précieux Époux, le salut de votre âme... Ne vous retienne respect humain et vergogne inutile, alors que vous fûtes en de grands honneurs, en pensant les perdre si vous vous soumettez ».

« Donc, au nom de messeigneurs, Mgr de Beauvais et Mgr le vicaire de l'Inqui-

sition, de vos juges, je vous admoneste, vous prie, vous exhorte, que par cette piété que vous portez à la Passion de votre Créateur, par cette dilection que vous devez avoir pour le salut de votre âme et de votre corps, vous corrigiez vos erreurs... si vous ne le faites, sachez que votre âme sera engloutie dans le goufre de damnation... ».

Pierre Maurice s'arrête.

Puis baissant la voix :

« ... Quant à la destruction de votre corps, je la crains... ».

Il regarde Jeanne et salue :

« Ce dont vous daigne préserver Jésus-Christ ! »

Cauchon attend.

Jeanne répond qu'elle s'en tient à ses réponses au procès. Elle n'a rien à ajouter.

— *Et si j'étais au supplice, et si je voyais le feu allumé, et allumées les bourrées, et le bourreau prêt à mettre le feu, et que je fusse dans ce feu, je n'en dirais autre chose et soutiendrais ce que j'ai dit au procès.*

*Jusqu'à la mort...*

Cauchon se retourne vers le promoteur :

— *Avez-vous à ajouter ?*

Jean d'Estivet s'incline, faisant signe que non.

Alors Cauchon qui avait bien prévu tout ce qui s'est produit, lit la cédule qu'il tenait en mains, préparée d'avance :

« ... Nous, juges compétents... nous con-
« cluons en la cause. Et ceci fait vous assi-
« gnons à demain pour nous entendre rendre
« justice et porter notre sentence, ainsi que
« pour faire et procéder outre, comme il
« sera de droit et de raison ».

Dans la soirée, la nouvelle se répand à travers toute la ville que le lendemain la prisonnière sera prêchée au cimetière de SAINT-OUEN. Les menuisiers sont déjà à la besogne. Ils élèvent deux échafaudages accolés l'un plus petit au transept, l'autre plus grand à la nef de SAINT-OUEN.

Dans les rues, dans les maisons, cette sale fièvre du sang; chez les femmes, le goût avec l'apparence de l'horreur. Chez les Anglais un rire triomphal. Chez les bourgeois un silence fait de réprobation secrète — une femme est toujours une femme, — et de lâche frousse.

Dans la prison, de nouveaux gardiens, plus brutaux; les anciens finissant par être émus.

Nuit d'horreur, effrois, tremblements; prière douloureuse. Agonie.

¶ *Le jeudi 24 mai, à l'aube*, Jeanne sommeille doucement, épuisée de tant d'angoisses. Les gardiens eux-mêmes, lassés, reposent. Personne n'a entendu entrer le personnage qui s'approche du lit et réveille Jeanne. Jean Beaupère, le plus acharné de ses juges. Il vient annoncer à Jeanne le supplice. A moins qu'elle ne se rétracte lorsqu'elle sera prêchée.

— « Vous allez être menée à l'échafaud, Jeanne. Si vous êtes bonne chrétienne, dites en cet échafaud que vos faits et dits vous les mettez en l'ordonnance de notre mère Sainte Église et en espécial des juges ecclésiastiques ».

Jeanne a reconnu Beaupère. Tirée de ses rêves, mal faite à la réalité qui surgit, elle met un temps à comprendre. Puis, après un instant de recueillement :

— *Ainsi ferai-je*, dit-elle.

Beaupère sort. Il va porter à Cauchon qui l'a envoyé la réponse de Jeanne. Toute la ville est déjà dans les rues. Aux environs

de SAINT-OUEN l'affluence est compacte, Une effroyable confusion de toutes choses marque déjà cette journée. Le va-et-vient. Les racontars stupides. Les jurons de la police anglaise. Les gens d'Église, les chanoines et les maîtres montrés et nommés par les commères. Les enfants, bouche ouverte, enfoncés dans les robes des mamans.

Une pire confusion des consciences, des esprits, des cœurs. La curiosité sanguinaire, la pitié, le sentiment français, le respect aux prélats et la défiance, la peur des oreilles anglaises et des gens d'armes de Warwick. On dit déjà sans savoir le bien ou le mal, le vrai ou le mensonge. Journée de déroute, publique et privée. Dans le heurt des passions, des doctrines et des condamnations, des mises en scène, des paroles dites ou entendues, personne ne sait plus exactement quel personnage il joue et quel jeu il a engagé.

Warwick a envoyé quérir l'accusée arrachée à la prière. Le peloton l'entoure. Dans la cour un chariot attend. Jeanne avance, étourdie de lumière et de bruit.

On l'arrête sous une poterne où Nicolas Loiseleur la rejoint. Il a une expression de regard répugnante quand, prenant les mains de Jeanne, il lui murmure à l'oreille : « Jeanne ! croyez-moi. Si vous voulez, vous serez sauve. Prenez habit de femme et faites tout ce qu'on vous ordonnera. Sans quoi vous êtes en péril de mort. Mais si vous faites ce que je vous dis, vous êtes sauvée. Vous serez bien traitée. Vous n'aurez pas de mal. Vous serez en prison d'Église ».

Jeanne, les yeux fermés, ne sait plus qui entendre..

Les docteurs parlent, très excités. Thomas de Courcelles, Jean de Chatillon, lui font des exhortations pressantes. Pierre Maurice, déclamatoire, la supplie avec pitié de se soumettre à l'Église. Dans la pauvre âme, il se fait un désarroi plus terrible que la plus rude bataille. En se jetant à l'assaut elle savait où elle allait, comment elle se battait, contre qui. Ici, elle ne sait plus rien, sinon qu'elle est emportée dans un fleuve dégoûtant.

Les roues sur le pont-levis qui sonne creux. La danse sur les pavés pointus. Et pour la première fois, la vue de ce peuple qui regarde, hagard, se taisant à mesure qu'avance la voiture, refoulé par les archers anglais. Le passage devient plus difficile. Jeanne, la tête dans les mains, prie. Des hommes saluent. Des femmes se signent. Les rues sont fort étroites et c'est avec peine qu'on atteint l'abbaye bénédictine de SAINT-OUEN au cœur de la ville. L'église en chantier. La foule serrée que fend le chariot. Et puis, comme superstitieusement, les têtes qui se découvrent quand sur le petit échafaud

apparaît la silhouette noire et mince de la jeune fille. A côté d'elle Nicolas Loiseleur, aux yeux clignotants.

Face à elle, le peuple reconnaît le Cardinal d'Angleterre, les évêques de Thérouanne, de Noyon, de Norwich. Parmi les abbés on se montre le fameux abbé du Mont-Saint-Michel, traître et fugitif. Puis les maîtres, les chanoines, les notaires et une foule de fonctionnaires et de seigneurs anglais, qui ont obtenu une bonne place au spectacle. Des compagnies anglaises gardent les estrades.

On voit monter près de Jeanne Me Guillaume Erart, puis l'huissier Massieu, puis les deux notaires Manchon et Colle. Erart a l'air très ennuyé. Massieu et les autres, tristes et honteux, s'enfoncent dans leurs chaperons.

— « J'aimerais mieux être en Flandre », grogne dans ses dents Me Erart.

Mais Cauchon a fait un signe. Erart se lève et sort de sa manche son discours.

Dans le bruit houleux de la foule on n'entend que des fragments de phrases : « *Le sarment ne peut de lui-même porter de fruits, s'il ne reste en la vigne* ». Le prédi-

cateur commente le texte de saint Jean en montrant comment Jeanne s'est départie du cep de l'Église. Puis la prenant à partie, il se lance en une prosopopée pathétique :

« Ha ! France ! tu es bien abusée ! Tu as toujours été la maison très chrétienne; et Charles qui se dit roi et de toi gouverneur, a adhéré comme hérétique et schismatique — ce qu'il est en effet, — aux paroles et faits d'une femme inutile, diffamée et de tout déshonneur pleine. Et non pas lui seulement, mais tout le clergé de son obéissance et seigneurie, par lequel elle a été examinée et non reprise... »

Le thème est si beau que Me Guillaume le reprend deux fois, trois fois. Comme Jeanne ne semble pas s'émouvoir de cette rhétorique, il va vers elle et le doigt tendu :

« C'est à toi, Jeanne, à qui je parle ! Et je te dis que ton roi est hérétique et schismatique... »

— *Réponds hardiment à ce prêcheur qui te prêche*, lui disent ses Voix.

Alors Jeanne, très pâle, arrêtant Guillaume du geste :

— *Par ma foi, Sire, révérence gardée, j'ose bien vous dire et jurer sur ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens et qui mieux aime la foi et l'Église. Il n'est point tel que vous dites.*

— *Faites-la taire!* crie Erart à l'huissier Jean Massieu.

Et reprenant son discours, montrant à Jeanne la tribune épiscopale :

« Voici messeigneurs les juges, qui, à plusieurs fois vous ont sommée et requise de soumettre vos dires et vos faits à Sainte Mère l'Église, vous montrant qu'en eux il y avait bien des choses mauvaises et erronées ! »

— *Permettez,* dit Jeanne. *De la soumission à l'Église j'en ai déjà répondu : que mes œuvres, dires et gestes soient transmis à Rome à Notre Seigneur le Souverain Pontife, à qui et à Dieu premièrement je me réfère. Mes dits et mes faits sont de la part de Dieu. Je n'en charge personne, ni mon roi ni un autre. S'il y a en eux du mauvais, c'est sur moi et non sur un autre qu'il retombe.*

Erart est furieux. Tous ses effets sont coupés par la fermeté de Jeanne : elle prend sur elle seule la responsabilité entière et

d'autre part elle en appelle au pape. Elle échappe !

Il la serre dans le dilemme absurde :

— *Oui ou non, voulez-vous révoquer tous vos dits et faits?*

Jeanne l'écarte et répète à voix très haute :
— *J'en appelle à Dieu et à Notre Seigneur le Pape.*

Erart est joué. L'accusée est plus catholique que lui! Sa cervelle gallicane essaie un échappatoire :

« C'est impossible, riposte Erart. On ne peut aller chercher Notre Seigneur le Pape si loin. D'ailleurs les Ordinaires sont juges, chacun dans leur diocèse; donc il est nécessaire que vous vous en remettiez à la Sainte Mère Église et que vous acceptiez ce que clercs et hommes compétents disent et décident de vos dires et de vos faits. »

— *J'en appelle à Notre Seigneur le Pape!* répète Jeanne.

On voit dans le peuple des signes d'approbation. Cauchon et le cardinal anglais, nerveux, font à Erart des gestes de dénégation. Les officiers anglais commencent à manifester. Erart est très embarrassé.

« ...Alors, fait-il enfin, nous allons envoyer votre procès au Pape. Il jugera! »

De loin Winchester et Cauchon protestent avec dépit. Décidément cet Erart compromet toute l'affaire.

— *Non! non!* répond Jeanne. *Ce n'est pas ainsi. Je ne sais pas ce que vous mettriez dans le procès. Je veux être conduite à Rome et être interrogée par le Pape!*

C'est la catastrophe! Erart se tourne avec désespoir vers les évêques. Que faire? La foule devient de plus en plus favorable à Jeanne. Il faut trancher au plus vite. Sinon la partie est perdue.

Le plus simple est de ne tenir aucun compte de ce que Jeanne a dit et redit.

Cauchon se lève et lit d'une voix irritée et péremptoire un papier. C'est la condamnation. Sur la place attend la voiture du bourreau. Jeanne va lui être remise. Tout sera fini.

*In nomine Domini. Amen!*

Toute la foule s'est signée. L'effroi et la sale fièvre du sang soulèvent un murmure bestial. Tandis que la sentence latine de mort se poursuit, sur l'échafaud de l'accusée, une bousculade. Loiseleur, Érart se sont précipités sur Jeanne.

— *Faites ce que nous vous avons dit!*

*Prenez habit de femme!... Faites ce qu'on vous conseille! Vous serez délivrée de prison!... Jeanne, nous avons pitié de vous! Révoquez ce que vous avez dit, sinon vous serez livrée à la justice séculière!... Jeanne, vous serez brûlée...*

Et Érart lui montre le bourreau qui attend. La foule pleure ou crie, la voix de Cauchon se perd dans le bruit. Loiseleur et Érart supplient. Et tout à coup, sur un grand geste des deux bras de Érart, Cauchon s'est tu. Érart crie qu'elle s'est soumise! On voit Jeanne à genoux, mains jointes. Et dans le silence haletant de la foule on entend une voix de femme qui prononce fortement :

— *Je me soumets au jugement de l'Église, et je supplie saint Michel de me conduire et conseiller.*

Alors c'est un tumulte dont personne n'est plus maître. On voit Cauchon, laissant son papier, interroger le Cardinal sur ce qu'il y a à faire.

— *Il faut la recevoir à pénitence*, répond le prélat.

Au mot de « pénitence » prononcé par Cauchon, de tous côtés ripostent les huées anglaises. Des seigneurs se sont précipités.

Ils le pressent. Des pierres sont lancées sur l'estrade. On entend Cauchon crier tout rouge : « *Vous me le paierez !* »

Pendant ce temps les maîtres ont redoublé autour de Jeanne leurs instances. Si elle quitte son costume, elle sera remise aux mains de l'Église, elle aura une femme pour gardienne, elle ne sera plus enchaînée. On

lui promet la sainte communion ! On voit Érart lire à la pauvre enfant qui ne suit plus les événements une formule d'abjuration qu'il tenait prête à tout événement : c'est une feuille de papier pliée portant de six à huit lignes de texte.

A la lecture, Jeanne n'a pas compris grand'chose :

— *J'ai besoin de réfléchir*, répond-elle.

— *Si vous signez, vous sortirez de prison*, lui assure Érart.

— *Conseillez-la, je vous prie*, fait-il à Jean Massieu; et il lui passe la cédule.

En face, une alternation violente s'élève entre Cauchon et un clerc anglais, garde des sceaux du cardinal de Winchester.

— *Démissionnez*, lui crie celui-ci, *vous êtes trop favorable à l'accusée !*

Cauchon jette à terre le dossier et on l'entend crier :

— *Je viens d'être insulté ! je lève la séance, si on ne me fait réparation. C'est assez pour aujourd'hui. J'ai ma conscience pour moi !*

Il est tout rouge et le cardinal a toutes les peines à le calmer.

— *Tu abjureras, tu signeras !...* crie Érart.

— *Qu'est-ce qu'abjurer ?* demande Jeanne.

Jean Massieu lui explique la formule.

Elle est brève : elle promet de ne plus porter armes, habit d'hommes et cheveux rasés; elle se soumet à l'Église. Jeanne entend à peine. La formule est rédigée en son nom : *Je, Jehanne...* il n'y manque que sa signature.

Jean Massieu lui montre en quel péril elle est et la supplie de se soumettre enfin.

— *Que lui dites-vous?* demande Érart impatienté.

— *Je lui lis la cédule et lui dis de la signer. Mais elle dit ne pas savoir écrire.*

Alors Jeanne, défiante, au milieu de toute cette cohue, proteste à Érart qu'elle ne peut signer cette cédule sans qu'elle soit examinée par l'Église :

— *Mettez-moi en attendant en prison d'Église et ne me laissez pas aux mains des Anglais!*

— *Non! non*, réplique Érart. *Vous n'aurez plus de délai. Si vous ne signez pas cette abjuration, vous serez brûlée sur-le-champ!*

Il suffit. Érart interdit à Massieu de continuer à lui parler et à la conseiller.

A l'image du feu, la pauvre enfant défaille et sanglote. Elle sent le sol lui manquer :

— *J'aime mieux signer qu'être brûlée!...*

A ce moment le tumulte est à son

comble. Une grêle de pierres s'abat sur les échafauds. Massieu fait répéter à Jeanne les paroles de l'abjuration. Manchon et plusieurs autres croient voir sur ses lèvres un étrange sourire. Comme en de trop vives douleurs.

— *Voyez !* fait un docteur anglais à Cauchon. *Voyez ! elle rit. Ce n'est que trufferies. Vous acceptez cette comédie !*

— *Vous mentez*, lui réplique l'évêque. *D'ailleurs je suis juge en matière de foi; je dois plutôt chercher le salut de cette femme que sa mort.*

— *Traître !* riposte l'Anglais.

— *Taisez-vous donc !* lui crie le cardinal.

Pendant ce temps Massieu met une plume dans les mains de Jeanne qui fait une croix sur le papier. Érart le brandit aussitôt et Cauchon, laissant la sentence de condamnation, lit au milieu des grondements anglais et des applaudissements de la foule la sentence miséricordieuse qui lève l'excommunication.

*In nomine Domini. Amen !*

La longue formule latine maintient toutes les condamnations doctrinales. Cependant,

puisque l'accusée semble se repentir sincèrement, il l'absout. En raison de ses crimes, pour lui offrir salutaire pénitence il la condamne à la perpétuelle prison, au pain de douleur et à l'eau de tristesse pour qu'elle y pleure ses péchés et ainsi ne les commette plus !

Ces paroles sont traduites à Jeanne. Dans le brouhaha et le tumulte un secrétaire du Roi, Laurent Calot, étant monté près d'elle, sort de sa manche un papier

et insiste pour que Jeanne y mette sa signature. Jeanne ignore ce qu'il contient et pour se débarrasser de Calot qui lui tend une plume, elle trace un rond au bas du texte et lui rend la plume avec un sourire moqueur. Ce n'est pas ce qu'il veut. Prenant alors la main de Jeanne, il lui fait tracer un signe qu'Aimond de Macy, présent tout proche, ne peut déchiffrer. Content cette fois, Calot s'en retourne auprès de Cauchon et lui remet la pièce.

Pierre Maurice et Loiseleur donnent à Jeanne un vêtement de femme qu'elle emportera en prison.

— *Jeanne*, lui dit Loiseleur empressé, *vous avez fait une bonne journée, s'il plaît à Dieu, et sauvé votre âme.*

— *Or ça*, répond Jeanne, *gens d'Église, menez-moi en vos prisons que ne sois plus en la main de ces Anglais.*

Mais les promesses qu'on lui a faites étaient vaines. Le roi d'Angleterre en la livrant aux juges d'Église avait formellement stipulé que, si elle n'était pas condamnée au supplice, il entendait bien la ravoir.

— *Menez-la où vous l'avez prise!* dit Cauchon à l'huissier.

Et descendant de l'échafaud la pauvre Jeanne tombe dans la clameur des soldats anglais qui, l'entraînant à travers la foule, crachent sur elle toutes les injures sous l'œil consentant des officiers.

Les juges, l'évêque lui-même sont violemment hués. Sur leur passage, les bagarres se déchaînent. On les bouscule. On les menace du poing, de l'épée. On leur jette toutes les insultes :

— *Traîtres ! Le Roi a bien perdu son argent avec vous.*

Warwick, d'ailleurs, mène le train. Il est furieux.

— *Le Roi*, dit-il, *est trahi.*

— *N'ayez cure, Sire*, lui répond un docteur, *nous saurons bien la ravoir !*

L'après-midi le vicaire de l'Inquisiteur, Jean Le Maistre, se rend avec Nicolas Midi, Loiseleur, Thomas de Courcelles, frère Ysambard et plusieurs autres à la prison.

A Jeanne broyée de fatigue et de douleurs, ils exposent les uns et les autres quelle grande miséricorde Dieu lui a faite ! Quelle grande miséricorde les gens d'Église ont eue pour elle en la recevant au pardon de la sainte Église.

Ils l'exhortent donc à bien obéir, à abandonner toutes ses erreurs, à n'y pas retomber.

Ils l'avertissent qu'au cas où elle y retomberait, l'Église ne la recevrait plus à pénitence, mais l'abandonnerait à son sort. Ils lui enjoignent donc de quitter les vêtements d'homme et de prendre les vêtements de femme qu'ils ont fait apporter.

L'acte officiel atteste que Jeanne promet tout.

Aussitôt elle quitte ses vêtements et prend ceux qui lui sont présentés. Les vêtements d'homme sont serrés dans un sac, jeté avec indifférence dans un coin de la tour. Il ne reste que ses cheveux taillés en rond. Le barbier approche et par ordre de l'Inquisiteur rase toute la tête. Satisfaits, les docteurs se retirent, tandis que, derrière eux, les soldats commencent les bouffonneries...

Chez Cauchon, mal remis des scènes violentes et des huées, une soirée nerveuse, irritée. L'évêque et les notaires repassent en esprit les événements incohérents de la matinée. Il faut qu'un peu d'ordre s'introduise en cette queue lamentable d'un si

beau procès. De par le populaire, de par les Anglais, de par l'accusée, de par Me Érart lui-même, des incidents se sont multipliés qui nuisent grandement à la clarté des choses. Il faut réduire tout cela à ses grandes lignes.

Sous l'œil et la dictée de Cauchon, les notaires rédigent donc l'acte officiel. Plus bref il sera, meilleur le tiendra-t-on.

Du long discours de Me Érart, un simple aperçu. Quelques lignes sur les répliques de Jeanne. L'important est de situer nettement l'abjuration, la vraie, précise Cauchon, celle qui signifie quelque chose. La brève cédule où elle a mis une croix n'a aucune portée, on n'en parlera plus. La grande cédule, celle de Laurent Calot, seule est à retenir.

Cauchon la fait relire par Manchon :

... « Je Jehanne... misérable pécheresse, après que j'ai connu les lacs d'erreur auxquels j'étais tenue... afin qu'on voie que non par feintement, mais de bon cœur et de bonne volonté suis retournée à notre mère Sainte Église, je confesse que j'ai très grièvement péché, en feignant mensongeusement avoir eu révélation et apparition de par Dieu, par les Anges et sainte Catherine et sainte Marguerite, en séduisant

les autres, en croyant follement et légèrement, en faisant superstitieuses divinations... »

— Bien, passez, dit Cauchon... Tout y est-il?

— Tout, reprend Manchon.

« ...en portant habit dissolu... et cheveux rognez en rond en guise d'homme. »

— Bien... Passez.

« ...Confesse, achève Manchon, que j'ai été schismatique, et par plusieurs manières ai erré en la foi. Lesquels crimes, et erreurs, de bon cœur et sans fiction... j'abjure, renie, de tout y renonce et m'en dépars. Et sur toutes ces choses me soumets à la correction de notre mère Sainte Église et de notre bonne justice. Aussi, je vous jure et promets à Mgr Saint Pierre, prince des apôtres, à notre Saint Père le Pape de Rome, son vicaire, et à ses successeurs et à vous, messeigneurs, Révérend Père en Dieu, Mgr l'évêque de Beauvais et religieuse personne Fr. Jehan Le Maistre... que jamais... ne retournerai aux erreurs devant dites... »

— Bien. Très bien, appuie Cauchon.

— Faut-il noter l'acte de serment et la

signature? demande Manchon à voix étranglée.

— Évidemment, tout est là.

Manchon lisant :

« ...Et ceci je dis, affirme et jure par Dieu le Tout-Puissant et par ces Saints Évangiles.

« Et en signe de ce, j'ai signé cette cédule de ma signature.

« Ainsi signée : JEHANNE † ».

Manchon est devenu très pâle.

— Jeanne n'a ni lu, ni signé cette cédule, Monseigneur.

— Obéissez. Insérez maintenant la formule de la sentence mitigée.

— Est-ce tout? demande Manchon.

— Oui. Pour ce soir.

# VI

# LE SUPPLICE

## 25-30 MAI

¶ *Le vendredi 25 mai*, tandis que Jeanne, gênée et honteuse, en robe longue et la tête rasée, se débat au milieu des brutes, dans toute la ville, dans le château surtout, la garnison anglaise furieuse se livre aux représailles. Dans les rues, coups et insultes contre ces truands qui ont hier sympathisé avec la prisonnière.

Warwick a interdit toute visite au cachot. Cauchon lui-même est tenu en échec.

Il a envoyé Beaupère et Midi visiter Jeanne. Le bruit a déjà circulé que Jeanne en butte aux outrages des soldats regrettait son changement d'habit. Ils viennent « l'induire et admonester à persévérer dans son bon propos et donner garde qu'elle ne rechût ».

Comme par hasard, le gardien de la clé est absent et on ne parvient pas à le trouver. Les docteurs sont obligés d'attendre dans la cour. Reconnus, un attroupement de soldats les entoure et, parmi autres « paroles comminatoires », Midi entend grogner : « *que qui les jetterait à la Seine, il serait bien employé* ».

— *Filons !* souffle Midi à Beaupère.

Sur le pont-levis, d'autres soldats de faction les menacent; « parquoi espouvantés », nos braves prennent la fuite, sans avoir vu Jeanne.

Jeanne n'aura donc ni conseil, ni la messe, ni la communion promises !

Et ce soir la Chrétienté entre dans la grande attente eucharistique.

A Paris (et dans tous les villages catholiques), sur l'ordre du Pape, les processions se déroulent et les prédications. De Notre-Dame aux Augustins, c'est procession générale suivie d'un sermon où est prêché « le très haut bien spirituel que le pape Martin V a donné et octroyé à la fête du Saint Sacrement prochaine ». De précieuses indulgences font de cette solennité le plus grand « Pardon » de l'année. Les églises interdites elles-mêmes s'ouvrent durant les octaves,

« à portes toutes ouvertes, c'est assavoir à tous excommuniés et tous ceux qui seraient boutés hors de l'Église et du service ». Cent jours de pardon sont donnés à tous ceux qui ce jour recevront le corps de Notre Seigneur.

Jeanne est bien assurée que maintenant, elle aura cette joie ! Depuis cinq mois qu'elle meurt de cette faim. N'a-t-elle pas tout risqué, sur la parole des maîtres, pour enfin n'être plus hors de la communion !

¶ *Le samedi* 26, Jeanne attend tout le jour quelque prêtre pour avoir de lui la certitude. Journée infinie, que rendent atroce les grossièretés des soldats de plus en plus déchaînés. Personne n'est venu ! Les saintes seules, mais en un visage de reproche.

Jeanne en souffre plus que des menaces des juges. Les saintes lui disent « la grande « pitié de la trahison qu'elle a consentie « en faisant abjuration et révocation pour « sauver sa vie. Et qu'elle se damnait pour « sauver sa vie ! »

Cette pensée d'avoir pu trahir est une torture.

— Si tu dis que ce n'est pas Dieu qui t'as « envoyée, Jeanne, tu te damneras ! C'est grand « mauvaiseté d'avoir dit que ce que tu as fait « n'était pas bien...

Jeanne supplie son pardon. La peur du feu, sa faiblesse, les mille voix des juges et de la foule l'ont brisée. Mais renier ses saintes, jamais, jamais elle ne le fera !

C'est presque une assurance que de sentir l'étreinte des chaînes : n'est-ce point la preuve qu'elle est fidèle? Les jambes sont prises par deux paires de fer à chaîne, une chaîne traversante par les pieds du lit la couche immobile, liée à une grosse pièce de bois fermant à clé. Elle ne peut faire un mouvement. Mais cette nuit, elle goûte une douceur à cette impitoyable contrainte. Non ! Elle ne veut pas échapper !

¶ *Le dimanche 27, fête de la Sainte Trinité,* à l'aube, tout à l'espoir de la messe promise, Jeanne demande :

— *Déferrez-moi, et je me lèverai...*

Des rires et des gestes ignobles, tandis que, l'un des soldats lui ôtant les vêtements de femme qu'elle portait, ils lui tirent du sac les habits d'homme et les lui jetant :

— *Lève-toi, paillarde !*

Ils serrent dans le sac les vêtements de femme et se plantent en riant autour d'elle :

— *Allons, putain, lève-toi !*

Scène dégoûtante. La pauvre enfant, blottie sous sa couverture, les supplie :

— *Messieurs, vous savez qu'il m'est défendu ; sans faute, je ne le prendrai pas.*

Ils répondent par des insultes. Et Jeanne, affreusement angoissée, n'ose bouger du lit. Pas de messe !

Toute la matinée se passe à se battre avec ces brutes.

Enfin vers midi, obligée de se lever pour le besoin du corps, elle est forcée de revêtir l'habit d'homme.

Rentrée en son cachot, elle supplie à nouveau qu'on lui rende ses vêtements de femme. Nulle réponse que des grossièretés.

Et tout à coup l'apparition de Guillaume Colles et des notaires, au milieu d'un assez grand tapage mené par une cinquantaine de soldats dans la cour. La nouvelle est déjà arrivée à Cauchon, qui a aussitôt envoyé ses officiers dresser procès-verbal. Le fait n'est pas douteux. Et les Anglais triomphent !

D'autres, parmi les juges, sont atterrés. Ils demandent à Jeanne pourquoi elle a agi ainsi. Jeanne en donne les raisons. Sur quoi la fureur des Anglais éclate.

— *Taisez-vous de par le diable!* crie un Anglais à André Marguerie qui a soulevé cette question. Un soldat le menace de sa hache. Il n'a que le temps de s'enfuir. Manchon, dans la cohue, est mis à mal. Ils échappent, poursuivis par les huées et de cris de : « *Traîtres! Mauvais juges! Armagnacs!* »

On entend Warwick accueillir Cauchon en se frottant les mains :

— *Elle est pincée!*

La nuit est abominable. Ce ne sont plus ces brutes, c'est un grand seigneur, Warwick peut-être, qui vient d'entrer dans la prison et qui dans ses chaînes se jette sur la malheureuse pour la violenter. Lutte effroyable où la sauve le vêtement lacé qui la protège.

Mille fois la mort! Le feu même!

La pauvre enfant n'a plus osé dormir.

¶ *Le lundi* 28, Warwick, qui n'a pu obtenir hier en raison de la bousculade

l'acte officiel de constat, envoie requérir près de Cauchon les notaires. Manchon, dans l'effroi des scènes de la veille, refuse de bouger. Il faut qu'au nom de Warwick, John Grey vienne garantir aux notaires leur sûreté.

Il s'y rend alors avec Jean Massieu et trouve dans la prison Cauchon et l'Inquisiteur entourés de Nicolas de Venderès, Guillaume Heton, Thomas de Courcelles, avec Fr. Ysambard et trois chanoines.

Jeanne, brisée d'une nuit de délire et de lutte, est plus pitoyable à voir que jamais, tête rasée, son visage plein de larmes, défigurée et outragée à faire pitié et compassion. Elle est en robe courte d'homme, chaperon et pourpoint noir.

Il faut prendre acte de ce fait et en savoir les raisons.

Jeanne déclare que c'est volontairement qu'elle est ainsi. Les abominations dont elle a à se défendre lui en font une nécessité. Jamais elle n'a promis de ne plus porter ces habits d'homme. D'ailleurs, on n'a pas tenu ce qu'on lui avait promis : la sainte messe, la communion, la délivrance des fers.

— *Si on veut me laisser aller à la messe et ôter des fers et me mettre en prison de grâce, avec une femme comme gardienne, je serai bonne et ferai ce que vous voudrez.*

Le bruit a couru que Jeanne a eu de nouvelles révélations. Elle est donc retombée en ses superstitions.

— *Les avez-vous entendues depuis jeudi ?*

— *Oui.*

— *Que vous ont-elles dit ?*

Jeanne confesse les reproches que les saintes lui ont faits. Elle proteste que ses désaveux ne sont que l'effet de la peur du feu.

— *Vous les avez reniées sur l'échafaud !*

— *Jamais ! Tout ce que j'ai fait, c'est par peur du feu. Mais jamais je ne renierai la vérité.*

Et les fixant de son regard brûlé de fièvre :

— *J'aime mieux faire ma pénitence en une fois, à savoir mourir, que de souffrir plus longtemps en ce cachot. Quant à reprendre habit de femme, il ne dépend que de vous.*

Il suffit. Cauchon fait rédiger le procès-verbal et sort.

Dans la cour, à Warwick et aux Anglais

qui l'attendent, il lance jovialement en anglais :

— *Farowelle ! Farowelle !* et ajoute : *Ça y est ! Faites bonne figure !*

Rentré chez lui, Cauchon lit à tête reposée le texte du notaire. A l'endroit où Jeanne affirme avoir revu ses Voix, il fait écrire dans la marge : *Responsio mortifera.* C'est

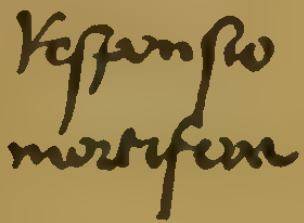

la condamnation à mort. Il ne reste plus qu'une formalité : convoquer le tribunal pour le lendemain.

Dans la journée, Jean Beaupère trouve que Rouen n'est décidément plus souhaitable. Il découvre de graves devoirs qui l'appellent au Concile. Il file en Suisse.

¶ *Le mardi* 29, en la chapelle du manoir archiépiscopal, quarante-cinq assesseurs sont réunis autour de l'évêque qui rappelle les faits et ordonne de lire les derniers procès-

verbaux. Sur quoi il demande aux seigneurs et maîtres leurs avis.

Le chanoine Nicolas de Venderès parle le premier : Jeanne est hérétique, la sentence doit être prononcée, puis Jeanne doit être abandonnée à la justice séculière que l'on priera d'agir envers elle doucement, c'est-à-dire de la brûler.

Quelques juges d'âme plus faible proposent timidement, avec l'abbé de Fécamp et Fr. Ysambard, une suprême admonition; d'autres, plus zélés, refusent avec Gastinel l'appel même à la miséricorde du bras séculier, car elle mérite tous les supplices. Unanimement le fait de relaps est reconnu.

Cauchon, remerciant les juges, conclut qu'il ne reste plus qu'à agir contre Jeanne, comme relapse, ainsi qu'il est de droit et de raison.

Séance tenante les notaires Manchon et Guillaume Colles rédigent en latin la citation pour Jeanne à comparaître le lendemain à 8 heures du matin au Vieux Marché, pour se voir déclarée relapse, excommuniée, hérétique, et entendre les intimations d'usage.

Durant la journée, Jeanne n'a reçu de

visite que des saintes. C'est d'elles qu'elle sait la mort instante. Dans la prière, elle n'entend plus les infâmes plaisanteries et les insultes. Pour la dernière fois elle est enchaînée de tout son corps aux poutres où elle est étendue. Les saintes sont si proches qu'elle s'abandonne à leur protection. A quel bois demain sera-t-elle enchaînée? Ces chaînes ne vont-elles pas tomber?

Jeanne, voici la liberté! Le royaume de Paradis!

C'est la dernière nuit du Mystère.

¶ *Le mercredi 30 mai, Vigile de la Fête-Dieu, dans les desseins de Dieu et pour nous désormais,*

## Fête de Sainte Jehanne d'Arc.

Le tintement des cloches a depuis l'aube semé l'angoisse dans la ville. Il y a déjà du monde au Vieux Marché dans les entours d'un grand socle de plâtre chargé et entouré de fascines. Des gens assis occupent depuis des heures les bonnes places pour bien voir. Le silence. Dans les rues, les fenêtres et les portes s'ouvrent, un *bonjour* angoissé et honteux à la voisine, et peu à peu les groupes muets marchant égrenés dans la même direction.

Une sorte de tocsin ou de glas. Un soleil innocent. Les parfums de la nuit fraîche.

Aux coups de 7 heures l'huissier Jean Massieu, le cœur très lourd, a franchi le pont-levis. La compagnie de garde est renforcée. Il monte les marches et souffle difficilement, tandis que le geôlier ouvre la serrure.

Jeanne, consumée, assise sur son lit, est déjà habillée. Elle regarde Massieu de grands yeux, que les larmes ont ravagés et rendus brillants. Elle a tout compris.

Massieu la salue. Il n'ose pas dire le *bonjour ;* mais déploie un papier. Il lit à Jeanne la citation à comparaître pour 8 heures.

— *C'est ma mort, maître Jean ?*

Massieu s'est effacé, dans la porte vient d'apparaître l'évêque. Derrière lui Jean Le Camus, chanoine de Reims, Thomas de Courcelles, Nicolas Loiseleur, Pierre Maurice, Nicolas de Venderès.

Hier on a parlé de suprême admonition. Cauchon poussera la miséricorde judiciaire à ses extrêmes limites.

Jeanne l'a abattu d'un seul regard :

— *Évêque, je meurs par vous !*

Cauchon a mis un instant à reprendre pied :

— *C'est par vous, Jeanne! Vous n'avez pas tenu ce que vous aviez promis. Vous êtes retournée à votre premier maléfice. Ne vous en prenez qu'à vous de ce qui arrive.*

— *Hélas! si vous m'aviez mise en prison d'Église, avec convenables gardiens, ceci ne serait pas arrivé.*

Et cette fois le mesurant :

— J'EN APPELLE DE VOUS DEVANT DIEU!

Toutes têtes basses, un silence.

Puis pour la forme, une espèce d'interrogatoire dont on pensera dans dix jours à tenir instrument. Pourquoi prolonger la comédie? L'heure avance. Cauchon sort avec sa suite.

Pierre Maurice s'attarde à une parole de réconfort :

— *Maître Pierre, où serai-je ce soir?*

— *N'avez-vous pas,* lui dit Pierre du ton de quelqu'un qui sait que lui ne va pas mourir, *bonne espérance en Dieu?*

— *Oui, certes! Avec l'aide de Dieu, je serai ce soir en Paradis.*

Ne sont restés que les dominicains à qui est confiée la suppliciée : Fr. Ladvenu et Fr. Toutmouillé.

Jeanne maintenant peut pleurer.

— *Ha ! quel horrible et cruel supplice !* sanglote Jeanne. *Ce corps que j'ai gardé de tout péché, entièrement net, faut-il qu'il soit ce matin brûlé et mis en cendres ! Ah ! j'aimerais mieux sept fois être décapitée que d'être ainsi brûlée !*

Les jeunes religieux sont très émus devant cette femme, cette enfant de dix-neuf ans que secouent les sanglots d'une agonie vivante.

Ils essaient les froides, les menteuses paroles de consolations aux condamnés, les silences plus sincères.

— *Ha ! si l'on m'avait mise aux prisons d'Église... J'en appelle à Dieu le souverain juge des grands torts et injustices dont on m'accable !*

Alors, relevant son visage tout en larmes vers Fr. Ladvenu, la pauvre enfant supplie :

— *Oh ! donnez-moi les sacrements de Pénitence. Et la très Sainte Eucharistie... Il y a six mois que je l'attends !*

Fr. Ladvenu n'ose prendre sur lui une décision aussi grave : peut-il communier une « hérétique relapse »? Que les juges décident! Il envoie l'huissier Massieu consulter Cauchon.

Pendant ce temps, il confesse Jeanne dont le grand repentir porte sur la faiblesse des jours passés. A tout hasard et ne s'y reconnaissant plus bien, le dominicain l'absout.

Massieu revient, rapportant de Cauchon une réponse d'une égale incohérence.

— *Donnez-lui la communion et tout ce qu'elle voudra!*

Et voici qu'un prêtre entre en costume de ville apportant dans un corporal une hostie. Par honte, par peur des Anglais surtout, il n'a pris ni lumières pour l'accompagner, ni même une étole.

En cette vigile de la Fête-Dieu, où la chrétienté chante l'*Ecce Panis angelorum*..., la sainte Eucharistie est comme jetée à un chien.

— *Non, pas ainsi,* proteste Fr. Ladvenu. *Retournez et revenez selon les rites prescrits!*

Le prêtre et Jean Massieu sont sortis; et cette fois rassemblent les clercs à la chapelle castrale. Ils sont très nombreux et prenant

des torches se rangent en procession autour du prêtre qui en apparat porte le ciboire.

De la cour et bientôt de l'escalier monte le chant de litanies où l'on perçoit à rythme régulier l'appel des voix d'hommes :

*Orate pro ea !... Orate pro ea !...*

La suprême invocation des saints.

Le Paradis, cette Église triomphante qui se penche sur cette enfant et va s'ouvrir à elle.

Dans le cachot le prêtre est entré et les cierges étoilent l'obscurité.

Jeanne à genoux, le visage légèrement rosé aux joues, les yeux fixés sur l'hostie qu'on lui présente, frappe sa poitrine :

*Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi !*

*Domine, non sum dignus ut intres...*

Tant de larmes pour ses pauvres péchés depuis le jour qu'elle a pu peiner le cœur de Dieu ! Tant de souffrances hier et aujourd'hui pour expier !

*... Sed tantum dic verbum et sanabitur anima mea.*

Alors Fr. Ladvenu, prenant l'hostie, se penche vers le visage renversé, aux yeux

clos, d'où deux larmes descendent au long des joues :

— *Accipe, soror, Viaticum Corporis Domini nostri Iesu Christi qui te custodiat ab hoste maligno et perducat in vitam æternam.*

— *Amen*, répondent les voix en laissant tomber les syllabes dans le silence.

Jeanne a incliné la tête.

Personne n'ose plus bouger.

Les saintes la soutiennent de leurs mains.

Puis un bruit monte de la cour. L'escorte qui descend sous la voûte. Des appels. Jean Massieu fait un signe à Fr. Ladvenu qui touche doucement Jeanne à l'épaule.

— *C'est l'heure*, dit-il en tremblant.

Jeanne s'est levée. Otant la cotte et le pourpoint, elle enfile une grande robe de femme sans col, à manches coupées, lacée sur la poitrine. On lui présente un chaperon de femme qui se rabat « embronché » sur le visage.

Elle chancelle et doit s'appuyer à la main du Fr. Ladvenu pour descendre... L'éblouissement du grand jour. La compagnie anglaise, armée de vouges, d'épées, de guisarmes, en files silencieuses. La charrette qu'on lui a montrée à Saint-Ouen.

Jeanne monte et s'asseoit sur une planche, les deux dominicains à ses côtés.

On ne voit plus maintenant que ses épaules courbées, secouées par les sanglots.

Dans les rues, le glas qui tombe. Le seul bruit des pas des soldats, le fer des chevaux, les roues qui heurtent les pavés. Un silence épouvanté des maisons; et, cachées derrière les fenêtres closes, des femmes qui se signent.

— *Ha! Rouen! Rouen, mourrai-je cy!...*

... *Rouen! Rouen! seras-tu ma dernière demeure?* répète la pauvre enfant dans ses mains mouillées de larmes.

On débouche enfin au Vieux Marché.

La petite place est noire d'une foule bourdonnante. A toutes les fenêtres, sur les toits. Il y a là plus de dix mille personnes. Il est près de 9 heures.

Au chevet de l'église Saint-Sauveur une estrade, où l'on se montre le cardinal d'Angleterre, Cauchon, les évêques de Thérouanne et de Noyon; le prieur des Carmes, le prieur de Longueville. On ne voit ni franciscain ni dominicain, quelques chanoines. Sur une autre estrade les seigneurs de la cour royale.

Près de la halle de la Boucherie, une

petite estrade où enfin apparaissent l'huissier Massieu, le manteau noir des dominicains, Nicolas Midi le prédicateur. Puis, le chaperon rabattu, en robe grise, la suppliciée.

Il y a un coup sur la foule. Un *Ha*, d'effroi et de curiosité, des cris de femme.

On voit par endroits la foule osciller et s'ouvrir à une femme que l'on emporte pâmée.

Sur une petite tribune : le bailly de Rouen, Raoul le Bouteillier, son lieutenant et son notaire.

Plus en arrière encore, près du Pilori, émerge hautement le poteau du bûcher et sur deux montants, un énorme écriteau :

JEHANNE, QUI S'EST FAICT NOMMÉE LA PUCELLE. MENTERRESSE PERNICIEUSE. ABUSERRESSE DE PEUPLE. DIVINERESSE. SUPERSTITIEUSE. BLASPHEMERESSE DE DIEU. PRESUMPTUEUSE. MALCREANT DE LA FOY DE JESUS CRIST. VANTERESSE. YDOLATRE. CRUELLE. DISSOLUE. INVOCATERESSE DE DEABLES. APOSTATE. SCISMATIQUE ET HERETIQUE

Il y a plus de huit cents soldats armés de haches et de glaives.

Une voix emphatique, aigre, déclamatoire s'élève et crée le silence. C'est maître Nicolas Midi, qui a accepté le déshonneur de son nom. Par un sacrilège qu'il sait, il prononce un texte de saint Paul pour étayer son odieuse rhétorique : I^re^ aux Corinthiens, ch. 12. « *Si un membre souffre, tous les membres souffrent* », et il accomplit sa besogne.

Il s'acharne encore une fois à salir. Il viole encore une fois toutes les choses saintes : la justice de Dieu et la foi du Christ, l'Église et la vérité, et (avec une âpreté qui s'acharne plus elle se sent incapable) l'âme, l'honneur, la conscience, la pureté de cette enfant et derrière elle, celui en haine de qui tout s'accomplit, ce roi de France que Jeanne a proclamé le plus noble chrétien d'entre les chrétiens.

Enfin il souffle et après un silence prononce d'une voix grasse :

— *Jeanne, va en paix ! L'Église ne peut plus te défendre et te livre au bras séculier.*

Jeanne, entourée de Fr. Ysambard et de Fr. Ladvenu, n'a pas bougé. Elle murmure avec eux des prières à voix basse et

n'entend même pas Cauchon qui, nerveusement, d'une voix rapide et sèche, accomplit les derniers gestes canoniques. Admonestations, exhortations à pénitence, et puis lecture de la sentence définitive :

IN NOMINE DOMINI. AMEN !...

Le dernier blasphème emplissant la coupe des sacrilèges, que personne n'ose plus écouter. On entend cependant comme dans un étourdissement et un dégoût les mots de : « *membre pourri, à retrancher du corps de l'Église... abandonné à la puissance séculière...* »

Jeanne, avec les deux dominicains, est à genoux. Sa suprême prière. O benoîte Trinité... ô benoîte glorieuse Vierge Marie... ô les benoîts saints du Paradis... ses patrons, saint Jean... sainte Catherine, sainte Marguerite... saint Remy.

On entend sa voix monter ! elle demande pardon à « toutes manières de gens », clercs et laïcs, à ses juges, aux évêques, à son père et à sa mère, aux bourgeois, au peuple, aux Français et aux Anglais, aux soldats.

Elle supplie qu'ils veuillent prier pour elle.

Elle leur pardonne tout le mal qu'ils lui ont fait. Le bourreau. Les juges.

Toute la place n'est plus qu'une étrange paroisse suppliante. Des prières de tous côtés. Les psaumes. Les litanies. Les larmes ne se cachent plus.

On voit des juges la tête dans les mains sangloter, des Anglais eux-mêmes, quand s'adressant aux prêtres, d'une voix très douce, elle les prie qu'ils veuillent célébrer chacun une messe pour sa pauvre âme. Les plus durs, les plus faux sont bouleversés. Le cardinal d'Angleterre pleure, Cauchon pleure...

Une sorte de grâce de sanctification passe un moment sur les pires.

Mais cette émotion devient dangereuse.

Des ordres, des appels. Les Anglais réclament la suppliciée qui leur appartient.

Elle a demandé à avoir une croix. Un soldat, de deux bouts de bois qu'il lie, lui en fait une. Jeanne la prend et la baise en adressant au Sauveur mort sur la croix pour elle de tendres lamentations. Puis elle la

glisse en son sein entre sa chair et ses vêtements.

Jeanne prie Jean Massieu de vouloir bien faire chercher la croix de l'église afin de l'avoir sous les yeux jusqu'à la mort.

Le clerc de Saint-Sauveur l'apporte enfin. Jeanne la baise et la serre longuement.

Mais les Anglais s'impatientent. Il est près de 11 heures. Ils interpellent et bousculent Jean Massieu qui fait traîner les choses. Des officiers lui arrachent la pauvre Jeanne.

— *Comment, prêtre, nous ferez-vous ici dîner ?*

Et aussitôt, sans même qu'il prononce le simulacre de jugement accoutumé :

— *Menez-la ! Menez-la !* ordonne le Bailly.

— *Fais ton office !* crie une voix anglaise au bourreau.

On voit alors les évêques, les juges d'Église, tous les clercs se lever, descendre de l'estrade et partir...

Sur le passage de Jeanne les gens se sont agenouillés et quelques instants après on l'aperçoit hissée sur le bûcher.

Elle est coiffée de la mitre en papier où des diables grimaçant entourent l'énorme inscription :

HÉRÉTIQUE. RELAPSE. APOSTATE.
YDOLATRE.

— *Non ! non !* proteste Jeanne, *je ne suis pas hérétique ni schismatique mais une bonne chrétienne.*

Le bûcher est si haut que Geoffroy Thirache, le bourreau, a de grandes peines à lier la suppliciée à « l'estache ». Jeanne tient toujours embrassée la croix d'argent que lui présente Fr. Ladvenu. On entend encore son appel aux saints, à saint Michel, à ses saintes.

Et puis une fumée, une flamme que le bourreau approche des fascines.

— *Descendez !* crie Jeanne à Fr. Ysambard.

Le crépitement autour du sol et le jaillissement grondant de la flamme, au milieu duquel une voix aiguë de femme crie :

JÉSUS ! JÉSUS !

Dans un tourbillon se mêlent la croix d'argent, la fumée noire des huiles, les flammes, la mitre de papier qui flambe.

La même voix plus forte, plus aiguë supplie :

— *De l'eau bénite !*

Et puis ramassée dans un dernier cri :

— *Mes voix étaient bien de par Dieu.*

Le bûcher n'est plus qu'une colonne de feu, tordue, étoilée d'étincelles tourbillonnantes où, toute rouge, la croix d'argent jette un éclair.

Deux syllabes :

JÉ-SUS !

criées et emportées dans le grondement formidable du brasier.

Une colombe s'envole.

La tête chavire dans le feu.

Alors l'abominable.

L'officier qui surveille le supplice fait écarter les fagots; et, tandis que la flamme s'ouvre et tombe, apparaît aux regards de cette foule qui hurle de douleur ou de joie, le pauvre corps nu, ligoté par des chaînes, tordu dans l'atroce mort, rouge et noir !

Quand la preuve est faite aux yeux anglais et français, l'officier ordonne de ranimer le brasier.

Avec effroi on entend les chairs fondre et griller.

Dans le soufre, le charbon et l'huile, une torche nouvelle ajoute sa flamme, et au loin, par crainte du feu, passent les curieux en se signant.

Enfin l'estache s'effondre. Une nuée d'étincelles rejaillit du brasier. L'œuvre du feu est faite.

Dans les cendres qu'il remue, le bourreau Thirache trouve un cœur, lourd de sang, qu'il montre à Jean Fleury, secrétaire du Bailly.

Et « nonobstant l'huile, le soufre, et le charbon qu'il avait appliqué contre les entrailles et cœur de ladite Jeanne, toutefois, il n'avait pu aucunement consumer ni rendre en cendres les breuilles ni le cœur ». De quoi à trente ans de là le malheureux se souviendra comme d'un « miracle tout évident ».

Dans les rues, c'est une stupeur.

Le bourreau, comme fou, a couru rejoin-

dre frère Ladvenu en son couvent, pleurant, suppliant une absolution :

— *Jamais je n'aurai le pardon de Dieu, j'ai brûlé une sainte !*

La place est un désert qu'emplit l'effroi.

Vers 4 heures, l'aide du bourreau a démoli le socle de plâtre et ramassé dans un tombereau les cendres. Il a, dans une pelle, le cœur.

Qu'en faire ?

Le cardinal d'Angleterre a répondu de jeter tout cela à la Seine.

Vers 5 heures, du pont Mathilde, un sac est lancé et disparaît, roulé dans le courant, sonnaient les cloches des vêpres du Saint-Sacrement.

Mysterium fidei

SUSCIPE SANCTE PATER
HANC IMMACULATAM
HOSTIAM

*Jeanne, sœur tout aimée, pouvons-nous vous parler à genoux ?*

*Ils ont voulu que la poudre de « votre corps fût jetée par sacs en la rivière, afin que jamais sorcherie ou mauvaiseté on n'en put faire ou proposer ». Ils ont voulu qu'il n'y eût pas un coin de terre française où vos petits frères puissent venir s'agenouiller pour vous demander le courage ;*

*Sainte Jeanne, sœur tout aimée, cette poussière c'est dans nos cœurs qu'elle est tombée et repose.*

*Au pont Mathilde, les 30 mai, vos petites sœurs de Rouen jetteront chaque année des roses blanches pour en couvrir la Seine votre tombe.*

*Mais, tant que France sera, sachez que vos sœurs et vos frères cadets renouvelleront ce jour-là, le serment silencieux par lequel, avec vous, ils donneront leurs rêves de 20 ans, et s'il plaît à Dieu, pour la France, brève ou longue, leur vie.*

*Villeroy, le 5 septembre* 1930
*Sur la tombe de Péguy.*

# TABLE DES CHAPITRES


| | Pages |
|---|---|
| I. — Préparatifs du Procès ..... | 7 |
| II. — Procès préparatoire : les séances publiques ..... | 37 |
| III. — Les séances en prison..... | 87 |
| IV. — Procès ordinaire..... | 115 |
| V. — Procès en matière de foi ..... | 145 |
| VI. — Le Supplice..... | 217 |

On trouvera :

*Le couronnement de Henri VI*, p. 6;
*Le portrait de Bedford*, p. 38;
*Le portrait de Charles VII*, p. 181;

Les signatures de :

*Manchon et Boisguillaume*, p. 19; — *Taquel*, p. 26; — *Charles VII*, p. 31; — *Me Erard*, p. 152.

NIHIL OBSTAT

PARIS, EXALTATION DE LA SAINTE CROIX, 14 SEPT. 1930

L. DE MONDADON, S. J.

IMPRIMATUR

LUTETIAE PARISIORVM DIE X^a OCTOBRIS 1930

V. DUPIN, VIC. G.

IMP. DE MONTLIGEON
LA CHAPELLE - MONTLIGEON
(ORNE). — 40359 - 7 - 48.

DÉPOT LÉGAL, 3e TRIM. 1948.
— IMPRIMEUR : N° 811. —
— ÉDITEUR : N° 13. —

34296